



Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 415 070,60 €
Siège social : Savoie Technolac BP 341 - 73 370 Le Bourget le Lac
RCS Chambéry 433 278 363

DOCUMENT D'INFORMATION

**Relatif au placement d'actions de la société RocTool dans le
cadre d'un placement privé**

Avertissement

Ce Document d'Information est réalisé dans le cadre d'une opération exclusivement réservée à un cercle restreint d'investisseurs et certains investisseurs qualifiés, tels que mentionnés à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier. Cette opération préalable à une admission aux négociations sur NYSE Alternext Paris, a pris la forme d'une augmentation de capital. Les personnes ou entités mentionnées au 2 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et définies à l'article D.411-1 du Code monétaire et financier ne peuvent participer à cette opération que pour compte propre. Cette opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF. La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 412-1 et L.621-8 à L. 621- 8-3 du Code monétaire et financier.

Des exemplaires du présent Document d'Information sont disponibles sans frais au siège social de la Société RocTool, Savoie Technolac BP 341 - 73 370 Le Bourget le Lac, ainsi qu'en version électronique sur le site de NYSE Alternext Paris (www.europeanequities.nyx.com) et de la Société (www.roctool.com).

AVERTISSEMENT

INFORMATION PRELIMINAIRE

Droit français :

Article D411-1 du Code monétaire et financier

Modifié par Décret n°2012-1243 du 8 novembre 2012 - art. 2

« Ont la qualité d'investisseurs qualifiés au sens du II de l'article L. 411-2 lorsqu'ils agissent pour compte propre :

1° Les clients professionnels au sens de l'article L. 533-16 ;

2° Les contreparties éligibles, au sens de l'article L. 533-20. »

Article L533-16 du Code monétaire et financier

Créé par Ordonnance n°2007-544 du 12 avril 2007 - art. 4 JORF 13 avril 2007 en vigueur le 1er novembre 2007

« Le règlement général de l'Autorité des marchés financiers précise les conditions d'application des articles L. 533-11 à L. 533-15, en tenant compte de la nature du service proposé ou fourni, de celle de l'instrument financier considéré, ainsi que du caractère professionnel ou non du client, notamment du client potentiel.

Un client professionnel est un client qui possède l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre ses propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus.

Un décret précise les critères selon lesquels les clients sont considérés comme professionnels.

Les clients remplissant ces critères peuvent demander à être traités comme des clients non professionnels et les prestataires de services d'investissement peuvent accepter de leur accorder un niveau de protection plus élevé, selon des modalités précisées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le règlement général de l'Autorité des marchés financiers précise également les conditions et modalités selon lesquelles d'autres clients que ceux remplissant ces critères peuvent, à leur demande, être traités comme des clients professionnels. »

Article L533-20 du Code monétaire et financier

Créé par Ordonnance n°2007-544 du 12 avril 2007 - art. 4 JORF 13 avril 2007 en vigueur le 1er novembre 2007

« Les prestataires de services d'investissement agréés pour la réception et la transmission d'ordres pour compte de tiers, pour l'exécution d'ordres pour le compte de tiers ou pour la négociation pour compte propre peuvent susciter des transactions entre des contreparties éligibles ou conclure des transactions avec ces contreparties sans se conformer aux obligations prévues aux articles L. 533-11 à L. 533-16, L. 533-18 et L. 533-19, premier alinéa, en ce qui concerne lesdites transactions ou tout service connexe directement lié à ces transactions.

Un décret précise les critères selon lesquels les contreparties sont considérées comme des contreparties éligibles.

Le règlement général de l'Autorité des marchés financiers précise les modalités selon lesquelles les contreparties éligibles peuvent demander à être traitées comme des clients. »

Article D533-11 du Code monétaire et financier

Créé par Décret n°2007-904 du 15 mai 2007 - art. 4 JORF 16 mai 2007 en vigueur le 1er novembre 2007

« Ont la qualité de clients professionnels au sens de l'article L. 533-16, pour tous les services d'investissement et tous les instruments financiers :

1. a) Les établissements de crédit mentionnés à l'article L. 511-9 ;

b) Les entreprises d'investissement mentionnées à l'article L. 531-4 ;

c) Les autres établissements financiers agréés ou réglementés ;

d) Les entreprises d'assurance et de réassurance mentionnées respectivement au premier alinéa de l'article L. 310-1 et à l'article L. 310-1-1 du code des assurances, les sociétés de groupe d'assurance mentionnées à l'article L. 322-1-2 du même code, les mutuelles et unions de mutuelles relevant du livre II du code de la mutualité autres que celles mentionnées à l'article L. 510-2 du même code, ainsi que les institutions de prévoyance régies par le livre IX du code de la sécurité sociale ;

e) Les organismes de placement collectif mentionnés à l'article L. 214-1 et les sociétés de gestion d'organismes de placement collectif mentionnées à l'article L. 543-1 ;

f) Le fonds de réserve pour les retraites mentionné à l'article L. 135-6 du code de la sécurité sociale, les institutions de retraites professionnelles mentionnées à l'article L. 370-1 du code des assurances pour leurs opérations mentionnées à l'article L. 370-2 du même code, ainsi que les personnes morales administrant une institution de retraite professionnelle mentionnée à l'article 5 de l'ordonnance n° 2006-344 du 23 mars 2006 relative aux retraites professionnelles supplémentaires ;

g) Les personnes dont l'activité principale consiste à négocier pour compte propre des marchandises ou des instruments financiers à terme sur marchandises, mentionnés au m) du 2° de l'article L. 531-2 ;

h) Les entreprises mentionnées au n du 2° de l'article L. 531-2 ;

i) La Caisse des dépôts et consignations et les autres investisseurs institutionnels agréés ou réglementés.

2. Les entités remplissant au moins deux des trois critères suivants, sur la base des états comptables individuels :

- total du bilan égal ou supérieur à 20 millions d'euros ;

- chiffre d'affaires net ou recettes nettes égaux ou supérieurs à 40 millions d'euros ;

- capitaux propres égaux ou supérieurs à 2 millions d'euros ;

3. L'Etat, la Caisse de la dette publique, la Caisse d'amortissement de la dette sociale, la Banque de France, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, l'Institut d'émission d'outre-mer ;

4. Les autres investisseurs institutionnels dont l'activité principale consiste à investir dans des instruments financiers, et notamment les sociétés d'investissement mentionnées à l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945, les sociétés de capital-risque mentionnées à l'article 1er de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 et les sociétés financières d'innovation mentionnées au III de l'article 4 de la loi n° 72-650 du 11 juillet 1972 ;
5. Les entités de droit étranger qui sont équivalentes à celles mentionnées aux 1 à 4 ou qui ont un statut de client professionnel dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
6. Les organismes financiers internationaux à caractère public auxquels la France ou tout autre Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques adhère. »

Article D533-13 du Code monétaire et financier

Créé par Décret n°2007-904 du 15 mai 2007 - art. 4 JORF 16 mai 2007 en vigueur le 1er novembre 2007

« Ont la qualité de contreparties éligibles au sens de l'article L. 533-20 :

1. a) Les établissements de crédit mentionnés à l'article L. 511-9 ;
- b) Les entreprises d'investissement mentionnées à l'article L. 531-4 ;
- c) Les autres établissements financiers agréés ou réglementés ;
- d) Les entreprises d'assurance et de réassurance mentionnées respectivement au premier alinéa de l'article L. 310-1 et à l'article L. 310-1-1 du code des assurances, les sociétés de groupe d'assurance mentionnées à l'article L. 322-1-2 du même code, les mutuelles et unions de mutuelles relevant du livre II du code de la mutualité autres que celles mentionnées à l'article L. 510-2 du même code, ainsi que les institutions de prévoyance régies par le livre IX du code de la sécurité sociale ;
- e) Les organismes de placement collectif mentionnés à l'article L. 214-1 et les sociétés de gestion d'organismes de placement collectif mentionnées à l'article L. 543-1 ;
- f) Le fonds de réserve pour les retraites mentionné à l'article L. 135-6 du code de la sécurité sociale, les institutions de retraites professionnelles mentionnées à l'article L. 370-1 du code des assurances pour leurs opérations mentionnées à l'article L. 370-2 du même code, ainsi que les personnes morales administrant une institution de retraite professionnelle mentionnée à l'article 5 de l'ordonnance n° 2006-344 du 23 mars 2006 relative aux retraites professionnelles supplémentaires ;
- g) Les personnes dont l'activité principale consiste à négocier pour compte propre des marchandises ou des instruments financiers à terme sur marchandises, mentionnées au m du 2° de l'article L. 531-2 ;
- h) Les entreprises mentionnées au n du 2° de l'article L. 531-2 ;
2. L'Etat, la Caisse de la dette publique, la Caisse d'amortissement de la dette sociale, la Banque de France, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, l'Institut d'émission d'outre-mer ;
3. Les organismes financiers internationaux à caractère public auxquels la France ou tout autre Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques adhère.
4. Les personnes morales remplissant au moins deux des trois critères suivants, sur la base des états comptables individuels :
 - total du bilan égal ou supérieur à 20 millions d'euros ;
 - chiffre d'affaires net ou recettes nettes égaux ou supérieurs à 40 millions d'euros ;
 - capitaux propres égaux ou supérieurs à 2 millions d'euros.

Le prestataire de services d'investissement qui conclut des transactions conformément aux dispositions de l'article L. 533-20 avec une personne morale mentionnée au premier alinéa du présent 4 doit obtenir de celle-ci la confirmation expresse qu'elle accepte d'être traitée comme contrepartie éligible. Le prestataire de services d'investissement peut obtenir cette confirmation soit sous la forme d'un accord général, soit pour chaque transaction.

5. La Caisse des dépôts et consignations et les autres investisseurs institutionnels agréés ou réglementés ;
6. A leur demande, les personnes morales relevant d'une des catégories de clients qui peuvent demander à être traités comme des professionnels, en application des dispositions du cinquième alinéa de l'article L. 533-16. Dans ce cas, la personne morale concernée ne doit être reconnue comme une contrepartie éligible que pour les services ou transactions pour lesquels elle serait traitée comme un client professionnel ;
7. Les entités de droit étranger équivalentes à celles mentionnées aux 1, 2 et 4.

Lorsqu'une personne morale mentionnée au 4 a son siège social ou sa direction effective en dehors de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer, le prestataire de services d'investissement tient compte du statut de ladite personne morale tel qu'il est défini par les dispositions en vigueur dans l'Etat où elle a son siège social ou sa direction effective. »

NOTE INTRODUCTIVE

Dans le présent Document d'Information, les termes « RocTool » ou la « Société » désignent la société RocTool.

Le présent Document d'Information contient des indications sur les objectifs ainsi que les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et ces axes de développement dépendent de circonstances ou de faits dont la survenance ou la réalisation est incertaine.

Ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés et les déclarations ou informations figurant dans le présent Document d'Information pourraient se révéler erronées, sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable et notamment du Règlement général de l'AMF.

Le présent Document d'Information contient en outre des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'au marché et à l'industrie dans lesquels elle opère. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources internes et externes (rapports d'analystes, études spécialisées, publications du secteur, toutes autres informations publiées par des sociétés d'études de marché, de sociétés et d'organismes publics). La Société estime que ces informations donnent une image fidèle du marché et de l'industrie dans lesquels elle opère et reflètent fidèlement sa position concurrentielle ; cependant bien que ces informations soient considérées comme fiables, ces dernières n'ont pas été vérifiées de manière indépendante par la Société.

* * *

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	2
NOTE INTRODUCTIVE.....	4
SOMMAIRE	5
A INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS	13
A.1 Introduction et avertissements	13
B EMETTEUR	13
B.1 Raison sociale / Dénomination sociale.....	13
B.2 Siège social / Forme juridique / Législation / Pays d'origine.....	13
B.3 Nature des opérations et Principales activités.....	13
B.4 Tendances récentes ayant des répercussions sur la Société.....	13
B.5 Description du Groupe	13
B.6 Actionnariat.....	14
B.7 Informations financières sélectionnées	14
B.8 Informations pro forma.....	16
B.9 Prévision de bénéfice	16
B.10 Eventuelles réserves sur les informations financières historiques contenues dans les rapports d'audit	16
B.11 Fonds de roulement net	16
B.12 Evénements récents	16
C VALEURS MOBILIERES	16
C.1 Nature, catégorie et numéro d'identification des actions nouvelles	16
C.2 Devise d'émission	16
C.3 Nombre d'actions émises et valeur nominale.....	16
C.4 Droits attachés aux actions	16
C.5 Restrictions à la libre négociabilité des actions.....	16
C.6 Demande d'admission à la négociation	16
C.7 Politique en matière de dividendes	16
D RISQUES	17
D.1 Principaux risques propres à l'Emetteur et son secteur d'activité.....	17
D.2 Principaux risques propres aux actions nouvelles.....	17
E OFFRE	17
E.1 Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission	17
E.2 Raisons de l'offre / Utilisation du produit de l'émission / Montant net maximum estimé du produit de l'augmentation de capital	17
E.3 Modalités et conditions de l'offre	17
E.4 Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission	19
E.5 Personne ou entité offrant de vendre ses actions / Convention de blocage	19
E.6 Montant et pourcentage de dilution.....	19
E.7 Dépenses facturées à l'investisseur	20
PARTIE I	21
1 PERSONNES RESPONSABLES	22
1.1 Personnes responsables des informations contenues dans le Document d'Information.....	22
1.2 Attestation du Responsable du Document d'Information	22
1.3 Responsable de l'information financière	22
1.4 Engagements de la Société.....	22
2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	23
2.1 Commissaires aux comptes	23

2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés durant la période couverte par les informations financières historiques	23
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	24
3.1	Informations financières historiques	24
3.2	Comptes semestriels	24
3.2.1	<i>Bilan simplifié.....</i>	24
3.2.2	<i>Compte de Résultat simplifié</i>	25
3.2.1	<i>Tableau de flux simplifié</i>	26
4	FACTEURS DE RISQUE	27
4.1	Risques liés à l'activité de la Société	28
4.1.1	<i>Risques liés aux évolutions technologiques</i>	28
4.1.2	<i>Risques liés à l'apparition de solutions alternatives</i>	28
4.1.3	<i>Risques liés à l'environnement économique</i>	28
4.1.4	<i>Risques liés à la pénétration de certains marchés géographiques</i>	28
4.1.5	<i>Risques liés à la dépendance.....</i>	28
4.1.6	<i>Risques liés au personnel clé.....</i>	29
4.1.7	<i>Risques liés à la gestion de la croissance organique.....</i>	30
4.2	Risques juridiques et réglementaires	30
4.2.1	<i>Risques liés à une protection incertaine des brevets et autres droits de propriété intellectuelle .</i>	30
4.2.2	<i>Risques liés à des litiges liés aux brevets déposés.....</i>	31
4.2.3	<i>Risques liés à l'incapacité de protéger la confidentialité des informations et du savoir-faire de la Société</i>	31
4.2.4	<i>Risques liés aux autorisations réglementaires</i>	31
4.2.5	<i>Faits exceptionnels et litiges</i>	32
4.3	Assurances et couverture des risques.....	32
4.4	Risques de marché	35
4.4.1	<i>Risque de liquidité et besoin de financement complémentaire de l'activité.....</i>	35
4.4.2	<i>Risque de taux.....</i>	36
4.4.3	<i>Risque sur actions</i>	36
4.4.4	<i>Risque de change</i>	37
4.4.5	<i>Risque de dilution.....</i>	37
4.4.6	<i>Engagements hors bilan</i>	37
4.4.7	<i>Risques pays.....</i>	37
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	38
5.1	Histoire et évolution de la Société	38
5.1.1	<i>Raison sociale.....</i>	38
5.1.2	<i>Lieu et numéro d'enregistrement.....</i>	38
5.1.3	<i>Date de constitution et durée</i>	38
5.1.4	<i>Siège social, forme juridique et législation</i>	38
5.1.5	<i>Historique de la Société.....</i>	38
5.2	Investissements	39
5.2.1	<i>Principaux investissements réalisés par la Société au cours des exercices 2012 et 2011</i>	39
5.2.2	<i>Principaux investissements de la Société réalisés durant le 1^{er} semestre 2013</i>	39
5.2.3	<i>Principaux investissements de la Société réalisés depuis le 30 juin 2013</i>	40
6	APERÇU DES ACTIVITES	41
6.1	Introduction.....	41
6.2	Technologies de la Société	41
6.2.1	<i>Les matériaux composites.....</i>	41
6.2.2	<i>Les thermoplastiques</i>	44
6.2.3	<i>Technologies « Heat & Cool » développées par RocTool</i>	45
6.2.4	<i>Les produits associés.....</i>	49
6.3	Business model.....	49
6.3.1	<i>Portefeuille de brevets</i>	49
6.3.2	<i>Cycle de vente</i>	49

6.3.3	Organisation interne	51
6.3.4	Marketing	52
6.3.5	Clients	52
6.4	Marchés et Concurrents	53
6.4.1	Les marchés	53
6.4.2	Les concurrents	56
6.5	Recherche et développement à venir	57
6.5.1	Injection Plastique.....	57
6.5.2	RTM TP.....	57
6.5.3	Transformation des composites - Procédé OOA (Out Of Autoclave) et vacuum bagging	58
6.5.4	Nouveaux procédés.....	58
6.5.5	Nouveaux procédés de H&C ou amélioration de l'existant	58
7	ORGANIGRAMME	60
7.1	Présentation générale de RocTool	60
7.2	Filiales et participations.....	60
8	PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS	61
8.1	Propriétés immobilières	61
8.2	Problèmes environnementaux	61
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT	62
9.1	Comptes d'exploitation au 30 juin 2013	62
9.2	Bilan au 1 ^{er} semestre 2013	65
9.3	Chiffres comparés des comptes d'exploitation pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011	67
9.4	Analyse des flux de trésorerie historiques	71
9.5	Chiffres comparés des bilans des exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011	72
9.6	Analyse des flux de trésorerie historiques	75
9.7	Liquidités et sources de financement	76
9.8	Perspectives futures	77
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	78
10.1	Informations sur les capitaux de l'Emetteur.....	78
10.2	Flux de trésorerie.....	79
10.3	Conditions d'emprunts	80
10.3.1	Dettes bancaires	80
10.3.2	Dettes en crédit bail	80
10.3.3	Concours bancaire	80
10.3.4	Dettes obligataires.....	81
10.3.5	Avance conditionnée.....	81
10.3.6	Synthèse des dettes.....	82
10.3.7	Subvention	82
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	82
10.5	Sources de financement attendues	82
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	83
11.1	Propriété industrielle.....	83
11.1.1	Demandes déposées par la Société.....	83
11.2	Marques et licences.....	87
11.2.1	Licences.....	87
11.2.2	Les marques	88
11.3	Noms de domaine	88
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	89
12.1	Principales tendances depuis la fin du dernier exercice.....	89

12.2	Existence de toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société	89
13	PREVISION OU ESTIMATION DU BENEFICE	90
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	91
14.1	Conseil d'Administration	91
14.1.1	Composition du Conseil d'Administration	91
14.1.2	Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil d'Administration	91
14.1.3	Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années	93
14.1.4	Déclarations concernant les membres du Conseil d'Administration	94
14.1.5	Déclaration sur la nature de tout lien familial entre les administrateurs	94
14.2	Direction Générale	94
14.2.1	Composition de la Direction Générale	94
14.2.2	Renseignements personnels relatifs aux membres de la Direction Générale	94
14.2.3	Liste des mandats et fonctions exercés par les membres de la Direction Générale dans toutes sociétés au cours des cinq dernières années	94
14.2.4	Déclarations concernant les membres de la Direction Générale	94
14.2.5	Déclaration sur la nature de tout lien familial entre les membres de la Direction Générale	94
14.3	Présentation des chefs de département	94
14.4	Conflits d'intérêts potentiels au niveau des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale 95	
14.4.1	Restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur	95
15	REMUNERATION ET AVANTAGES	97
15.1	Rémunération brute globale des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale	97
15.2	Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	97
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	98
16.1	Fonctionnement et mandats des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale	98
16.1.1	Le Conseil d'Administration (articles 17 à 22 des statuts)	98
16.1.2	La Direction Générale (article 23 des statuts)	100
16.2	Informations sur les contrats de services liant les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à la Société ou l'une de ses filiales	100
16.2.1	Conventions entre la Société un administrateur, le Directeur Général ou un Directeur Général délégué	100
16.3	Comités	101
16.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	102
17	SALARIES	103
17.1	Ressources humaines	103
17.1.1	Organigramme fonctionnel	103
17.1.2	Nombre de salariés	103
17.2	Participations et bons	104
17.2.1	Bons de souscription de parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE)	104
17.2.2	Caractéristiques des plans de BSPCE	104
17.2.3	Dilution engendrée par l'exercice des BSPCE et des obligations convertibles	105
17.2.4	Contrats d'intéressement et de participation	105
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	106
18.1	Evolution de l'actionnariat sur 3 ans	106
18.1.1	Evolution de l'actionnariat sur 3 ans	106
18.1.2	Répartition du capital à la date du présent Document d'Information	106

18.2	Droits de vote double	107
18.3	Contrôle de l'émetteur	107
18.4	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	107
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	108
19.1	Conventions significatives conclues avec des apparentes	108
19.1.1	<i>Convention entre les filiales de la Société et des actionnaires</i>	108
19.1.2	<i>Transactions entre parties liées</i>	108
19.2	Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions Réglementées (exercice social clos le 31 décembre 2012)	109
19.3	Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions Réglementées (exercice social clos le 31 décembre 2011)	111
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE	113
20.1	Comptes semestriels au 30 juin 2013	113
20.1.1	<i>Revue limitée des comptes semestriels au 30 juin 2013</i>	113
20.1.2	<i>Comptes au 30 juin 2013</i>	116
20.2	Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012	139
20.2.1	<i>Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012</i>	139
20.2.2	<i>Comptes annuels - exercice clos le 31 décembre 2012</i>	141
20.3	Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011	161
20.3.1	<i>Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011</i>	161
20.3.2	<i>Comptes annuels - exercice clos le 31 décembre 2011</i>	163
20.4	Informations financières pro forma	175
20.5	Vérifications des informations financières historiques annuelles	175
20.6	Date des dernières informations financières	175
20.7	Informations intermédiaires et autres	175
20.8	Politique de distribution des dividendes	175
20.9	Procédures judiciaires et d'arbitrage	175
20.10	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	175
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	176
21.1	Capital social	176
21.1.1	<i>Montant du capital social</i>	176
21.2	Capital potentiel	176
21.2.1	<i>Actions non-représentatives du capital</i>	176
21.2.2	<i>Autocontrôle</i>	176
21.2.3	<i>Capital autorisé non émis</i>	176
21.2.4	<i>Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option</i>	177
21.2.5	<i>Nantissement</i>	177
21.2.6	<i>Tableau d'évolution du capital de la Société</i>	178
21.3	Acte constitutif et statuts à la date du présent Document d'Information	178
21.3.1	<i>Objet social (article 3)</i>	178
21.3.2	<i>Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale (Articles 17 à 23)</i>	178
21.3.3	<i>Droits attachés aux actions (articles 12 à 15)</i>	181
21.3.4	<i>Assemblées générales d'actionnaires (articles 29 à 44)</i>	182
21.3.5	<i>Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle</i>	185
21.3.6	<i>Franchissements de seuils</i>	185
21.3.7	<i>Modification du capital (articles 9 et 10)</i>	185
22	CONTRATS IMPORTANTS	186

23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	188
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	189
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	190
	PARTIE II	191
1	PERSONNES RESPONSABLES	192
1.1	Responsable du Document d'Information	192
1.2	Attestation du responsable du Document d'Information	192
2	FACTEURS DE RISQUE	193
3	INFORMATIONS DE BASE	194
3.1	Déclarations sur le fonds de roulement net	194
3.2	Capitaux propres et endettement	194
3.3	Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission	195
3.4	Raisons de l'émission et utilisation du produit	195
4	INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE OFFERTES ET ADMISES A LA NEGOCIATION SUR LE MARCHE ALTERNEXT DE NYSE EURONEXT PARIS	196
4.1	Nature, catégorie et jouissance des valeurs mobilières offertes et admises à la négociation	196
4.2	Droit applicable et tribunaux compétents	196
4.3	Forme et mode d'inscription en compte des actions.....	196
4.4	Devise d'émission	196
4.5	Droits attachés aux actions nouvelles	196
4.6	Autorisations	197
4.6.1	<i>Délégations de compétence de l'Assemblée Générale de la Société en date du 30 octobre 2013</i>	<i>197</i>
4.6.2	<i>Conseil d'Administration du 30 octobre 2013 faisant usage de la délégation de compétence ..</i>	<i>199</i>
4.7	Date prévue d'émission des actions nouvelles	200
4.8	Restrictions à la libre négociabilité des actions nouvelles	200
4.9	Réglementation française en matière d'offres publiques	200
4.9.1	<i>Offre publique obligatoire.....</i>	<i>200</i>
4.9.2	<i>Offre publique de retrait et retrait obligatoire</i>	<i>200</i>
4.10	Offres publiques d'acquisition lancées par des tiers sur le capital de l'Emetteur durant le dernier exercice et l'exercice en cours	201
4.11	Retenue à la source sur les dividendes versés à des non-résidents.....	201
5	CONDITIONS DE L'OFFRE.....	202
5.1	Conditions du Placement Privé	202
5.1.1	<i>Conditions du Placement Privé</i>	<i>202</i>
5.1.2	<i>Coordonnées du Listing Sponsor</i>	<i>202</i>
5.1.3	<i>Coordonnées du service titres</i>	<i>202</i>
6	ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS ET MODALITÉS DE NÉGOCIATION	203
6.1	Admission aux négociations	203
6.2	Place de cotation	203
6.3	Offres simultanées d'actions de la Société.....	203
6.4	Contrat de liquidité	203
6.5	Stabilisation - Interventions sur le marché.....	203
7	DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES SOUHAITANT LES VENDRE.....	204
8	DÉPENSES LIÉES À L'ÉMISSION	205
9	DILUTION	206
9.1	Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres.....	206
9.2	Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire	206

10	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	208
10.1	Conseillers ayant un lien avec l'offre	208
10.2	Responsables du contrôle des comptes	208
10.3	Rapport d'expert	208
10.4	Informations contenues dans le Document d'Information provenant d'une tierce partie.....	208

RÉSUMÉ DU DOCUMENT D'INFORMATION

Le résumé est constitué d'informations requises connues sous le nom « Eléments ». Ces Eléments sont numérotés dans les Sections A - E (A. 1 - E. 7).

Ce résumé contient tous les Eléments nécessaires pour être inclus dans un résumé pour ce type de valeurs mobilières et de l'Emetteur. Parce que certains Eléments ne sont pas requis, il peut y avoir des lacunes dans la séquence de numérotation des Eléments.

Même si un Élément peut être requis dans le résumé en raison du type de valeurs mobilières et de l'Emetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée quant à l'Elément. Dans ce cas, une courte description de l'Elément est incluse dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

A Introduction et avertissements	
A.1 Introduction et avertissements	Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Document d'Information. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif du Document d'Information par l'investisseur. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Document d'Information est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres, avoir à supporter les frais de traduction du Document d'Information avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Document d'Information ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Document d'Information, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.
B Emetteur	
B.1 Raison sociale / Dénomination sociale	RocTool (« RocTool », la « Société » ou l'« Émetteur »).
B.2 Siège social / Forme juridique / Législation / Pays d'origine	RocTool est une société anonyme à Conseil d'Administration. Le siège social de la Société est situé au Savoie Technolac BP 341 - 73370 Le Bourget du Lac - France.
B.3 Nature des opérations et Principales activités	RocTool, société créée en 2000, exerce une activité de recherche et développement concentrée sur des procédés innovants d'injection du plastique et de moulage de matériaux composites. Sa technologie, protégée par une vingtaine de familles de brevets, porte sur des procédés de chauffage des moules par induction et leur refroidissement. Cette technologie est une vraie rupture par rapport aux techniques conventionnelles car elle permet notamment une réduction drastique du temps de cycle chauffage-refroidissement des moules. Elle appartient à la famille des technologies dites « Heat and Cool » qui recourent au chauffage et au refroidissement des moules en utilisant différents procédés. RocTool ne fabrique pas de moule ni de pièce mais licencie ses technologies brevetées. Elle mène une politique d'améliorations active et continue de sa technologie. Elle adresse les grands donneurs d'ordres principalement dans les secteurs de l'automobile et de l'électronique grand public ainsi que les transformateurs auxquels ils font appel. La technologie de RocTool s'adapte plus particulièrement à des procédés permettant de fabriquer des pièces en grande série. A la date du présent Document d'Information, la Société a déjà conclu une quarantaine d'accords de licence dont près de la moitié pour la production. Ces accords comportent tous une rémunération fixe ainsi que des royalties proportionnelles au nombre de pièces réalisées. La conclusion d'un contrat de licence est précédée d'étapes dites de pré qualification qui permettent au client de valider la technologie de RocTool, et son adaptabilité à sa problématique de production. Par ailleurs, afin de proposer un service complet à ses clients, RocTool propose également des générateurs électriques pour alimenter les systèmes d'induction utilisant la technologie RocTool.
B.4 Tendances récentes ayant des répercussions sur la Société	Depuis le dernier exercice comptable du 31 décembre 2012, les événements suivants sont intervenus : - RocTool a obtenu, en janvier 2013, de la part d'Oseo Innovation, une subvention dans le cadre d'un projet de développement d'une application du procédé RocTool à la fabrication d'une valise écologique (Projet « Ecocase »). Le montant total de la subvention est de 138 000 € qui seront versés en 3 tranches (69 000 €, 41 000 € et 28 000 €) en fonction de l'avancée du projet. La Société a déjà reçu, au 30 juin 2013, un montant de 69 000 €. Le constat de la fin du programme interviendra au plus tard le 30 septembre 2014. - La Société a signé 6 contrats de licence depuis le début de l'année 2013, portant le nombre total de licences à 40.
B.5 Description du Groupe	A la date du présent Document d'Information, la Société ne fait pas partie d'un groupe.

B.6 Actionnariat

Répartition avant Placement Privé

	Nbre d'actions	% du capital	Nbre de DDV	% droits de vote
Aplus Finance	736 728	35,5%	1 239 228	35,3%
Innovation Capital	382 500	18,4%	764 999	21,8%
Siparex	360 233	17,4%	696 928	19,9%
Management & Fondateurs	462 955	22,3%	556 910	15,9%
Autres	132 937	6,4%	248 779	7,1%
Total	2 075 353	100%	3 506 844	100%

Répartition après Placement Privé

B.7 Informations financières sélectionnées

Les comptes des exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012 ont été audités et les comptes semestriels au 30 juin 2013 ont fait l’objet d’une revue limitée.

en Euros	30/06/2013 semestriels	31/12/2012 annuels	31/12/2011 annuels
Actif immobilisé net	1 309 328	1 462 523	1 314 396
Immobilisations Incorporelles	596 279	581 295	608 185
dont Recherche et développement	275 776	453 976	75 664
dont concessions, brevets, droits similaires	125 503	127 320	209 846
dont autres Immobilisations incorporelles	195 000	0	322 676
Immobilisations Corporelles	634 109	802 287	680 671
dont Installations techniques, matériel et outillage	417 695	555 945	420 558
dont Autres immobilisations corporelles	216 414	246 343	209 491
dont Immobilisations en cours	0	0	50 622
Immobilisations financières	78 940	78 940	25 539
dont Autres participations	53 401	53 401	0
dont Autres immobilisations financières	25 539	25 539	25 539
Actif circulant	2 169 889	3 827 137	1 889 210
dont En-cours de production de services			
dont Marchandises	86 872	333 242	207 239
dont Avances et acomptes versés sur commande	19 770	483 518	125 105
dont Clients et comptes rattachés	532 691	765 107	719 104
dont Autres créances	527 790	589 219	533 663
dont Capital souscrit, appelé non versé	0	0	0
dont VMP et Disponibilité	899 275	1 566 373	218 280
dont Charges constatées d'avance	103 490	89 678	85 819
Ecart de conversion	4 000	401	53
Total Actif	3 483 217	5 290 061	3 203 659

en Euros	30/06/2013 semestriels	31/12/2012 annuels	31/12/2011 annuels
Capitaux Propres	1 196 816	1 047 307	1 271 312
<i>dont Capital social</i>	<i>415 071</i>	<i>415 071</i>	<i>411 367</i>
Autres Fonds propres	505 000	550 000	220 000
<i>dont Avances conditionnées</i>	<i>505 000</i>	<i>550 000</i>	<i>220 000</i>
Provisions pour risques	63 484	401	43 270
Dettes	1 717 917	3 691 937	1 667 480
<i>dont Emprunt obligataire convertible</i>	<i>664 024</i>	<i>656 478</i>	<i>0</i>
<i>dont dettes auprès des établissements de crédit</i>	<i>58 589</i>	<i>106 610</i>	<i>171 612</i>
<i>dont Avances et acomptes reçus sur commandes</i>	<i>2 550</i>	<i>1 711 046</i>	<i>263 175</i>
<i>dont Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>486 153</i>	<i>562 702</i>	<i>845 307</i>
<i>dont Dettes fiscales et sociales</i>	<i>423 366</i>	<i>477 919</i>	<i>300 629</i>
<i>dont dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	<i>50 000</i>	<i>50 000</i>	<i>0</i>
<i>dont Autres dettes</i>	<i>26 035</i>	<i>58 782</i>	<i>68 758</i>
<i>dont Produits constatés d'avance</i>	<i>7 200</i>	<i>68 400</i>	<i>18 000</i>
Ecart de conversion	0	415	1 597
Total Passif	3 483 217	5 290 061	3 203 659

en Euros	2013 6 mois	2012 12 mois	2011 12 mois
Produits d'exploitation	4 342 736	5 225 910	3 972 317
<i>dont chiffres d'affaires nets</i>	<i>4 032 848</i>	<i>4 765 261</i>	<i>3 563 626</i>
<i>dont production stockée</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-13 167</i>
<i>dont production immobilisée</i>	<i>230 350</i>	<i>390 124</i>	<i>322 676</i>
<i>dont subventions d'exploitation</i>	<i>72 680</i>	<i>2 319</i>	<i>83 578</i>
<i>dont Reprise sur Amort</i>	<i>5 412</i>	<i>67 554</i>	<i>15 442</i>
<i>dont Autres produits</i>	<i>1 446</i>	<i>652</i>	<i>162</i>
Charges d'exploitation	4 331 206	5 856 452	4 675 693
Résultat d'exploitation	11 530	-630 542	-703 375
Résultat financier	-28 065	-33 180	-15 147
Résultat courant avant impôts	-16 535	-663 722	-718 522
Résultat exceptionnel	17 415	56 970	24 915
Impôts sur les bénéfices (Crédit d'Impôt Recherche)	-148 630	-282 750	-275 167
Résultat net	149 509	-324 002	-418 440

B.8 Informations pro forma	Sans objet.
B.9 Prévision de bénéfice	Sans objet.
B.10 Eventuelles réserves sur les informations financières historiques contenues dans les rapports d'audit	Sans objet.
B.11 Fonds de roulement net	La Société dispose à la date du présent Document d'Information, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation pour les douze prochains mois.
B.12 Evénements récents	Sans objet.
C Valeurs mobilières	
C.1 Nature, catégorie et numéro d'identification des actions nouvelles	Les actions sont toutes de même catégorie. Les actions feront l'objet d'une demande d'admission sur Alternext Paris, sous le code ISIN FR0010523167.
C.2 Devise d'émission	Euro.
C.3 Nombre d'actions émises et valeur nominale	Sans objet.
C.4 Droits attachés aux actions	En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivants : - Droit à dividendes ; - Droit de vote ; - Droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; - Droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. Un droit de vote double est conféré aux actions détenues depuis au moins deux ans par un même actionnaire (article 36 des statuts de la Société).
C.5 Restrictions à la libre négociabilité des actions	Sans objet.
C.6 Demande d'admission à la négociation	L'intégralité des actions existantes sur le marché Alternext de NYSE Euronext à Paris.
C.7 Politique en matière de dividendes	La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices. La priorité étant donnée le financement de la croissance et du développement de la Société, la Société n'envisage pas à ce stade de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de distribuer des dividendes au titre de l'exercice 2013.

D Risques	
D.1 Principaux risques propres à l'Emetteur et son secteur d'activité	Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre en considération les facteurs de risques propres à la Société et à son activité, dont la description complète figure au chapitre 4 du et qui sont complétés au chapitre 2 (§2.2) par les principaux risques suivants : <u>les risques liés à l'activité de la société</u>, notamment les risques liés aux évolutions technologiques, les risques liés à l'apparition de solutions alternatives, les risques liés à l'environnement économique, les risques liés à la pénétration de certains marchés géographiques, les risques liés à la dépendance, les risques liés au personnel clé, les risques liés à la gestion de la croissance organique. <u>Les risques financiers</u>, notamment les risques liés à une protection incertaine des brevets et autres droits de propriété intellectuelle, les risques liés à des litiges liés aux brevets déposés, les risques liés à l'incapacité de protéger la confidentialité des informations et du savoir-faire de la société, les risques liés aux autorisations réglementaires. <u>Les risques de marché</u>, notamment le risque de liquidité et besoin de financement complémentaire de l'activité, le risque de taux, le risque sur actions, le risque de change, le risque de dilution, les risques pays.
D.2 Principaux risques propres aux actions nouvelles	- Les actions de la Société n'ont pas été préalablement cotées et sont soumises aux fluctuations de marché, - Volatilité du prix de marche des actions de la Société, - Les actionnaires de la Société ne bénéficieront pas des garanties associées aux marches règlementés.
E Offre	
E.1 Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission	Produit brut du Placement Privé 3 599 995,72 euros. Estimation des dépenses liées à l'augmentation de capital 350 000 €.
E.2 Raisons de l'offre / Utilisation du produit de l'émission / Montant net maximum estimé du produit de l'augmentation de capital	Les fonds provenant du Placement Privé ont pour objet : - d'adapter les technologies RocTool au moulage des métaux - de renforcer les équipes support du Groupe - de financer la croissance et le déploiement international du Groupe Produit net estimé de l'augmentation de capital 3 249 996 euros.
E.3 Modalités et conditions de l'offre	Nombre d'actions existantes avant le Placement Privé 2 075 353 actions. Nombre d'actions émises dans le cadre du Placement Privé 425 029 actions. Clause d'extension Sans objet. Limitation de l'Offre Sans objet. Prix de souscription des actions nouvelles 8,47 euros par action.

	Jouissance des actions nouvelles Les actions nouvelles porteront jouissance courante. Service titres : CACEIS CORPORATE TRUST - 14, rue Rouget de Lisle, 92189 Issy-les-Moulineaux. Calendrier indicatif : <table> <tr> <td>vendredi 8 novembre 2013</td><td>Diffusion par NYSE Euronext de l'avis annonçant le transfert du Marché Libre sur Alternext ainsi que l'augmentation de capital</td></tr> <tr> <td>mercredi 13 novembre 2013</td><td>Transfert & Première cotation sur Alternext Paris</td></tr> </table>	vendredi 8 novembre 2013	Diffusion par NYSE Euronext de l'avis annonçant le transfert du Marché Libre sur Alternext ainsi que l'augmentation de capital	mercredi 13 novembre 2013	Transfert & Première cotation sur Alternext Paris
vendredi 8 novembre 2013	Diffusion par NYSE Euronext de l'avis annonçant le transfert du Marché Libre sur Alternext ainsi que l'augmentation de capital				
mercredi 13 novembre 2013	Transfert & Première cotation sur Alternext Paris				

E.4 Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission	Invest Securities SA, Teneur de Livre, et Invest Securities Corporate, conseil de la Société, ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services financiers, d'investissement et autres à la Société ou aux sociétés de son groupe, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.																																																																																									
E.5 Personne ou entité offrant de vendre ses actions / Convention de blocage	Personne ou entité offrant de vendre ses actions Sans objet. Convention de blocage Sans objet.																																																																																									
E.6 Montant et pourcentage de dilution	Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres : A titre indicatif, l'incidence du Placement Privé sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres au 30 juin 2013 - revue limitée - d'une levée de fonds nette des frais relatifs à l'émission et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette date) serait la suivante : <table><tr><th>Quote-part des capitaux propres par action (en euros)</th><th>Base non diluée</th><th>Base diluée(1)</th></tr><tr><td>Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente opération</td><td>0,58 €</td><td>0,98 €</td></tr><tr><td>Après émission de 425029 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'augmentation de capital à 100%)</td><td>1,78 €</td><td>2,06 €</td></tr></table> <i>* y compris la conversion des OC sur la base d'un montant d'encours de l'obligation capitalisée de 689 557€ et sur la base d'un prix par action de 8,47 € et l'exercice des 50 000 BSPCE à 5,50 €</i> Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société avant le Placement Privé et ne souscrivant pas à celle-ci est la suivante : <table><tr><th>Participation de l'actionnaire (en %)</th><th>Base non diluée</th><th>Base diluée(1)</th></tr><tr><td>Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente opération</td><td>1,00%</td><td>0,94%</td></tr><tr><td>Après émission de 425 029 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'augmentation de capital à 100%)</td><td>0,83%</td><td>0,79%</td></tr></table> <i>* y compris la conversion des OC sur la base d'un montant d'encours de l'obligation capitalisée de 689 557 € et sur la base d'un prix par action de 8,47 € et l'exercice des 50 000 BSPCE à 5,50 €</i> Détention avant le placement privé <table><tr><th rowspan="2"></th><th colspan="4">Base non diluée</th><th colspan="4">Base diluée*</th></tr><tr><th>Nbre d'actions</th><th>% du capital</th><th>Nbre droits de vote</th><th>% du droit de vote</th><th>Nbre d'actions</th><th>% du capital</th><th>Nbre droits de vote</th><th>% du droit de vote</th></tr><tr><td>Aplus Finance</td><td>736 728</td><td>35,5%</td><td>1 239 228</td><td>35,3%</td><td>786 946</td><td>35,7%</td><td>1 289 446</td><td>35,4%</td></tr><tr><td>Innovation Capital</td><td>382 500</td><td>18,4%</td><td>764 999</td><td>21,8%</td><td>382 500</td><td>17,3%</td><td>764 999</td><td>21,0%</td></tr><tr><td>Siparex</td><td>360 233</td><td>17,4%</td><td>696 928</td><td>19,9%</td><td>391 619</td><td>17,7%</td><td>728 314</td><td>20,0%</td></tr><tr><td>Management & Fondateurs</td><td>462 955</td><td>22,3%</td><td>556 910</td><td>15,9%</td><td>512 955</td><td>23,2%</td><td>606 910</td><td>16,7%</td></tr><tr><td>Autres</td><td>132 937</td><td>6,4%</td><td>248 779</td><td>7,1%</td><td>132 937</td><td>6,0%</td><td>248 779</td><td>6,8%</td></tr><tr><td>Total</td><td>2 075 353</td><td>100%</td><td>3 506 844</td><td>100%</td><td>2 206 957</td><td>100%</td><td>3 638 448</td><td>100%</td></tr></table> <i>* y compris la conversion des OC sur la base d'un montant d'encours de l'obligation capitalisée de 689 557 € et sur la base d'un prix par action de 8,47 € et l'exercice des 50 000 BSPCE à 5,50 €</i>	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	Base non diluée	Base diluée(1)	Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente opération	0,58 €	0,98 €	Après émission de 425029 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'augmentation de capital à 100%)	1,78 €	2,06 €	Participation de l'actionnaire (en %)	Base non diluée	Base diluée(1)	Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente opération	1,00%	0,94%	Après émission de 425 029 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'augmentation de capital à 100%)	0,83%	0,79%		Base non diluée				Base diluée*				Nbre d'actions	% du capital	Nbre droits de vote	% du droit de vote	Nbre d'actions	% du capital	Nbre droits de vote	% du droit de vote	Aplus Finance	736 728	35,5%	1 239 228	35,3%	786 946	35,7%	1 289 446	35,4%	Innovation Capital	382 500	18,4%	764 999	21,8%	382 500	17,3%	764 999	21,0%	Siparex	360 233	17,4%	696 928	19,9%	391 619	17,7%	728 314	20,0%	Management & Fondateurs	462 955	22,3%	556 910	15,9%	512 955	23,2%	606 910	16,7%	Autres	132 937	6,4%	248 779	7,1%	132 937	6,0%	248 779	6,8%	Total	2 075 353	100%	3 506 844	100%	2 206 957	100%	3 638 448	100%
Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	Base non diluée	Base diluée(1)																																																																																								
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente opération	0,58 €	0,98 €																																																																																								
Après émission de 425029 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'augmentation de capital à 100%)	1,78 €	2,06 €																																																																																								
Participation de l'actionnaire (en %)	Base non diluée	Base diluée(1)																																																																																								
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente opération	1,00%	0,94%																																																																																								
Après émission de 425 029 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'augmentation de capital à 100%)	0,83%	0,79%																																																																																								
	Base non diluée				Base diluée*																																																																																					
	Nbre d'actions	% du capital	Nbre droits de vote	% du droit de vote	Nbre d'actions	% du capital	Nbre droits de vote	% du droit de vote																																																																																		
Aplus Finance	736 728	35,5%	1 239 228	35,3%	786 946	35,7%	1 289 446	35,4%																																																																																		
Innovation Capital	382 500	18,4%	764 999	21,8%	382 500	17,3%	764 999	21,0%																																																																																		
Siparex	360 233	17,4%	696 928	19,9%	391 619	17,7%	728 314	20,0%																																																																																		
Management & Fondateurs	462 955	22,3%	556 910	15,9%	512 955	23,2%	606 910	16,7%																																																																																		
Autres	132 937	6,4%	248 779	7,1%	132 937	6,0%	248 779	6,8%																																																																																		
Total	2 075 353	100%	3 506 844	100%	2 206 957	100%	3 638 448	100%																																																																																		

	Détention après le placement privé								
		Base non diluée				Base diluée*			
		Nbre d'actions	% du capital	Nbre droits de vote	% du droit de vote	Nbre d'actions	% du capital	Nbre droits de vote	% du droit de vote
	Aplus Finance	760 340	30,41%	1 262 840	32,12%	810 439	30,79%	1 312 939	32,31%
	Innovation Capital	382 500	15,30%	764 999	19,46%	382 500	14,53%	764 999	18,83%
	Siparex	360 233	14,41%	696 928	17,73%	391 545	14,88%	728 240	17,92%
	Management & Fondateurs	462 955	18,52%	556 910	14,16%	512 955	19,49%	606 910	14,94%
	Autres	132 937	5,32%	248 779	6,33%	132 937	5,05%	248 779	6,12%
	Nouveaux Investisseurs	401 417	16,05%	401 417	10,21%	401 417	15,25%	401 417	9,88%
	Total	2 500 382	100%	3 931 873	100%	2 631 793	100%	4 063 284	100%
* y compris la conversion des OC sur la base d'un montant d'encours de l'obligation capitalisée de 689 557 € et sur la base d'un prix par action de 8,47 € et l'exercice des 50 000 BSPCE à 5,50 €									
E.7 Dépenses facturées à l'investisseur	Sans objet.								

PARTIE I

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Personnes responsables des informations contenues dans le Document d'Information

Alexandre GUICHARD
Président du Conseil d'Administration
Savoie Technolac BP 341
73370 LE BOURGET DU LAC

1.2 Attestation du Responsable du Document d'Information

« A ma connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent Document d'Information sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société et de ses filiales ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Le Bourget du Lac, le 03 novembre 2013

Alexandre GUICHARD
Président Directeur Général

1.3 Responsable de l'information financière

Alexandre GUICHARD
Président du Conseil d'Administration
Savoie Technolac – BP 341
73370 Le Bourget du Lac
Tél : 04 79 26 27 07
Fax : 04 79 26 27 08

1.4 Engagements de la Société

Conformément aux règles des Marchés Alternext, la Société s'engage notamment à assurer la diffusion sur son site Internet (www.roctool.com) et sur le site de NYSE Euronext (<https://europeanequities.nyx.com/fr>) en français ainsi qu'en anglais le cas échéant, des informations suivantes :

- Dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice, un rapport annuel comprenant ses états financiers, consolidés le cas échéant, dûment certifiés ainsi qu'un rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes afférents à ces états financiers annuels (article 4.2.1 des Règles des Marchés Alternext),
- Dans les quatre mois après la fin du second trimestre de son exercice social, un rapport semestriel comprenant les états financiers semestriels, consolidés le cas échéant, et un rapport d'activité afférent à ces états financiers semestriels (article 4.2.2 des Règles des Marchés Alternext),
- La convocation aux assemblées générales et tout document transmis aux actionnaires et cela dans le même délai que pour ces derniers (article 4.4 des Règles des Marchés Alternext),
- Toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres conformément aux dispositions de l'article 4.3 des Règles des Marchés Alternext, sans préjudice des obligations du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre texte de niveau supérieur,
- Tout franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participation représentant 50% ou 95% du capital ou des droits des votes. Cette publication est faite dans un délai de 5 jours de bourse suivant celui où il en a connaissance (article 4.3.1 (ii) des Règles des Marchés Alternext),
- Les déclarations des dirigeants ou administrateurs concernant leurs opérations sur titres (article 4.3.1 (iii) des Règles des Marchés Alternext).

Par ailleurs, la Société s'engage à respecter ses obligations conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et notamment :

- L'information périodique et permanente selon les obligations prévues au Titre II du Livre II du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, lorsque ces textes sont applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris,
- Les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société (articles 223-22 A à 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers).

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire

Avvens Audit

Représenté par Monsieur Romuald Colas

14 Quai du Commerce - Immeuble Le Saphir - CP 113 - 69266 Lyon Cedex 09

Date de début du premier mandat : Assemblée Générale Extraordinaire du 09 septembre 2013.

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Pascal Blandin

14 Quai du Commerce – 69009 Lyon

Date de début du premier mandat : Assemblée Générale Extraordinaire du 09 septembre 2013.

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge par la Société

En Euros	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Audit				
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels - Emetteur	7 900	57%	9 000	100%
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes - Emetteur	6 000	43%		
Sous-total	13 900	100%	9 000	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
* Juridique fiscal social				
* Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)				
Sous-total				
TOTAL	13 900	100 %	9 000	100 %

2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés durant la période couverte par les informations financières historiques

Monsieur Alain Le Corno qui fut Commissaire aux Comptes de la Société de la constitution de la Société le 27 octobre 2000 au 09 septembre 2013 a cédé son cabinet à la société Avvens Audit. Avvens Audit est, depuis le 09 septembre 2013, le nouveau Commissaire aux Comptes titulaire de RocTool.

La société ALC Conseils, Park Avenue 81 Boulevard de Stalingrad – 69100 Villeurbanne a également démissionné de son rôle de Commissaire aux comptes suppléant.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1 Informations financières historiques

Les informations financières sélectionnées présentées dans le présent chapitre 3 sont issues des comptes sociaux de la Société, établis conformément aux principes comptables admis en France, pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012 figurant respectivement aux paragraphes 20.2 et 20.3 du Document d'Information ainsi que des comptes semestriels 2013 figurant au paragraphe 20.1 du présent Document d'Information.

Les comptes des exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012 ont été audités et les comptes semestriels au 30 juin 2013 ont fait l'objet d'une revue limitée.

Ces informations financières doivent être lues en parallèle avec (i) l'examen du résultat et de la situation financière de la Société présenté au chapitre 9 du présent Document d'Information et (ii) l'examen de la trésorerie et des capitaux de la Société présenté au chapitre 10 du présent Document d'Information.

3.2 Comptes semestriels

3.2.1 Bilan simplifié

en Euros	30/06/2013 semestriels	31/12/2012 annuels	31/12/2011 annuels
Actif immobilisé net	1 309 328	1 462 523	1 314 396
Immobilisations Incorporelles	596 279	581 295	608 185
<i>dont Recherche et développement</i>	275 776	453 976	75 664
<i>dont concessions, brevets, droits similaires</i>	125 503	127 320	209 846
<i>dont autres Immobilisations incorporelles</i>	195 000	0	322 676
Immobilisations Corporelles	634 109	802 287	680 671
<i>dont Installations techniques, matériel et outillage</i>	417 695	555 945	420 558
<i>dont Autres immobilisations corporelles</i>	216 414	246 343	209 491
<i>dont Immobilisations en cours</i>	0	0	50 622
Immobilisations financières	78 940	78 940	25 539
<i>dont Autres participations</i>	53 401	53 401	0
<i>dont Autres immobilisations financières</i>	25 539	25 539	25 539
Actif circulant	2 169 889	3 827 137	1 889 210
<i>dont En-cours de production de services</i>			
<i>dont Marchandises</i>	86 872	333 242	207 239
<i>dont Avances et acomptes versés sur commande</i>	19 770	483 518	125 105
<i>dont Clients et comptes rattachés</i>	532 691	765 107	719 104
<i>dont Autres créances</i>	527 790	589 219	533 663
<i>dont Capital souscrit, appelé non versé</i>	0	0	0
<i>dont VMP et Disponibilité</i>	899 275	1 566 373	218 280
<i>dont Charges constatées d'avance</i>	103 490	89 678	85 819
Ecart de conversion	4 000	401	53
Total Actif	3 483 217	5 290 061	3 203 659

en Euros	30/06/2013 semestriels	31/12/2012 annuels	31/12/2011 annuels
Capitaux Propres	1 196 816	1 047 307	1 271 312
<i>dont Capital social</i>	<i>415 071</i>	<i>415 071</i>	<i>411 367</i>
Autres Fonds propres	505 000	550 000	220 000
<i>dont Avances conditionnées</i>	<i>505 000</i>	<i>550 000</i>	<i>220 000</i>
Provisions pour risques	63 484	401	43 270
Dettes	1 717 917	3 691 937	1 667 480
<i>dont Emprunt obligataire convertible</i>	<i>664 024</i>	<i>656 478</i>	<i>0</i>
<i>dont dettes auprès des établissements de crédit</i>	<i>58 589</i>	<i>106 610</i>	<i>171 612</i>
<i>dont Avances et acomptes reçus sur commandes</i>	<i>2 550</i>	<i>1 711 046</i>	<i>263 175</i>
<i>dont Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>486 153</i>	<i>562 702</i>	<i>845 307</i>
<i>dont Dettes fiscales et sociales</i>	<i>423 366</i>	<i>477 919</i>	<i>300 629</i>
<i>dont dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	<i>50 000</i>	<i>50 000</i>	<i>0</i>
<i>dont Autres dettes</i>	<i>26 035</i>	<i>58 782</i>	<i>68 758</i>
<i>dont Produits constatés d'avance</i>	<i>7 200</i>	<i>68 400</i>	<i>18 000</i>
Ecart de conversion	0	415	1 597
Total Passif	3 483 217	5 290 061	3 203 659

3.2.2 Compte de Résultat simplifié

en Euros	2013 6 mois	2012 12 mois	2011 12 mois
Produits d'exploitation	4 342 736	5 225 910	3 972 317
<i>dont chiffres d'affaires nets</i>	<i>4 032 848</i>	<i>4 765 261</i>	<i>3 563 626</i>
<i>dont production stockée</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-131 67</i>
<i>dont production immobilisée</i>	<i>230 350</i>	<i>390 124</i>	<i>322 676</i>
<i>dont subventions d'exploitation</i>	<i>72 680</i>	<i>2 319</i>	<i>83 578</i>
<i>dont Reprise sur Amort</i>	<i>5 412</i>	<i>67 554</i>	<i>15 442</i>
<i>dont Autres produits</i>	<i>1 446</i>	<i>652</i>	<i>162</i>
Charges d'exploitation	4 331 206	5 856 452	4 675 693
Résultat d'exploitation	11 530	-630 542	-703 375
Résultat financier	-28 065	-33 180	-15 147
Résultat courant avant impôts	-16 535	-663 722	-718 522
Résultat exceptionnel	17 415	56 970	24 915
Impôts sur les bénéfices (Crédit d'Impôt Recherche)	-148 630	-282 750	-275 167
Résultat net	149 509	-324 002	-418 440

3.2.1 Tableau de flux simplifié

Flux de trésorerie – en Euros	Exercice clos le 31/12/2012 (6 mois)	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net comptable	149 509	-324 002	-418 440
Capacité d'autofinancement de l'exercice	592 846	301 281	309 815
Variation du Besoin de Fonds de Roulement	-942 257	800 825	333 803
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'exploitation (A)	-349 411	1 102 106	643 618
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)	-227 060	-766 278	-765 342
Flux net de trésorerie provenant des opérations de financement (C)	-83 087	1 004 724	-311 102
VARIATION DE TRESORERIE (A) + (B) + (C)	-659 558	1 340 553	-432 826
Trésorerie à l'ouverture	1 558 833	218 280	651 106
TRESORERIE A LA CLOTURE	899 275	1 558 833	218 280

4 FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document d'Information, y compris les facteurs de risques décrits dans la présente section.

A la date du présent Document d'Information, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, non identifiés à la date du présent Document d'Information ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives, peuvent exister ou survenir.

La société RocTool a été créée le 27 octobre 2000. RocTool emploie aujourd'hui 25 personnes.

4.1 Risques liés à l'activité de la Société

4.1.1 Risques liés aux évolutions technologiques

Le développement de la Société et le maintien de son activité sont fondés sur des hypothèses de déploiement de ses technologies « Heat & Cool » appliquées à la transformation des matières plastiques et composites particulièrement innovantes, dites « de rupture ».

Des innovations technologiques dans ce domaine pourraient affecter la compétitivité des solutions proposées par la Société et avoir un impact négatif sur la valeur des brevets existants. Afin de limiter les risques liés aux évolutions du marché, les équipes de la Société ont mis en place un dispositif de veille technologique.

La réussite de la Société dépend néanmoins, dans une large mesure, de sa capacité à maintenir son avance technologique notamment en termes de réductions des temps de cycles et de la consommation d'énergie ainsi que de faire évoluer sa technologie et l'appliquer à la production de pièces de plus grande taille et au moulage d'alliage métallique.

4.1.2 Risques liés à l'apparition de solutions alternatives

La Société considère qu'elle développe des technologies particulièrement compétitives à ce jour pour l'injection plastique et le moulage de matériaux composites.

La Société ne peut toutefois garantir que des solutions alternatives aux technologies qu'elle a développées ne feront pas leur apparition à l'avenir, concurrençant ainsi les technologies commercialisées par la Société.

Les concurrents de la Société, dans les technologies « Heat & Cool » pourraient également mettre au point de nouvelles technologies plus efficaces ou moins coûteuses que celles développées par la Société, ce qui pourrait conduire à une baisse de la demande pour les technologies existantes de la Société.

Afin de limiter les risques liés à une telle éventualité, la Société recherche en permanence à améliorer le rendement et l'efficacité de ses technologies existantes. La Société poursuit par ailleurs le développement de nouvelles technologies.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de ce risque.

4.1.3 Risques liés à l'environnement économique

Le niveau d'activité de la Société RocTool est aujourd'hui fortement dépendant de la bonne santé des grands donneurs d'ordres industriels et notamment dans les secteurs de l'automobile et de l'électronique grand public.

Une baisse d'activité de ces derniers, une limitation de leurs investissements, pourraient avoir un impact défavorable sur la situation financière et les perspectives de développement de la Société. Toutefois, les impératifs de productivité qu'ils imposent à leurs sous-traitants, créent un environnement favorable pour le développement de la technologie RocTool.

4.1.4 Risques liés à la pénétration de certains marchés géographiques

Si la Société venait à développer son activité dans les prochaines années dans certains pays dits émergents et dans des pays pouvant souffrir de risques politiques ou économiques.

Dans le cas où les risques liés à ces pays se concrétiseraient, cela pourrait avoir un effet négatif significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société.

A la date du présent Document d'Information, la Société fournit des transformateurs en France, en Chine, à Taiwan, en Italie, au Japon, en Allemagne et aux USA.

4.1.5 Risques liés à la dépendance

4.1.5.1 Dépendance vis-à-vis d'un secteur industriel

En 2010, la commercialisation du procédé RocTool pour l'injection plastique a permis à la Société d'élargir son champ d'intervention à d'autres secteurs que l'automobile et notamment l'électronique grand public, la cosmétique, la bagagerie, le packaging. Malgré cela, la Société reste encore dépendante des secteurs de l'électronique et de l'automobile qui représentent respectivement 65% et 22% de son chiffre d'affaires 2012.

La Société estime que compte tenu de ses axes de diversification et de l'extension de ses technologies à d'autres procédés et applications industrielles, cette dépendance sera progressivement atténuée dans le temps.

4.1.5.2 Dépendance vis-à-vis de clients

A la date du présent Document d'Information, la Société a signé 40 accords de licence avec de nombreux acteurs de la transformation de matériaux composites et de l'injection plastique essentiellement pour les secteurs de l'automobile et l'électronique grand public.

Les 8 premiers clients de la Société représentent 62% du chiffre d'affaires 2012 et chacun d'eux au moins 2% de celui-ci. Les 2 premiers clients représentent respectivement 25,5% et 21,5% du chiffre d'affaires 2012. Toutefois, le chiffre d'affaires généré par ces deux clients provient de la vente de générateurs, achat ponctuel et non pas récurrent comme peuvent l'être les royalties.

Clients	CA 2012	% du CA
1	1 222 300 €	25,46%
2	1 015 490 €	21,15%
3	167 400 €	3,50%
4	163 967 €	3,41%
5	116 000 €	2,42%
6	105 250 €	2,20%
7	102 830 €	2,14%
8	100 376 €	2,10%
Total	2 993 613 €	62,38%

A la date du présent Document d'Information, la Société estime que sa dépendance à certains clients est limitée. Toutefois, la perte d'un ou plusieurs clients aurait un impact défavorable sur son niveau d'activité, sa situation financière et ses perspectives futures.

4.1.5.3 Dépendance vis-à-vis des fournisseurs

RocTool n'est pas un fabricant de moules mais un fournisseur de technologies pour les transformateurs de matériaux plastiques (injection) et composites (moulage). Elle s'interpose entre les grands donneurs d'ordres industriels utilisateurs de produits injectés et moulés et les transformateurs, pour optimiser la conception des moules et leur fonctionnement afin de favoriser le rapport productivité / qualité des produits sortants des procédés de transformation. La Société n'est donc pas dépendante d'un fabricant de moule.

La Société commercialise avec ses contrats de licence des générateurs spécialement conçus pour optimiser ses technologies. RocTool définit les spécifications mais ne fabrique pas ces générateurs. Ceux-ci sont réalisés par 3 sous-traitants qualifiés par la Société ayant l'obligation contractuelle d'avoir des stocks tampons critiques. De plus, RocTool passe un nombre équivalent de commandes auprès de ces sous-traitants.

La Société estime en conséquence ne pas être exposée à un risque fournisseur.

4.1.5.4 Dépendance vis-à-vis d'une zone géographique

La Société réalise actuellement la quasi totalité de son chiffre d'affaires à l'international. La répartition de son chiffre d'affaires 2012 est la suivante :

- 60% en Asie
- 20% aux USA
- 20% en Europe

A moyen terme, la Société envisage de se renforcer en Europe et aux Etats-Unis, et estime donc ne pas être exposée à un risque de dépendance vis-à-vis d'une zone géographique particulière.

4.1.6 Risques liés au personnel clé

Le succès de la Société dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction et du personnel scientifique et industriel clé.

Le départ de certains collaborateurs clés pourrait entraîner des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités R&D et/ou d'ingénierie, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ainsi que des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

A ce jour, la Société a conclu une assurance dite « *homme clé* » (police d'assurance invalidité permanente/décès) qui concerne uniquement Alexandre Guichard. Elle a également mis en place des procédures internes, notamment pour les déplacements, afin d'éviter que les membres de la Direction ne voyagent ensemble.

4.1.7 Risques liés à la gestion de la croissance organique

La Société anticipe une croissance significative de son activité. Elle prévoit de se structurer de manière à faire face à ses besoins futurs, notamment en termes de personnel et de matériels industriels.

En outre, la Société aura besoin de recruter de nouveaux cadres dirigeants et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités. Or la Société est en concurrence avec d'autres sociétés d'ingénierie, des organismes de recherche et des institutions académiques pour recruter et retenir les personnels scientifiques et techniques hautement qualifiés.

Dans la mesure où cette concurrence peut être très intense, la Société pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

Face à ce risque, la Société a mis en place des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel sous la forme notamment de rémunération variable en fonction de la performance et d'un plan d'intéressement.

A la date du présent Document d'Information, la Société estime être à même de gérer sa croissance et les difficultés éventuelles liées à son expansion.

4.2 Risques juridiques et réglementaires

4.2.1 Risques liés à une protection incertaine des brevets et autres droits de propriété intellectuelle

Il est important, pour la bonne réussite de ses activités à fort contenu technologique, que la Société soit en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter ses brevets et ses droits de propriété intellectuelle en Europe, aux États-Unis et dans d'autres pays. Il ne peut être exclu que :

- les brevets pour lesquels des demandes sont en cours d'examen, y compris certains brevets importants dans plusieurs juridictions, ne soient pas délivrés,
- l'étendue de la protection conférée par un brevet soit insuffisante pour que l'invention qui en est l'objet puisse être protégée des concurrents,

Une action en justice pourrait s'avérer nécessaire pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle, protéger les secrets commerciaux. Tout litige pourrait entraîner des dépenses importantes, réduire la portée ou entraîner la révocation d'un brevet, réduire les bénéfices et ne pas apporter la protection recherchée pour la Société. Les concurrents pourraient agir en nullité avec succès contre les brevets, ce qui pourrait avoir pour conséquence la révocation d'un ou plusieurs brevets de la Société.

De plus, ces brevets pourraient être contournés avec succès, ou pourrait être contrefaits sans que la Société puisse avoir connaissance de cette contrefaçon, particulièrement dans des pays ne disposant pas de procédure de saisie probatoire, permettant ainsi à des contrefacteurs de prospérer et de prendre des parts de marchés de la Société

Par conséquent, la survenance de l'un de ces éléments concernant l'un des brevets ou droits de propriété intellectuelle pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

Compte tenu de l'importance capitale des brevets dans son secteur d'activité, la Société s'est assurée l'assistance d'un conseil en Propriété Intellectuelle de renommée mondiale (Cabinet Schmit-Chrétien). Celui-ci dispose d'un réseau de correspondants dans le monde entier lui permettant de répondre aux besoins de la Société dans tous les pays et plus particulièrement, aux États-Unis en Chine et toute la Zone Asie.

Par ailleurs, RocTool pratique une politique de demande de brevets à un stade précoce du développement afin de disposer de date de priorité les plus précoces possibles.

4.2.2 Risques liés à des litiges liés aux brevets déposés

En général, les demandes de brevet ne sont publiées que 18 mois après la date des demandes de priorité.

C'est pourquoi la Société ne peut être certaine que des tiers n'aient pas été les premiers à déposer des demandes de brevet relatives à des inventions également couvertes par ses propres demandes de brevet. Dans un tel cas, la Société pourrait avoir à négocier l'obtention des licences sur les brevets de ces tiers (licences qui pourraient ne pas être obtenues à des conditions raisonnables, voire pas du tout), voire racheter le détenteur du brevet ou à cesser les essais et développements.

Un tel litige peut cibler un licencié de la Société, et ainsi concerner une masse contrefaisante importante, lequel licencié appellerait alors la Société en garantie.

Tout litige intenté contre la Société, quelle qu'en soit l'issue, pourrait entraîner des coûts substantiels et compromettre sa réputation. Certains des concurrents disposant de ressources plus importantes que celles de RocTool pourraient être capables de mieux supporter les coûts d'une procédure complexe.

Tout litige de ce type pourrait gravement affecter la faculté de la Société à poursuivre son activité. Plus spécifiquement, des litiges sur la propriété industrielle pourraient obliger la Société à cesser de développer, vendre ou utiliser le ou les procédé(s) qui dépendrai(ent) de la propriété industrielle contestée.

Par conséquent, en synthèse des chapitres 4.2.1 et 4.2.2 ci-dessus, la Société ne peut garantir que :

- les demandes de brevet qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à la délivrance de brevets
- les brevets délivrés ou donnés en licence à la Société ou à ses partenaires ne seront pas contestés par des tiers ou invalidés,
- l'étendue de la protection conférée par les brevets soit suffisante pour la protéger de ses concurrents,
- l'exploitation de ses brevets ne sera pas contrefaisante de droit appartenant à des tiers,
- des tiers n'intenteront pas une action en nullité à l'encontre de ses droits de propriété industrielle.

Cependant, les brevets de base étant en phase de nationalisation, le risque encouru devient de plus en plus faible.

4.2.3 Risques liés à l'incapacité de protéger la confidentialité des informations et du savoir-faire de la Société

Dans le cadre de contrats de licence qui sont mis en place par la Société avec des sociétés utilisatrices, des informations et/ou du matériel peuvent leur être confiés afin de conduire certains tests. Dans ces cas, la Société exige la signature d'accords de confidentialité.

Les technologies, procédés, savoir-faire et données propres non brevetés et/ou non brevetables sont considérés comme des secrets commerciaux que la Société s'efforce de protéger au mieux.

Il ne peut être exclu que les modes de protection des accords et/ou les savoir-faire mis en place par la Société n'assurent pas la protection recherchée ou soient violés, que la Société n'ait pas de solution appropriée contre de telles violations, ou que ses secrets commerciaux soient divulgués à ses concurrents ou développés indépendamment par eux.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

4.2.4 Risques liés aux autorisations réglementaires

4.2.4.1 Risques liés à la réglementation et à son évolution

La Société n'est soumise à aucune réglementation particulière dans le cadre de son activité.

4.2.4.2 Risques liés aux audits réglementaires

La société APAVE procède annuellement à un audit des locaux afin de s'assurer que RocTool applique les normes relatives à la réglementation du travail et aux bâtiments industriels.

Le rapport d'audit de certification APAVE réalisé par la Société en 2012 a été satisfaisant.

4.2.5 Faits exceptionnels et litiges

A la date du présent Document d'Information, il existe :

- Un litige prudhommal entre la Société et un de ses anciens salariés provisionné à hauteur de 59 484 €.
- Un litige initié par RocTool contre une société française pour contrefaçon d'une technologie brevetée par RocTool (mais non commercialisée).

A la date du présent Document d'Information et à l'exception des litiges présentés ci-dessus, il n'existe pas de procédure judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

A la date du présent Document d'information, la Société a enregistré des provisions pour litige pour un montant de 59 484 €.

Par ailleurs, un contrôle sur le CIR est en cours. Sur les 268 k€ demandés par la Société, 225 k€ ont été perçus, le solde fait encore l'objet de discussions avec l'administration.

4.3 **Assurances et couverture des risques**

A la date du présent Document d'Information, la Société estime disposer d'une couverture d'assurance adaptée à ses activités. La Société n'envisage pas, à l'avenir, de difficultés particulières pour conserver des niveaux d'assurance adéquats dans la limite des disponibilités et des conditions du marché.

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. Le montant des charges payées par RocTool au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait respectivement à 20 260 € pour l'exercice 2011 et 34 776 € pour l'exercice 2012.

Tableau récapitulatif des assurances souscrites par RocTool:

RC Pro			
Nature du risque couvert	Assureur	Montant des garanties	Franchise
a) RC avant livraison des produits ou réception des travaux	Axa		
- Tous dommages garantis sans pouvoir excéder		9 100 000 €	
- Dommages corporels		9 100 000 €	Néant
- Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus		2 000 000 €	10 % par sinistre - min 500 € - max 2 200 €
- Dommages immatériels non consécutifs		250 000 € par sinistre	10 % par sinistre - min 500 € - max 2 200 €
- Faute inexcusable		2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre	380 € par sinistre
- Dommage corporels			
- Dommages aux biens confiés		220 000 €	10 % par sinistre - min 500 € - max 2 200 €
- Dommages matériels et immatériels confondus			
- Atteintes accidentelles à l'environnement		750 000 € par année d'assurance	10 % par sinistre - min 500 € - max 4 000 €
- Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus			
b) RC après livraison des produits ou réception des travaux			
Tous dommages garantis sans pouvoir excéder		2 000 000 € par année d'assurance	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus		2 000 000 € par année d'assurance	3 500 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs		250 000 € par sinistre	3 500 € par sinistre
c) Frais de retrait		150 000 € par sinistre	3 500 € par sinistre
d) Défense		Inclus	selon la garantie mise en jeu
e) Recours		20 000 € par litige	seuil d'intervention 380 €

Assurance Dommages aux biens			
Nature du risque couvert	Assureur	garantie	Franchise
Incendie et risques divers - attentats et acte de terrorisme	AXA	oui	856 €
Tempête, grêle, neige sur les toitures		oui	10% des dommages - Mini 1715 €
Emeutes, mouvements populaires et actes de sabotage et de vandalisme		oui	10% des dommages - Mini 2 574 €
Dégâts des eaux et gel		oui	1 715 €
Accidents d'ordre électrique à concurrence de 33 306 €		oui	856 €

La Société a également souscrit une assurance « bris de machine » avec AXA.

Assurance Homme clef			
Nature du risque couvert	Assureur	garantie	Franchise
Incendie et risques divers - attentats et acte de terrorisme <i>Tempête, grêle, neige sur les toitures</i> <i>Emeutes, mouvements populaires et actes de sabotage et de vandalisme</i> <i>Dégâts des eaux et gel</i> <i>Accidents d'ordre électrique à concurrence de 33 306 €</i>	LCL		

4 Assurances des véhicules			
Nature du risque couvert	Assureur	garantie	Franchise
Responsabilité civile automobile	AXA		
Dommages corporels		illimitée	
Dommages matériels		100 000 000 €	
Protection juridique et recours		10 000 €	
Incendie et vol		Valeur à dire d'expert	400 €
Evénements climatiques		Valeur à dire d'expert	400 €
Bris de glaces		Frais de réparation	80€
Dommages tous accidents		Valeur à dire d'expert	400€
Accessoires et aménagements		3 500 €	1500€
Décès du conducteur		10 000€	10000€

4.4 Risques de marché

4.4.1 Risque de liquidité et besoin de financement complémentaire de l'activité

Depuis le début de ses activités en 2000, la Société a enregistré des pertes opérationnelles. Au 31 décembre 2012, les pertes opérationnelles cumulées des 2 derniers exercices s'élevaient à 742 441 €, incluant une perte opérationnelle de 324 001 € au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012 et de 418 440 € au titre de l'exercice 2011.

Ces pertes résultent principalement d'investissements significatifs de la Société en recherche et développement dans le cadre de ses projets visant principalement au développement et à l'amélioration de ses technologies Heat & Cool, puis des investissements visant au développement commercial de la Société.

Les flux de trésorerie affectés à l'exploitation pour les mêmes périodes ont été de 1 102 106 € pour l'exercice 2012 et 643 618 € pour l'exercice 2011.

4.4.1.1 Risque de liquidité

A la date du présent Document d'Information, la Société a des dettes bancaires pour un montant 58 588 €, un emprunt obligataire convertible pour 664 024 € et une avance conditionnée pour 505 000 €.

Les prévisions de trésorerie établies pour l'exercice 2013 prennent en compte les éléments suivants :

- une trésorerie de 899 275 € au 30 juin 2013 ;
- la réception du CIR constaté dans les comptes 2012 (268 301 €) ainsi que le crédit impôt apprentissage (1 600 €), le crédit impôt intéressement (3 571 €) et le crédit impôt famille (9 278 €).

Ces éléments indiquent que RocTool pourra couvrir ses besoins jusqu'à la prochaine clôture comptable.

La Société estime ne pas être exposée à un risque de liquidité.

Le tableau ci-dessous illustre le risque de liquidité sur les engagements pris au 31/12/2012, par échéance:

Prêteurs – en €	Périodicité des échéances	Date d'emprunt	Échéance	Montant accordé	Montant versé au 30/06/2013	Montant restant à rembourser au 30/06/2013	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	à + 5 ans
Dette bancaire (LCL)	Trimestrielle	01/03/2010	01/03/2014	150 000	150 000	28 125	28 125	0	0
Dette bancaire (Bq Populaire)	Trimestrielle	02/03/2010	02/03/2014	150 000	150 000	29 583	29 583	0	0
Obligation Convertible	Trimestrielle	15/04/2010	31/10/2017	650 000	650 000	664 024	0	664 024	0
Avance conditionnée	Trimestrielle	15/04/2010	31/12/2016	550 000	550 000	505 000	100 000	405 000	0
Total				1 500 000	1 500 000	1 226 731	157 708	1 069 024	0

Les dettes financières de la Société sont composées des éléments suivants :

(i) Emprunt bancaire auprès de LCL d'un montant de 150 000 € intégralement versé afin de financer l'acquisition d'une presse à injection et son matériel associé. Cet emprunt, d'une durée de quatre ans, porte intérêt à un taux variable Euribor 3M + 2,50%. Il est remboursable par amortissements constants de capital.

Cet emprunt est garanti à hauteur de 50 % par OSEO Garantie. Pour cette garantie, OSEO prend une commission de 0,67% par an sur l'encours d'intervention.

Cet Emprunt est assorti d'un nantissement à concurrence de 150 000 € du fonds de commerce de la Société mais pas de « covenant ».

(ii) Emprunt bancaire auprès de Banque Populaire d'un montant de 150 000 € intégralement versé afin de financer l'acquisition d'une presse à injection et son matériel associé. Cet emprunt, d'une durée de quatre ans, porte intérêt à un taux variable Euribor 3M + 2,50%. Il est remboursable par échéances constantes.

Cet emprunt est garanti à hauteur de 50 % par OSEO Garantie. Pour cette garantie, OSEO prend une commission de 0,67% par an sur l'encours d'intervention.

Cet Emprunt est assorti d'un nantissement à concurrence de 150 000 € du fonds de commerce de la Société mais pas de « covenant ».

(iii) Une avance conditionnée de 550 000 € a été accordée en 2010 par Oseo Innovation pour le développement d'une solution de moulage "heat & Cool » par induction électromagnétique avec positionnement des inducteurs dans l'outillage. RocTool a reçu 550 000 € en trois tranches (220 k€, 220k€ et 110k€) qui ont été versées en fonction de l'avancement du projet. Le succès technique du programme a été constaté, les 550 000 € devront être intégralement remboursés au plus tard le 31 décembre 2016.

Les échéances sont trimestrielles et le premier remboursement est intervenu le 31 mars 2013. L'échéancier de remboursement est le suivant :

En 2013 - 90 000 € ; en 2014 - 110 000 € ; en 2015 - 150 000 € ; en 2016 - 200 000 €.

Cette avance remboursable n'est pas porteuse d'intérêts.

(iv) La Société a émise, le 30 octobre 2012, 6 500 obligations convertibles pour un montant de 650 000 €. Ces obligations portent intérêt à un taux de 6% par an ainsi que des intérêts capitalisés également à 6% par an (constatés à partir du premier anniversaire de l'emprunt obligataire). Cette obligation, d'une durée de 5 ans, pourra être remboursée en espèce ou convertie avant son échéance.

En cas de conversion, le nombre d'actions créées serait calculé comme suit :

$$N = (EOC + i) / P$$

avec :

N: Nombre d'actions à créer

EOC: L'encours des obligations convertibles à la date de conversion

i : le montant de l'intérêt capitalisé non encore incorporé au nominal des obligations convertibles

P : valeur de l'action de l'Emetteur à la date de conversion

Les obligations convertibles sont assorties de « covenants » qui, s'ils ne sont pas respectés, entraînent l'exigibilité immédiate.

Les ratios R1 à respecter sont les suivants :

- Dettes nettes consolidées/ Fonds Propres < 1
- EBIT > -400 k€

R2 ou Ratio de Levier Financier :

- 31 décembre 2012 = EBIT > - 400 K€
- 31 décembre 2013 = EBIT > - 200 K€
- 31 décembre 2014 = Dette Nette consolidée / EBIT < inférieur à 2,5
- 31 décembre 2015 = Dette Nette consolidée / EBIT < inférieur à 2
- 31 décembre 2016 = Dette Nette consolidée / EBIT < inférieur à 1,5

Ces covenants n'ont pas été respectés pour l'exercice 2012, mais ont fait l'objet d'une renonciation pour cet exercice de la part des titulaires des obligations.

4.4.2 Risque de taux

Le tableau ci-dessous présente, à la date du présent Document d'Information, le taux employé pour chacune des dettes financières de la Société.

Nature Emprunts (en €)	Avant couverture				Après couverture			
	Taux "zéro"	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux "zéro"	Taux fixe	Taux variable	Total
Dettes bancaires (LCL)	0	0	28 125	28 125	0	0	28 125	28 125
Dettes bancaires (Bq Populaire)	0	0	29 583	29 583	0	0	29 583	29 583
Intérêts courus	202	0	0	202	202	0	0	202
Concours bancaire	679	0	0	679	679	0	0	679
Obligation Convertible	0	664 024	0	664 024	0	664 024	0	664 024
Avance conditionnée	505 000	0	0	505 000	505 000	0	0	505 000
Total dette financière	505 881	664 024	57 708	1 227 613	505 881	664 024	57 708	1 227 613

La Société ne dispose pas de couverture de taux.

L'impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêt sur le résultat avant impôt et les capitaux propres avant impôts serait de 577 €.

Enfin, les disponibilités de la Société étaient placées au 30 juin 2013 sur des comptes non rémunérés pour un montant de 899 275 €.

4.4.3 Risque sur actions

A la date du présent Document d'Information, la Société ne détient pas de participation dans des sociétés cotées et n'est, par conséquent, pas exposée à un risque sur actions.

4.4.4 Risque de change

La Société perçoit ses revenus en euros (dans la Zone Euro et en Asie) et en dollars US (20 % du CA 2012). Les charges de la Société sont essentiellement en euros et en dollars US et plus marginalement en dollars taïwanais (~150 k€/an) et en Yens (~100k€/an).

En 2012, la Société a constaté un gain de change de 24 102 € et subi une perte de change de 40 712 €.

Au premier semestre 2013, la Société a constaté un gain de change de 770 € et subi une perte de change de 2 335 €.

La Société n'a pas pris de disposition de couverture particulière afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change, celle-ci étant jugée non significative (perte nette de change de 16 610 € en 2012). Elle suivra néanmoins l'évolution de son exposition au risque de change pour les prochains exercices.

4.4.5 Risque de dilution

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et employés, la Société a attribué des bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises. La Société pourrait procéder à l'avenir à l'attribution ou à l'émission de nouveaux instruments donnant accès au capital.

A la date du présent Document d'Information, la Société a émis 50 000 BSPCE. Si l'intégralité de ces BSPCE était exercée, ceux-ci donneraient droit à 50 000 actions nouvelles.

		BSPCE 2012	OC*
A la date du Document d'Information	Capital existant	30/10/2012	31/10/2012
Nbre d'instruments		50 000	6 500
Nbre d'actions créées		50 000	81 411
En cas d'exercice	2 075 353	2 125 353	2 156 764
Dilution		2,41%	3,92%
Exercice cumulé		2 125 353	2 206 764
Dilution cumulée		2,41%	6,33%
* Conversion des OC sur la base d'un montant d'encours de l'obligation capitalisée de 689 557 € et sur la base d'un prix par action de 8,47 €.			

Le détail du plan d'attribution figure aux paragraphes 17.2 du présent Document d'Information.

A la date du présent Document d'Information, l'exercice des 50 000 BSPCE 2012 ainsi que la conversion de l'intégralité des obligations convertibles, permettrait, la création de 131 411 actions nouvelles, représentant environ 6,33% du capital social dilué (cf paragraphe 17.2.2 du présent Document d'Information).

L'exercice des instruments donnant accès au capital existant à la date du présent Document d'Information, ainsi que toutes attributions ou émissions nouvelles entraîneraient une dilution pour les actionnaires.

4.4.6 Engagements hors bilan

A la date du présent Document d'information, RocTool a signé plusieurs crédits baux :

- Deux crédits baux concernant de l'outillage pour une valeur d'origine d'un montant de 146 667,5 € chacun, soit un total de 293 335 €. Ces crédits baux ont été signés en 2012 pour une durée de 3 ans.
Le montant des redevances payées s'élève à 48 489 € en 2012 et 52 897 € au cours du 1^{er} semestre 2013.
Le total des redevances déjà payées s'élève à 105 795 €.
Le montant des redevances restant à payer est de 211 590 €. La valeur résiduelle sera de 1 €.
- D'autres crédits baux concernant essentiellement deux véhicules ont été signés par la Société pour une valeur d'origine totale d'un montant de 94 104 €.
Le montant des redevances payé s'élève à 21 785 € en 2012 et 10 893 € au cours du 1^{er} semestre 2013.
Le total des redevances déjà payées s'élève à 65 183 €.
Le montant des redevances restant à payer est de 26 004 €. La valeur résiduelle sera de 940 €.

4.4.7 Risques pays

RocTool est basée en France et possède 2 filiales implantées aux USA (depuis juillet 2013) et à Taiwan. La Société estime que les risques relatifs à ces pays sont négligeables.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale

La Société a pour dénomination sociale : RocTool

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 433 278 363.

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été créée le 17 octobre 2000.

La durée de vie de la Société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

La Société, soumise au droit français, est régie par ses statuts ainsi que par les dispositions légales et réglementaires du Code de Commerce sur les sociétés commerciales.

La date d'arrêté des comptes est fixée au 31 décembre de chaque année.

5.1.4 Siège social, forme juridique et législation

RocTool est une Société Anonyme à Conseil d'Administration.

Le siège social de la Société est situé au Savoie Technolac BP 341 - 73370 Le Bourget du Lac.

Site internet : www.roctool.com

5.1.5 Historique de la Société

2000

- Création de RocTool

2001

- Premier brevet (système de chauffage résistif pour la transformation de fibres de carbone)
- Premières outils de prototypage
- Lauréat du prix JEC

2004

- Premier investissement des sociétés de capital-risque
- Brevet pour le Cage System (induction externe)

2005

- Version commerciale du Cage System
- Lauréat du prix JEC
- Premier accord de licence avec GE Plastics (maintenant SABIC)
- Brevet pour 3iTech (induction interne)

2007

- Premier congrès organisé par la Société (IMTU) sur les matériaux composites
- Premières pièces produites avec le procédé Cage System (GE Plastics: capot composite pour la voiture)

2008 - 4 licences signées

- Cotation sur le Marché Libre de NYSE-Euronext Paris
- Expansion du procédé de la thermo-compression de composites à l'injection plastique
- Premier événement IMTU concernant l'injection plastique

2009 - 8 licences signées

- Acquisition de brevets en Allemagne
- Ouverture d'un centre de démonstration en Allemagne
- Premières événements IMTU hors de France
- Premières pièces produites avec le procédé 3iTech

2010 - 16 licences signées

- Ouverture d'un centre de démonstration aux Etats-Unis
- Ouverture du bureau de Tokyo

2011 - 21 licences signées

- Ouverture d'un centre de démonstration à Taiwan

2012 - 34 licences signées

- Création d'une filiale de RocTool à Taiwan

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés par la Société au cours des exercices 2012 et 2011

Les informations financières ci-dessous sont issues des états financiers de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012 figurant aux paragraphes 20.2 et 20.3 du présent Document d'Information.

Investissements réalisés (en €)	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Investissements incorporels	726 397	347 552
Investissements corporels	835 093	446 095
Total	1 561 490	470 971

Lors de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les investissements incorporels sont composés de l'activation de frais de R&D pour un montant de 712 800 € dont 390 124 € datant de 2012 et 322 676 € datant de 2011 ainsi que de l'acquisition de logiciels pour un montant de 13 597 €.

Les investissements corporels de l'exercice 2012 d'un montant de 835 093 € sont constitués:

- de matériel industriel pour le bureau de Taiwan pour un montant de 178 970 €
- de matériel industriel pour un montant de 443 448 €
- de matériel qui sera loué pour un montant de 111 965 €
- d'installation générale pour un montant de 90 781 €
- de matériel de bureau pour un montant de 9 929 €

Lors de l'exercice clos le 31 décembre 2011, les investissements incorporels réalisés d'un montant de 347 552 € sont composés d'immobilisations incorporelles en cours pour 322 676 € et de logiciels pour un montant de 24 876 €.

Les investissements corporels de l'exercice 2011 d'un montant de 446 095 € sont constitués de

- matériel industriel pour un montant de 223 375 €
- matériel qui sera loué pour un montant de 82 528 €
- d'installation générale pour un montant de 64 294 €
- du matériel de bureau pour un montant de 25 276 €
- des immobilisations en cours pour un montant de 50 622 €

5.2.2 Principaux investissements de la Société réalisés durant le 1^{er} semestre 2013

Les informations financières ci-dessous sont issues des états financiers de la Société à la fin du 1^{er} semestre 2013. Ils figurent au paragraphe 20.1 du présent Document d'Information.

Investissements réalisés (en €)	30/06/2013 (6 mois)
Investissements incorporels	240 599
Investissements corporels	82 960
Total	323 559

Au cours du 1^{er} semestre 2013, les investissements incorporels correspondent à l'acquisition de logiciels pour un montant de 45 599 € ainsi que des frais de R&D pour un montant de 195 000 €, soit un total de 240 599 €.

Les investissements corporels au cours du 1^{er} semestre 2013 d'un montant de 82 960 € sont constitués:

- de matériel industriel pour un montant de 77 345 € dont 47 788 € pour un générateur et son matériel associé pour la filiale de Taiwan et 29 557 € pour un générateur et son matériel associé pour destiné au siège social.
- d'installation générale pour un montant de 5 615 €

5.2.3 Principaux investissements de la Société réalisés depuis le 30 juin 2013

Depuis le 30 juin 2013, la Société a acquis un logiciel informatique pour un montant de 4 000 €.

6 APERÇU DES ACTIVITES

6.1 Introduction

RocTool, société créée en 2000, exerce une activité de recherche et développement concentrée sur des procédés innovants d'injection du plastique et de moulage de matériaux composites. Sa technologie, protégée par une vingtaine de familles de brevets, porte sur des procédés de chauffage des moules par induction et leur refroidissement. Cette technologie est une vraie rupture par rapport aux techniques conventionnelles car elle permet notamment une réduction drastique du temps de cycle chauffage-refroidissement des moules. Elle appartient à la famille des technologies dites « Heat and Cool » qui recourent au chauffage et au refroidissement des moules en utilisant différents procédés.

RocTool ne fabrique pas de moule ni de pièce mais licencie ses technologies brevetées. Elle mène une politique d'améliorations active et continue de sa technologie. Elle adresse les grands donneurs d'ordres principalement dans les secteurs de l'automobile et de l'électronique grand public ainsi que les transformateurs auxquels ils font appel. La technologie de RocTool s'adapte plus particulièrement à des procédés permettant de fabriquer des pièces en grande série.

A la date du présent Document d'Information, la Société a déjà conclu une quarantaine d'accords de licence dont près de la moitié pour la production. Ces accords comportent tous une rémunération fixe ainsi que des royalties proportionnelles au nombre de pièces réalisées. La conclusion d'un contrat de licence est précédée d'étapes dites de pré qualification qui permettent au client de valider la technologie de RocTool, et son adaptabilité à sa problématique de production. Par ailleurs, afin de proposer un service complet à ses clients, RocTool propose également des générateurs électriques pour alimenter les systèmes d'induction utilisant la technologie RocTool.

Le siège de la Société est basé au Bourget du Lac (France) où se trouvent les équipes de R&D, ingénierie et commerciales.

RocTool dispose, en plus de celle située au siège social, de 7 plate formes d'essais et de démonstrations à travers le monde Taichung (Taiwan), Bellignat (France), Lüdenscheid (Germany), Tortona (Italie), Nagano (Japon), Ōta (Japon) et Charlotte (USA).

A la date du présent Document d'Information, la Société emploie 25 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 4 765 260 € en 2012.

6.2 Technologies de la Société

6.2.1 Les matériaux composites

6.2.1.1 Définitions

Le matériau composite est un assemblage d'au moins deux matériaux non miscibles. Le nouveau matériau ainsi constitué possède des propriétés que chaque matière (constituant) qui le compose ne possède pas.

Un matériau composite est constitué de deux éléments de base :

- une ossature appelée *renfort* servant d'armature qui assure la tenue mécanique (résistance à la traction et la rigidité). Il est le plus souvent de nature filamenteuse (fibre minérale ou organique).
- une protection appelée *matrice* qui est généralement une matière plastique (résine thermoplastique ou thermodurcissable). La matrice lie les fibres renforts entre elles et assure la transmission des efforts vers le renfort.

Ces deux constituants principaux reçoivent des additifs ou charges qui apportent notamment des propriétés complémentaires au matériau et/ou en modifient son aspect final (pigments de coloration, agents anti UV, meilleure tenue à la température...).

Il existe aujourd'hui un grand nombre de matériaux composites que l'on classe généralement en trois familles en fonction de la nature de la matrice :

- les composites à matrices organiques (CMO) qui constituent, de loin, les volumes les plus importants aujourd'hui à l'échelle industrielle,
- les composites à matrices céramiques (CMC) réservés aux applications de très haute technicité et travaillant à haute température comme le spatial, le nucléaire et le militaire, ainsi que le freinage (freins carbone),
- les composites à matrices métalliques (CMM).

A la date du présent Document d'Information, les technologies développées par RocTool peuvent s'adapter aux trois familles de composites. La Société a toutefois fait le choix de se focaliser sur la CMO qui représente le marché le plus important.

Au sein de la famille des composites CMO, on distingue deux types de composites :

- Les composites de grande diffusion GD, peu coûteux, et qui occupent une large part du marché
- Les composites hautes performances HP, assez onéreux et dont le marché est réduit.

6.2.1.2 Le renfort

Le renfort est le squelette supportant les efforts mécaniques. Les fibres qui le constituent possèdent généralement une bonne résistance à la traction mais une résistance à la compression et au cisaillement faible.

La texture des fibres permet d'améliorer les performances mécaniques du renfort. Il en existe quatre de base :

- Unidirectionnelle (fil)
- Non tissée (mat) - à fibres coupées ou à fibres continues
- Tissée
- Tressée

La texture est choisie en fonction des caractéristiques mécaniques recherchées. Les fibres les plus employées sont principalement :

Les fibres de verre

Les fibres de verre qui sont utilisées dans le bâtiment, le nautisme et diverses applications non structurantes. Le coût de production des ces fibres est peu élevée ce qui en fait l'une des fibres les plus utilisées à l'heure actuelle. Suivant les applications auxquelles elles sont destinées, les fibres de verre sont réparties en trois grandes catégories :

- Fibre E pour les composite de grande diffusion GD ;
- Fibre D pour les applications dans la construction électrique (circuits imprimés) ;
- Fibres R pour les composites de haute performance.

Les fibres de verre constituent le principal renfort utilisé les matériaux composites, et plus particulièrement pour les produits de grande diffusion.

Fibre de carbone

Les fibres de carbone sont utilisées pour des pièces de structure réalisées en composites HP. On les retrouve dans de Nombreuses applications dans l'aéronautique, le spatial, l'armement ainsi que les sports et loisirs de compétitions (Formule 1, mâts de bateaux) et toutes autres applications exigeant une grande résistance mécanique et thermique pour un poids réduit.

Le prix de ces fibres reste relativement élevé.

Les fibres d'aramide (Kevlar)

Le Kevlar possède différentes propriétés intéressantes, telles la résistance à la traction, aux chocs, à la fatigue et l'absorption des vibrations ainsi qu'un bon comportement chimique vis-à-vis des carburants.

Il est donc utilisé dans de Nombreuses applications où ces caractéristiques sont recherchées comme par exemple le gilet pare-balles, les voiles de bateau ou les ailes d'avions...

Le prix de ces fibres est également élevé.

6.2.1.3 La matrice

La matrice a pour rôle de lier les fibres de renfort, de répartir les contraintes, d'apporter la tenue chimique de la structure, et de donner au produit final sa forme désirée.

Les deux types de résines actuellement utilisées présente des caractéristiques foncièrement différentes :

Des résines thermoplastiques (TP)

Ces résines se présentent sous forme solide. Leur moulage est réalisé par chauffage suivi d'un refroidissement afin de fixer la matière mise en forme. Leur stockage est aisé et illimité dans le temps.

Ce type de résine est en général associé avec des fibres longues.

Les résines thermodurcissables (TD)

Ces résines se présentent sous forme visqueuse. Leur moulage est réalisé par chauffage continu. Leur stockage nécessite des précautions particulières.

Ce type de résine est en général associé avec des fibres courtes. La transformation est réversible.

Dans le cas des CMO les principales matrices utilisées sont des résines thermodurcissables :

- Les résines polyester : Ce sont les résines les plus utilisées dans les applications GD, peu onéreuses mais qui présentent le grand défaut d'émettre des vapeurs de styrène au cours de la polymérisation et d'être difficile à stocker.
- Les résines vinylester : Elles sont surtout utilisées pour des applications où les caractéristiques mécaniques des résines polyester ne sont pas suffisantes. Elles ont une bonne résistance chimique, mais sont combustibles.
- Les résines époxy : Ce sont elles qui sont généralement utilisées avec les fibres de carbone pour la réalisation de pièces de structure et d'aéronautique. Elles constituent la résine type des composites HP.

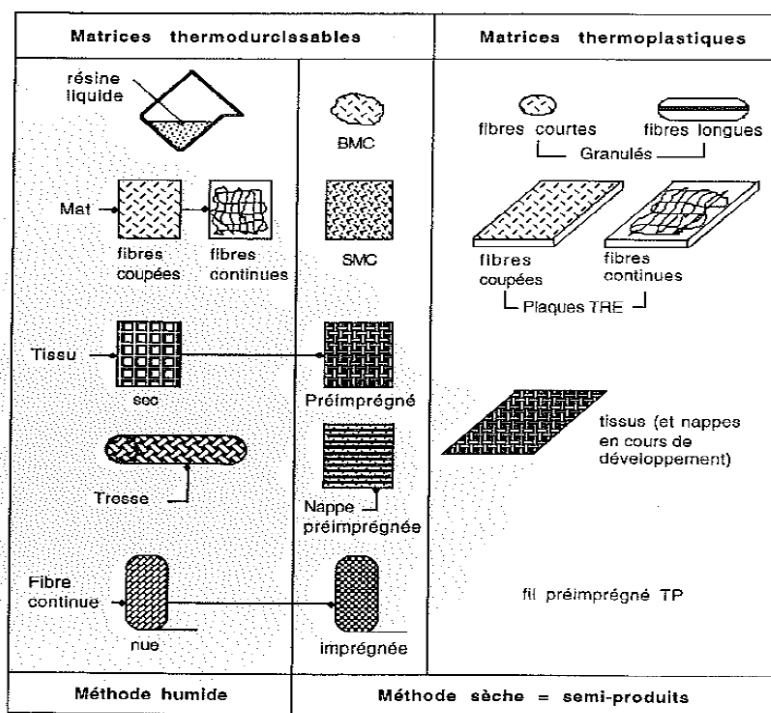
- Les résines phénoliques : Elles sont utilisées dans les applications nécessitant des propriétés de tenue aux flammes imposées par les normes dans les transports civils, notamment dans le secteur ferroviaire.

6.2.1.4 Les semi-produits

Les composites sont réalisés à partir de deux procédés de base :

- La méthode humide : le transformateur imprègne, dans son atelier, le renfort nu à partir de résine liquide catalysée
- La méthode sèche : il utilise un produit préimprégné prêt à l'emploi appelé semi-produit

Les semi-produits thermdurcissables et thermoplastiques



Les technologies de RocTool sont actuellement utilisées principalement avec la mise en œuvre de plaques TRE.

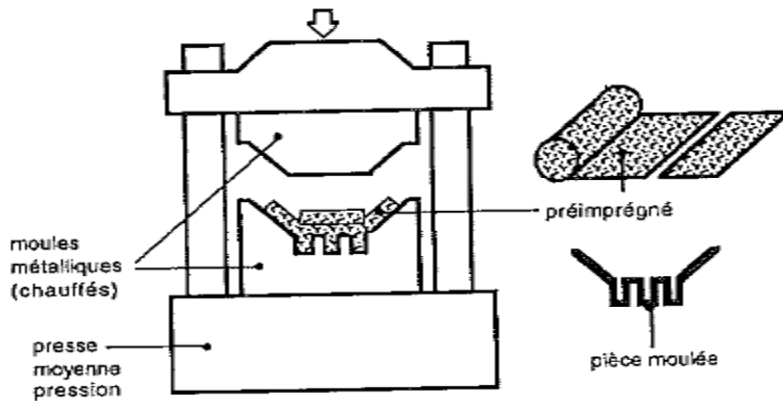
6.2.1.5 La thermo-compression conventionnelle

Les semi produits thermdurcissables sont pressés entre deux moules métalliques chauffés. La matière flue alors dans l'empreinte du moule et sera mis en forme sous l'effet de la pression et de la température.

Le moulage est réalisé sous une pression de 50 bars et à une température de 150°C, pour permettre la polymérisation. Cette opération dure de 2 à 5 minutes.

Ce procédé est le plus répandu en France. Il représente environ 35% des composites transformés contre 12% en Europe.

Les technologies de compression de semi-produits thermdurcissables sont bien adaptées à la fabrication de pièces en grande série.



Les principales applications sont les suivantes :

- la construction électrique : boîtiers, composants électriques, supports de lampes ;
- le secteur automobile : boîtiers de phares, poutres de pare-chocs ;
- l'électronique grand public : coques de téléphone et de tablette.

6.2.2 Les thermoplastiques

6.2.2.1 Définition

Une matière thermoplastique désigne une matière qui se ramollit (parfois on observe une fusion franche) d'une façon répétée lorsqu'elle est chauffée au-dessus d'une certaine température, mais qui, au-dessous, redevient dure.

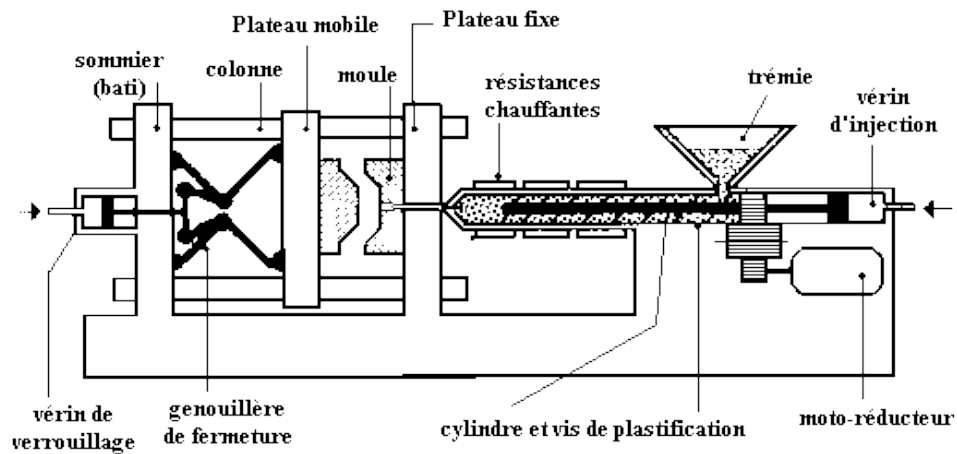
C'est le cas du verre, des métaux et en général des macromolécules monodimensionnelles (issues de monomères bivalents), à structure linéaire ou ramifiée, de la chimie organique (par exemple, PE, PVC et PA).

L'état de ramollissement permet leur déformation sous l'action de contraintes mécaniques, cette déformation étant figée par le refroidissement.

- les polyesters thermoplastiques ;
- le polyphénylène oxyde ;
- les polyamides ;
- les polyacétals (polyoxyméthylène) ;
- les polycarbonates ;
- les polyéther éther cétone (PEEK) ;
- les polysulfures (PS).

6.2.2.2 L'injection thermoplastique conventionnelle

Le moulage par injection consiste à ramollir (état visqueux) la matière thermoplastique (TP), puis de la malaxer au niveau de la vis de plastification. Elle est ensuite injectée dans un moule froid sous forte pression. Au contact des parois froides, la matière se solidifie en forme puis l'objet peut être démoulé.



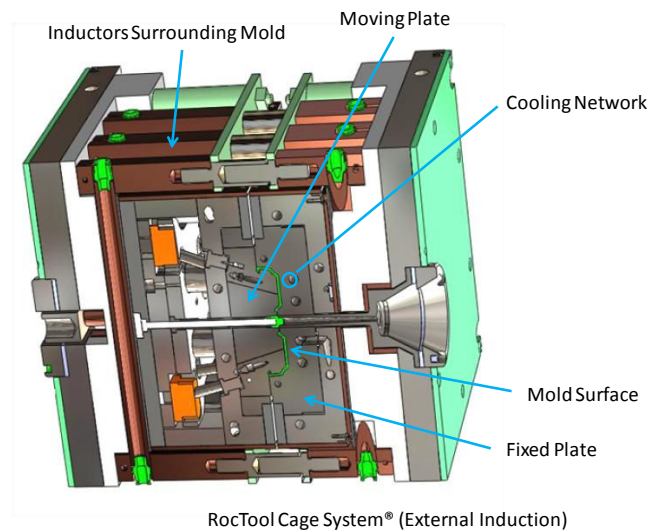
L'injection plastique permet d'obtenir des pièces dont l'épaisseur est comprise entre 0,4 et 6 mm avec des géométries complexes.

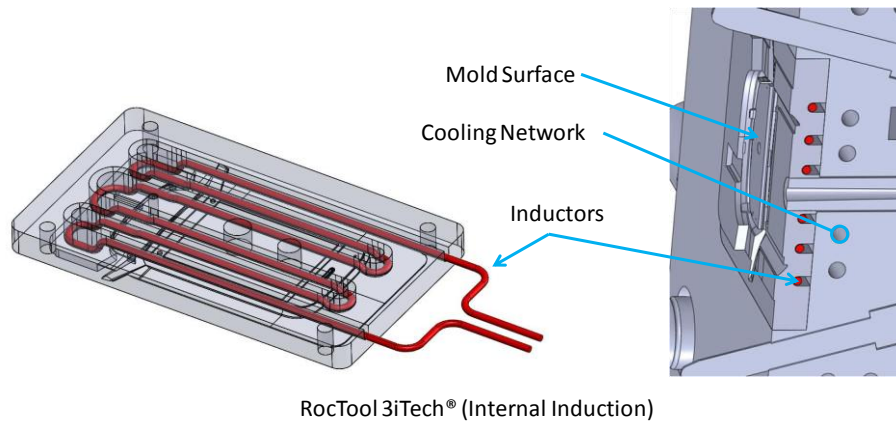
6.2.3 Technologies « Heat & Cool » développées par RocTool

RocTool a développé des technologies, dites « Heat & Cool », permettant de chauffer à température contrôlée et refroidir dans des temps de cycle très court des matériaux composites ou des thermoplastiques dans un moule fermé.

Le chauffage est réalisé par induction en faisant circuler un courant électrique à la surface de l'outillage en plaçant des inducteurs autour du moule (technologie Cage System) ou dans le moule (technologie 3iTech). Seule une faible épaisseur de la surface du moule en contact avec la matière est chauffée et non pas tout le moule comme c'est le cas avec les techniques conventionnelles. La surface du moule passe de 20°C à 400 °C en quelques dizaines de secondes (par exemple 80 à 160 °C en 5 secondes).

Ces technologies se déclinent en deux procédés qui se différencient essentiellement par le positionnement des inducteurs. Avec le procédé Cage System, ceux-ci entourent le moule alors qu'avec le procédé 3iTech ceux-ci sont placés dans le moule après usinage.





Les technologies développées par RocTool permettent :

- Une réduction des coûts d'énergie : En concentrant l'énergie à la surface du moule, il y a moins de résistance thermique, ce qui entraîne une baisse de la consommation d'énergie.
- Une élévation très rapide des températures recherchées (grâce à l'induction) et par conséquent une forte accélération des cycles de production).
- Un contrôle précis de la température du chauffage du moule grâce à l'induction.
- Une qualité de rendu des surfaces de la pièce très supérieure aux technologies traditionnelles.
- L'utilisation de tous matériaux habituels pour un moule: alliages à base de nickel, acier magnétique et non magnétique et acier inoxydable.
- Une meilleure sécurité : Le chauffage par induction est considéré comme l'une des méthodes les plus sûres pour le chauffage dans un environnement de production en raison d'un système électrique autonome, de l'absence de risque de fuite ou d'exposition.

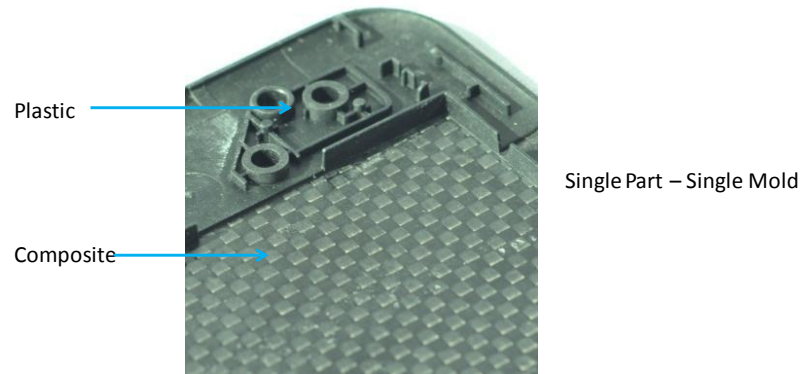
6.2.3.1 Avantages de la technologie RocTool pour la thermo-compression des matériaux composites

Les avantages de la technologie RocTool par rapport au procédé conventionnel de transformation par thermo-compression sont les suivants :

- Les moules peuvent être chauffés plus rapidement par induction qu'avec les autres méthodes. En outre, l'induction concentre l'énergie sur la surface fine du moule, de sorte que la chaleur est produite sur un très faible volume métallique de moule ce qui rend possible le refroidissement rapide. Il en résulte des temps de cycle considérablement diminués et donc une baisse des coûts associés.
- Les températures atteintes sont beaucoup plus élevées qu'avec les solutions conventionnelles ce qui permet notamment:
 - D'éviter le préchauffage des matériaux composites, ce qui réduit le temps de cycle ;
 - Une meilleure imprégnation de la fibre qui offre une plus grande résistance pour des applications hautes performances ;
 - Une qualité de surface supérieure.



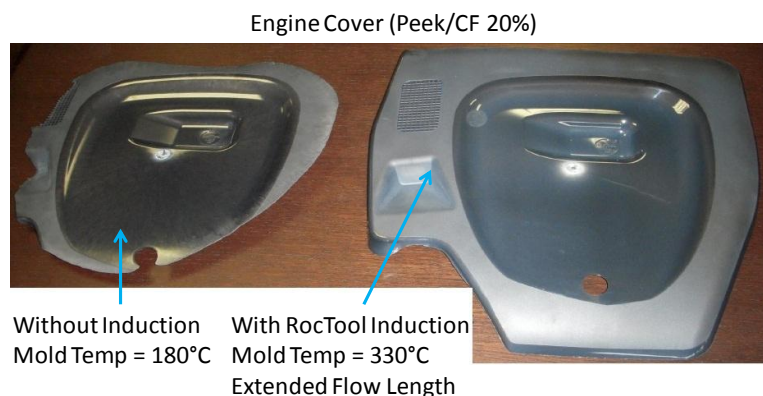
La technologie RocTool s'applique également à des pièces hybrides constituées de matériaux composites et de plastique surmoulé.



6.2.3.2 Avantages de la technologie RocTool pour l'injection plastique

Les avantages de la technologie RocTool par rapport au procédé conventionnel de transformation par injection plastique sont les suivants :

- Les températures atteintes sont beaucoup plus élevées et mieux pilotées qu'avec les solutions conventionnelles ce qui permet notamment:
 - La réduction, voire la disparition des lignes de soudure, des retassures.
 - La réduction des rebuts.
 - L'augmentation de résistance à la flexion et à la traction des pièces moulées.
 - Une qualité de surface supérieure, y compris la capacité à atteindre une résine noire « touche de piano » à haute brillance, sans peinture et une qualité de finition qui réduit encore les coûts.
 - Une longueur étendue des flux de matières et la teneur en fibres élevée en matières plastiques injectées qui permet aux applications à parois minces. (ex : coque de smartphone)



- Souplesse d'utilisation - Différentes températures peuvent être appliquées dans le même moule, ce qui permet d'obtenir des finitions différentes sur une même pièce (par exemple brillante sur une partie et mate sur l'autre).



- Possibilité de chauffer de grands moules tout en maintenant une température homogène sur toute la surface du moule.
- Utilisation d'un matériel standard d'injection. Seuls les moules doivent être légèrement modifié (usinage simple) pour permettre la mise en place des inducteurs.

6.2.3.3 Comparaison de la technologie RocTool Heat & Cool

	RocTool Technologie par Induction	Eau pressurisée	Vapeur	Céramique	Cartouche électrique	Infrarouge
Vitesse de chauffage	Jusqu'à 25°C par seconde	Jusqu'à 10°C par seconde	Jusqu'à 10°C par seconde	Jusqu'à 20°C par seconde	Jusqu'à 6°C par seconde	Jusqu'à 15°C par seconde ⁽¹⁾
Energie consommée à basse température <160°C/320°F	Faible	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Haute	Moyenne
Energie consommée à haute température >160°C	Moyenne	N/A au-delà de 160°C	N/A au-delà de 180°C	Moyenne	Très Haute	Haute
Température maximum	Aucune limitation	160°C	180°C	Aucune limitation	350°C ⁽²⁾	Aucune limitation
Précision du contrôle de la température	Haute	Moyenne	Moyenne	Faible	Faible	Faible
Multiple Températures dans le même moule	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Surface chauffante	Une ou deux faces, surfaces profilées	Une face; Surfaces planes	Une face; Surfaces planes	Chauffage localisé	Une ou deux faces; Surfaces planes	Une face; Surfaces planes
Caractéristiques particulières de la matière du moule	Aucune	Anticorrosion, Bon conducteur thermique	Anticorrosion, Bon conducteur thermique	Bon conducteur thermique	Bon conducteur thermique	Revêtement de surface
Taille du moule	Très petit à Très grand ⁽³⁾ 1 cm ² Jusqu'à plusieurs m ²	Petit Jusqu'à 0.5m x 0.5m	Petit Jusqu'à 0.5m x 0.5m	Très Petit 2,54 cm de diamètre	Petit Jusqu'à 0.5m x 0.5m	Petit Jusqu'à 0.25m x 0.25m
(1) Varies based on coating used. (2) Haute températures peuvent être atteintes mais 350°C est une limite pratique du à la faible vitesse de chauffage (3) Induction externe permet d'équiper des moules de grande taille						

(Source : Société)

6.2.4 Les produits associés

Outre ses licences, la Société propose en option à ses licenciés des générateurs spécialement conçus pour être utilisés avec sa technologie. RocTool fait fabriquer ces générateurs mais elle en définit les spécifications de manière à ce que ceux-ci soient optimisés pour sa technologie.

La Société en sous-traite la fabrication à trois sociétés qualifiées. RocTool réalise donc de l'achat-revente sur ces matériels.

RocTool propose 3 types de générateurs de différentes puissances.



Figures : Générateurs 50 kw et 100 kw

6.3 Business model

RocTool est une société d'ingénierie qui a développé des procédés de moulages innovants et vend les licences de ses procédés brevetés aux transformateurs et aux utilisateurs de matières composites et plastiques.

RocTool ne fabrique pas de moule mais conçoit l'adaptation de ses technologies aux besoins du client et s'assure que les moules réalisés respectent les spécifications nécessaires à la bonne mise en œuvre de ses procédés. Le propriétaire du moule est soit le transformateur, soit le donneur d'ordre.

6.3.1 Portefeuille de brevets

Le succès technique de RocTool dépend, au moins en partie, de sa capacité à déposer des brevets pour assurer la protection de ses propriétés intellectuelles. La Société a donc pour politique de rechercher, à chaque fois que cela est possible, la protection de ses technologies et de leurs applications.

Actuellement, RocTool dispose d'un important portefeuille brevets qu'elle s'est constitué depuis sa création en 2000. La Société possède 80 brevets répartis en 17 familles (cf paragraphe 11.2 du présent Document d'Information).

Ce portefeuille de brevets continue de croître avec de nouveaux dépôts effectués régulièrement. En effet, la Société pratique une politique de demande de brevets à un stade précoce afin d'optimiser ses droits de priorité avec la recherche d'une protection géographique étendue couvrant à minima les pays occidentaux et les principales zones de fabrication de pièces plastiques et composites (Chine, Taiwan, Corée du Sud, Inde).

La durée de protection d'un brevet avant que celui-ci ne tombe dans le domaine public est de 20 ans. L'âge moyen des brevets délivrés est de 4,9 années.

Compte tenu de l'importance capitale des brevets dans son secteur d'activité, la Société s'est assurée l'assistance d'un conseil en Propriété Intellectuelle de renommée mondiale (Cabinet Schmit-Chrétien). Celui-ci dispose d'un réseau de correspondants dans le monde entier lui permettant de répondre aux besoins de la Société dans tous les pays et plus particulièrement, en Chine et toute la Zone Asie.

6.3.2 Cycle de vente

Le modèle économique de RocTool consiste à licencier ses technologies. L'essentiel de ses revenus est donc constitué par des redevances versées par les clients en fonction de leur volume de production. Toutefois, compte tenu des nombreux préalables à la

mise en œuvre des procédés RocTool chez ses prospects, la Société organise la perception de revenus en fonction des différentes étapes à franchir jusqu'à la mise en production industrielle.

Les transformateurs modifient leurs procédés de fabrication très lentement. De telles décisions sont prises après une série d'études et de tests préalables plus qualification du procédé par le donneur d'ordre. Les cycles de vente des technologies RocTool sont donc longs, généralement compris entre 18 et 36 mois en fonction du secteur auquel appartiennent les pièces à produire.

Un cycle de vente se décompose en cinq étapes :



1^{ère} étape

Pré-étude de faisabilité

Lors des premières discussions avec un client, l'équipe technique et commerciale de RocTool travaillent ensemble afin de s'assurer de la faisabilité technique et économique. Si la faisabilité est avérée, un rapport ainsi qu'une offre complète sont rédigés puis envoyés au client par les personnes en charge du business développement.

Cette étape dure environ 1 mois. RocTool ne facture rien pour cette étude de faisabilité.

2^{ème} étape

Simulations numériques et études

Après réception de l'offre, le client a la possibilité de lancer la première action technique : l'étude de simulation. Cette étape essentielle consiste à simuler la technologie RocTool sur une pièce définie. Par exemple, déterminer la puissance nécessaire pour un moule de Smartphone adapté à la compression composite, la configuration requise pour les inducteurs, ou encore le type de métaux sélectionnés dans l'outillage.

RocTool facture un montant fixe par pièce.

Etude de rhéologie

Cette étape optionnelle est réservée aux projets d'injection plastique uniquement. Il s'agit d'évaluer les pressions nécessaires pour l'injection du plastique et de trouver des possibilités d'amélioration grâce à la technologie RocTool. Le module de rhéologie utilisé est parfaitement adapté au procédé de la Société. Il permet également de mesurer les déformés et de s'assurer que des réductions d'épaisseur de la pièce sont techniquement faisables.

RocTool facture un montant fixe par étude.

Etude de conception et réalisation de l'outillage

Une fois les études théoriques finalisées, le client commande la conception de l'outillage ou juste le support à la conception dans le cas où il a sélectionné lui-même l'outilier. Cette étude consiste à intégrer les inducteurs dans l'outillage, dessiner les connexions et autres éléments nécessaires au bon fonctionnement de la technologie RocTool dans l'outillage.

Le client commande à RocTool également les inducteurs séparément. Ce sont des tresses de cuivres façonnés par RocTool incluant des isolations techniques spécifiques pour une durabilité optimale.

RocTool facture un montant fixe par étude.

Cette phase dure entre 3 et 6 mois en fonction du nombre et de la complexité des tests

3^{ème} étape

Licence de développement et/ou de production

En parallèle aux actions techniques énumérées à la 2^{ème} étape, la plupart du temps, les discussions concernant les licences sont amorcées. A l'issue des résultats d'études et dans le cas de résultats positifs, le client débute alors les négociations commerciales liées à l'acquisition d'une licence des brevets et savoir-faire de RocTool. Ce contrat de licence rassemble de nombreuses conditions comme la durée du contrat, le territoire de production, les produits inclus dans la licence, les restrictions ou encore les droits de sous-licence s'il y en a. Il est classique d'avoir des clients qui débutent leur relation avec RocTool par une licence restreinte ou seulement de développement afin de valider la technologie puis ils passent à une licence de production quand les résultats sont atteints.

Une fois le contrat signé, RocTool facture un montant forfaitaire tel que défini dans le contrat et si la production est lancée, des royalties par pièce produite.

Générateur et périphériques

RocTool propose une gamme large de générateurs allant de 50 à 300 KW. Ces générateurs RocTool incluent également d'autres périphériques comme une unité de refroidissement de ce même générateur, des câbles de connexion spécifiques, ainsi qu'une interface développée par RocTool qui fait parti du savoir-faire. Le client commande ce « generator package » à l'unité ou en plus grande quantité quand il a des besoins de production.

Il est à noter que les contrats de licences n'obligent pas les licenciés à acheter leurs générateurs chez RocTool, et leur laisse la liberté de choisir leur sourcing. (Il est précisé qu'à la date du présent Document d'Information, 100 % des licenciés ont acheté le matériel RocTool.)

Cette étape de facturation est souvent la dernière avec l'installation et formation sur site.

4^{ème} étape

Installation, transfert de Technologie et Formation sur site

L'équipe « industrialisation » de RocTool est en charge d'installer sur le site du client les générateurs commandés. Cette étape cruciale permet de garantir une installation optimale et sûre ainsi que de proposer une formation complète et un transfert de technologie aux équipes techniques du client qui utiliseront les machines et la technologie.

RocTool facture un montant fixe par installation.

5^{ème} étape

Production

Une fois la technologie en production, le licencié paie des royalties à RocTool sur chaque pièce fabriquée avec sa technologie. Les royalties représentent un pourcentage du prix de vente de la pièce par le licencié, hors découpe, transport, finition et rebus.

L'ensemble du cycle de vente avec un fabricant de produits électroniques peut prendre 10 à 18 mois. Dans l'industrie automobile l'ensemble du cycle est généralement de 18 à 36 mois, et dans l'aérospatiale, il est généralement plus long encore.

A la date du présent Document d'Information, RocTool compte 51 études de faisabilité au cours des 3 derniers mois, 7 projets études de projets clients facturés en cours, 21 licences de développement et 18 licences de production.

6.3.3 Organisation interne

RocTool a basée sa stratégie commerciale sur un modèle de vente directe. La plupart des actions de démarchage commercial sont tournées vers les donneurs d'ordre OEM et les transformateurs. Trois marchés géographiques sont particulièrement ciblés : l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie.

Compte tenu de la taille actuelle de RocTool, la prospection et les négociations commerciales sont assurées par le directeur du développement et par le Président de la Société. Ils sont soutenus sur le plan technique par le Chef de Projets et par les ingénieurs de la Société.

Une fois le contact commercial avancé, le département R&D et étude d'industrialisation intervient. Il est composé de 10 personnes, dont le responsable de la R&D, et plusieurs ingénieurs. Un chef de projet s'occupe des clients en cours tandis que plusieurs ingénieurs simulation et conception se chargent de tester la technologie sur des moules proposés par les clients.

RocTool maintient son siège social à Le Bourget du Lac. Le site est à proximité de plusieurs sociétés de haute technologie et des centres de recherche gouvernementaux, ainsi que d'un pôle universitaire. Le Bourget du Lac se trouve à environ une heure des aéroports de Lyon et Genève.

Le nombre de salariés s'élève à 27 dont 18 d'entre eux sont basés en France, le reste à Taïwan et au Japon.

La Société dispose depuis 2012 d'une filiale à Taiwan dans laquelle travaillent 4 personnes du service technique, 1 personne du service administratif et 1 business manager en charge également de la Chine. Elle vient également de créer en juillet 2013 une filiale à Charlotte (USA).

RocTool dispose aussi d'un bureau au Japon où travaille 1 business manager.

Afin de se tenir au plus près de ses clients, la Société a signé des accords avec des partenaires répartis à travers le monde afin que ceux-ci puissent servir de centre de démonstration. Ainsi, un client voulant réaliser des essais avec ses prototypes de moule équipés de la technologie RocTool ou assister à une démonstration, pourra se rendre dans le centre le plus proche.

Les centres de démonstration sont les suivants :

- Le Bourget du Lac, France : Siège social de la Société. Injection de matière plastique et de vitrines composite thermo-compression.
- Taichung, Taiwan : bureau de la direction générale. Injection de matière plastique et de vitrines composite thermo-compression.
- Balignat, France : Pôle Européen Plasturgie (PEP), le centre technique de l'innovation pour l'industrie des plastiques française, située dans le "Plastics Vallée". Démonstration injection plastique.
- Lüdenscheld, Allemagne : KIMW est un fournisseur de services situé à proximité de plusieurs fabricants allemands de moules et d'outillages pour l'injection plastique. Démonstration injection plastique.
- Tortona, Italie : PROPLAST consortium de 210 membres, créé pour promouvoir les plastiques en Italie. Démonstration injection plastique.

- Nagano, Japon : Nikki Fron Co., Ltd, est transformateur. Démonstration injection plastique et thermo-compression de composites.
- Ota, Japon : Fuji Seiko Co. Ltd, est un mouliste. Démonstration injection plastique et thermo-compression de composites.
- Charlotte, Etats-Unis : Polymers Center of Excellence (PCE), un organisme à but non lucratif créé par l'Etat de Caroline du Nord afin d'aider l'industrie des plastiques. Démonstration injection plastique.

6.3.4 Marketing

Afin de faire connaître sa technologie, RocTool participe aux principaux salons et colloques concernant les secteurs qu'elle adresse. Elle participe aux événements suivants :

- JEC: la plus grande organisation de l'industrie des composites du monde (France, Singapour et États-Unis)
- Fakuma: Le Salon International de Plasturgie (Allemagne)
- NPE: Le Salon international des plastiques (USA)
- K Show: Le Salon international du plastique et du caoutchouc (Allemagne)
- CES: Le Consumer Electronics Show (USA – Las Vegas)
- VDI: L'Association des ingénieurs allemands (Allemagne)
- PLAST: Le Salon International de plastiques et du caoutchouc (Italie)

La Société organise également sa propre série de conférences appelées « Innovative Molding Technology Update (IMTU) ». Depuis 2009, plus de 5 000 personnes ont assisté à l'IMTU à divers endroits à travers le monde. L'IMTU est organisé chaque année dans des endroits différents (Allemagne, Italie, Japon, Taiwan, USA, France).

La Société adhère à des associations professionnelles:

- SPI (The Plastics Industry Trade Association)
- SPE (The Society of Plastics Engineers)
- Compositec
- Pôle Européen Plasturgie (PEP)
- Plastipolis (Pôle de Compétitivité Plasturgie)
- Proplast

Enfin, la Société est très active en matière de communication presse ce qui lui permet de générer de nombreux contacts spontanés.

6.3.5 Clients

Electronique grand public (9 licences)

Les clients de ce marché sont les grands fabricants de téléphones, d'ordinateurs portables ainsi que leurs sous-traitants.

Dans certains cas, la licence est accordée à un grand donneur d'ordre et elle est utilisée par les sous-traitants. Dans d'autres cas, ce sont directement les sous-traitants qui acquièrent la licence pour répondre à la demande d'un client ou en amont d'un projet afin de concourir à l'attribution d'un important contrat de production.

La technologie de RocTool peut être utilisée aussi bien en injection plastique qu'en composite pour à peu près n'importe quel produit électronique, tels que les téléphones portables, les smartphones, les tablettes, les consoles de jeux, les liseuses, les ordinateurs portables ainsi que les accessoires.

Les cycles de production électronique sont plus courts que dans les autres industries mais avec des volumes importants.

Automobile (13 licences)

Les clients de ce marché sont généralement les Tier 1 et Tier 2 des fournisseurs de l'industrie automobile.

En injection plastique, la technologie de RocTool peut être utilisée pour produire des pièces de garniture intérieure et extérieure ainsi que des composants d'éclairage (bouches d'air intérieur BMW Série 1 et Série 3).

Avec des composites, la technologie de RocTool peut être utilisée pour fabriquer des panneaux de carrosserie, des pièces structurelles, et certaines pièces du moteur.

Les cycles de production automobile sont généralement plus faibles en volume que ceux de l'électronique. Toutefois, la production s'étale souvent sur des périodes plus longues, même après l'arrêt de la production d'un véhicule afin d'assurer l'approvisionnement en pièces de rechange.

Comme avec l'électronique, les clients ont généralement commencé avec des pièces de faible valeur avant de passer à des pièces de plus grande valeur (qui se traduisent par des redevances plus élevées).

Autres produits de consommation (18 licences)

Les clients de ce marché sont des transformateurs utilisant l'injection plastique et les composites à travers le monde.

Un large éventail de produits de consommation peuvent être réalisés en matières plastiques ou en composites tels que les ustensiles de cuisine, les appareils électroménagers, les produits cosmétiques, la bagagerie, les équipements sportifs et de loisirs.

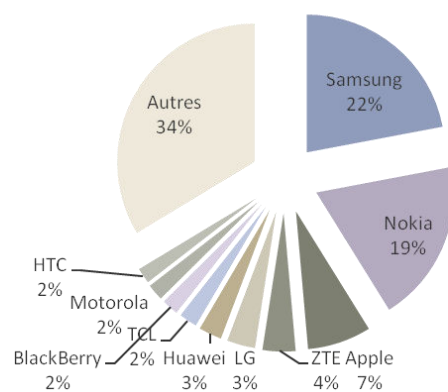
Les sociétés du secteur du luxe sont également intéressées notamment pour l'excellent état de surface des pièces obtenues par injection plastique avec la technologie de RocTool.

6.4 Marchés et Concurrents

6.4.1 Les marchés

Marché du téléphone mobile

En 2012, le marché mondial de la téléphonie mobile est estimé à 1,7 milliard d'unités. Ce chiffre est stable par rapport à l'année 2011 mais devrait marquer un net rebond et croître de 7,3% en 2013 pour atteindre 1,82 milliard d'unités. (Source : IDC)



Répartition des ventes 2012 par fabricant (source : Gartner 2013)

Production - Shipments (millions d'unités)	2012	2016	Evolution annuelle 2012-16
Téléphone basique	122,00	58,00	-17%
Téléphone milieu de gamme	770,80	660,90	-3,80%
Smartphone	694,80	1 342,50	17,90%
Total	1 587,60	2 061,40	

source: Canals 2013

IDC prévoit que cette forte croissance devrait se maintenir, poussée par les pays émergents, pour atteindre 2,2 milliards de téléphones mobiles en 2017.

La forte demande sur le segment des smartphones à travers toutes les zones géographiques explique en grande partie cette croissance. Le nombre de smartphones vendus en une année devrait atteindre près de 1 milliard d'unités pour la première fois en 2013 (source : Gartner 2013). La forte croissance de ce segment s'explique notamment par le nombre croissant de smartphone en dessous de 200\$ associé à des subventions importantes.

Ventes de smartphones en millions d'unités source: IDC 2013

Fabricants	2012	%
Samsung	216	30,3%
Apple	136	19,1%
Nokia	35	4,9%
HTC	33	4,6%
BlackBerry	33	4,6%
Autres	261	36,6%
Total	713	100%

IDC prévoit que les ventes de smartphones devraient atteindre 1,7 milliard d'unités en 2017 dominées par la demande des pays émergents.

Répartition géographique du marché des smartphones

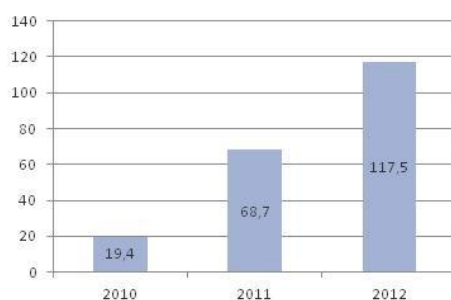
Fabricants	2011	2016	Evolution annuelle 2011-16
Chine	18,3%	23,0%	26,2%
USA	21,3%	14,5%	11,6%
Inde	2,2%	8,5%	57,5%
Brésil	1,8%	4,4%	44,0%
Royaume Uni	5,3%	3,6%	11,5%
Reste du monde	51,1%	46,0%	18,1%
Total	100%	100%	

IDC 2012

Marché des tablettes

Les ventes mondiales de tablettes ne cessent de croître depuis 2010. Elles sont passées de 19,4 millions d'unités vendues en 2010 à 117,5 millions en 2012.

Ventes mondiales de tablettes en millions d'unités

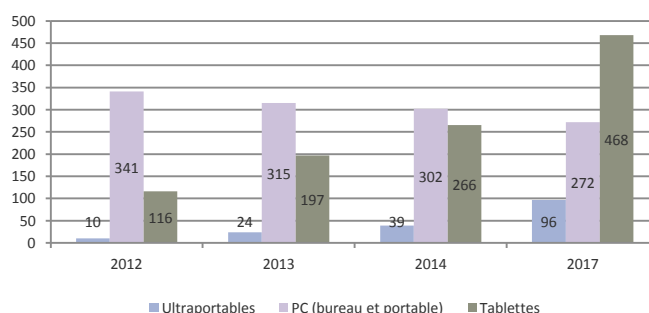


Source : Xerfi

Cette croissance s'explique par la prolifération de tablettes à bas prix de plus en plus performantes ce qui accélère le passage du PC aux tablettes. Cette tendance est le reflet d'un changement à long terme dans le comportement de l'utilisateur. Par conséquent, on prévoit que le marché des PC traditionnels et des ordinateurs portables baisse.

La production (Shipments) de tablettes à travers le monde devrait totaliser 197 millions d'unités en 2013, soit une augmentation de 69,8 % par rapport à 2012. Cette tendance devrait se prolonger. La production de tablettes devrait atteindre 468 millions d'unités en 2017 alors que celle des PC devrait baisser jusqu'à 272 millions d'unités. (Source IDC)

Production mondiale par segment en millions d'unités

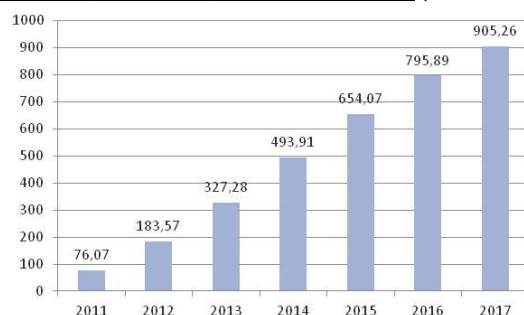


Source : Gartner

La croissance des ventes de tablettes ne devrait pas se limiter aux seuls marchés occidentaux, les utilisateurs des marchés émergents devraient être de plus en plus nombreux à choisir une tablette comme premier outil informatique plutôt qu'un PC.

Forester estime ainsi que la base installée de tablettes devrait être de 327 millions d'unités en 2013 puis celle-ci devrait continuer à croître de 29% jusqu'en 2017 pour atteindre 905 millions d'unités.

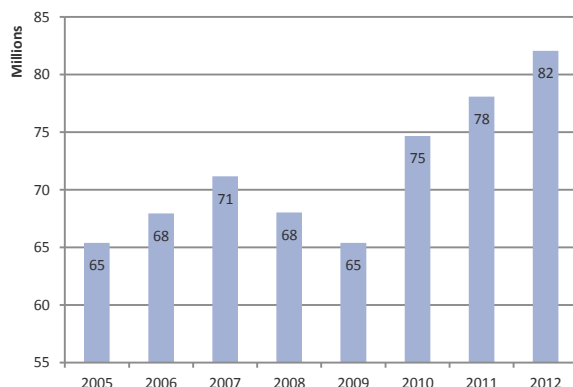
Base installée (de tablettes) en millions d'unités (Source : Forester)



Marché automobile

En 2012, les ventes mondiales étaient de 82 millions de véhicules vendus. Après une baisse des ventes en 2008 et 2009, les ventes sont reparties à la hausse depuis 2010.

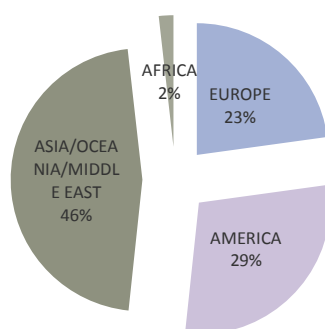
Evolution du nombre de véhicules vendus dans le monde



Source : OICA

La zone Asie-Moyen Orient-Océanie reste le principal marché pour l'automobile (46%), suivi de l'Amérique (29%) et de l'Europe (23%).

Répartition du nombre de véhicules vendus par zone géographique en 2012



Source : OICA

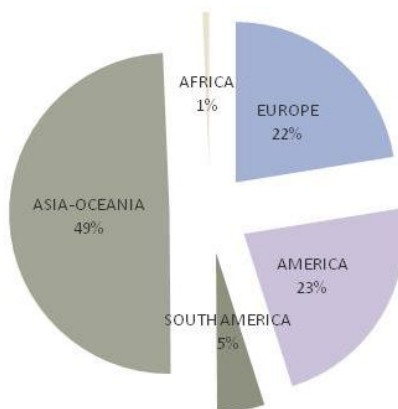
Sur les principaux marchés, l'OICA fait les estimations suivantes pour 2013:

- La Chine reste le premier marché mondial et devrait voir ses ventes progresser de 7% en 2013 à 20,6 millions d'unités vendues.
- Les Etats-Unis connaîtront également une hausse de 6% à 15,7 millions d'unités vendues.
- Le Japon devrait en revanche enregistrer une chute de 12% à 4,7 millions d'unités, après la forte hausse des ventes en 2012.
- Le marché allemand est attendu en repli de 2% à 3,3 millions d'unités vendues
- le Royaume-Uni en recul de 1% (à 2,3 millions) et
- la France également en recul de 5% (à 2,2 millions).

PwC Autofacts estime que la production mondiale devrait atteindre 108 millions d'unités en 2018, soit un taux de croissance moyen annuel de 5,6% entre 2011 et 2018. Cette croissance sera portée principalement par les pays émergents.

En 2012, la production mondiale de véhicules a suivi celle des ventes, progressant de 5% à 84,1 millions d'unités.

Répartition de la production de véhicules par zone géographique en 2012



Source : OICA

En 2012, l'Asie représente 49% de la production automobile mondiale. L'Europe est marquée par un fort recul des véhicules fabriqués sur son sol (-6% en 2012), alors que les autres régions ont progressées, en particulier l'Amérique du Nord (+12%) et l'Asie/Océanie (+7%).

Top 10 de pays producteurs de véhicules (source OICA)

Pays	2011	2012	variation
CHINA	18 418 876	19 271 808	+4,6%
USA	8 661 535	10 328 884	+19,3%
JAPAN	8 398 630	9 942 711	+18,4%
GERMANY	6 311 103	5 649 269	-10,5%
SOUTH KOREA	4 657 094	4 561 766	-2,0%

La Chine est également le premier fabricant mondial, avec 22% de la production totale, largement devant les Etats-Unis (12,2%), le Japon (11,8%) et l'Allemagne (6,7%).

6.4.2 Les concurrents

Les principaux concurrents de RocTool restent les sociétés utilisant les technologies de moulage classiques. Toutefois, parmi les sociétés maîtrisant un autre procédé de moulage « Heat & Cool », les plus connues sont les suivantes :

Chauffage à Huile

Piovan

Piovan, est société de génie mécanique créée en 1936 et basée à Venise (Italie).

Elle est présente dans le secteur des matières plastiques et s'est spécialisée dans la fabrication des appareils auxiliaires.

Elle fournit une gamme complète de produits comprenant des alimentateurs, des déshumidificateurs, des cristalliseurs, des déshumidificateurs pour moules, des doseurs volumétriques, gravimétriques et à perte de poids. Les logiciels de surveillance, qui permettent la gestion de la productivité de l'usine, complètent la gamme de Piovan.

La société maîtrise la technologie Heat & Cool par chauffage à l'huile qui ne participe qu'à une toute petite partie de son chiffre d'affaires.

La société possède des usines de production en Italie, Allemagne, Brésil, Chine et aux États-Unis, 21 filiales et des représentants dans plus de 70 pays.

Elle adresse les secteurs notamment de l'électronique, des équipements électriques, du matériel de bureau, emballages alimentaires, de l'automobile, et des équipements médicaux.

Piovan a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 74 M€ et un résultat net de 2 M€.

Chauffage par Vapeur

Ono Sangyo

Ono Sangyo est une société créée en 1924 et basée à Tochigi (Japon).

OSK (Ono Sangyo) est l'inventeur de la technologie Heat & Cool de moulage par injection avec chauffage du moule par vapeur d'eau (RHCM).

Sa technologie RHCM est utilisée dans la fabrication de pièces en plastique dans les secteurs notamment de l'électronique, des équipements électriques, du matériel de bureau, des montres, emballages alimentaires, de l'automobile, et des équipements médicaux.

Ono Sangyo a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 27 M€ et un résultat net de 0,48 M€.

Fuji Seiko

Fuji Seiko est une société créée en 1978 et basée à Gunma (Japon).

Fuji Seiko est un mouliste spécialisé dans l'injection plastique. La société utilise également une technologie Heat & Cool basée sur un chauffage du moule grâce à de la vapeur d'eau.

Fuji Seiko adresse les secteurs des appareils ménagers et de l'électriques.

Elle a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 23 M€.

Système de chauffage par Eau chaude pressurisée

Single Plast

Single Plast est une société créée en 1964 et basée à Herford (Allemagne).

Single Plast produit des composants en plastique par injection et réalise de l'usinage (fraisage et découpe laser).

La société utilise une technologie Heat & Cool basée sur un chauffage du moule par eau chaude pressurisée.

Single Plast adresse les marchés de l'électronique, de l'automobile, de l'ameublement, de l'emballage et des équipements médicaux.

Elle a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 22,4 M€.

GWK Gesellschaft Wärme Kältetechnik

GWK Gesellschaft Wärme Kältetechnik est une société créée en 1967 et basée à Kierspe (Allemagne).

GWK a développé des solutions en matière de la thermorégulation et du refroidissement à haute performance, basées sur des technologies innovantes. Elle est devenue un partenaire privilégié des fabricants de machines pour la plasturgie, de l'industrie automobile et des principaux transformateurs.

GWK utilise une technologie Heat & Cool basée sur un chauffage du moule par eau chaude pressurisée.

6.5 Recherche et développement à venir

6.5.1 Injection Plastique

a) IMD/IML (Insert Molding Decoration/Labelling)

Description : Surmoulage d'un film ou d'une étiquette afin d'obtenir une pièce injectée directement avec sa décoration.

Le procédé étudié permettra une réduction des épaisseurs ainsi que des défauts obtenus après moulage. La particularité de ce procédé fait qu'il faut savoir chauffer les deux faces du moule à des températures différents (effet bi-lame dû au film) afin d'obtenir une pièce droite, voir à retarder le déclenchement de la chauffe afin de limiter l'échauffement du film avant l'étape d'injection. Ceci est impossible tant avec un procédé traditionnel qu'avec les autres procédés de Heat & Cool concurrents.

b) Microcellular foam processing

Description : Injection d'une matière thermoplastique au sein de laquelle un gaz est injecté afin de lui conférer une structure alvéolaire, donc plus légère. Le procédé nouveau pourra permettre d'obtenir une qualité de surface attendue dans le secteur de l'automobile.

6.5.2 RTM TP

Description : Injection d'une matière thermoplastique à travers un tissu (tissé ou non tissé) de fibres de verre; de carbone ou encore de fibres naturelles (type Lin/Chanvre).

Description : Le procédé nouveau pourra permettre de reproduire le cycle de température lors des phases de remplissage et de l'initiation de la réaction.

6.5.3 Transformation des composites - Procédé OOA (Out Of Autoclave) et vacuum bagging

Description : Développement d'un procédé dédié à la transformation de pièces composites de grandes dimensions (supérieures à 1m) nécessitant des basses pressions (inférieures à 10bars). Intérêt pour le secteur aéronautique.

Le procédé étudié par RocTool est un moule constitué d'une peau de surface avec un système de chauffage et de compactage intégrés. Un brevet a été déposé en 2013 sur le concept.

6.5.4 Nouveaux procédés

a) *Die Casting*

Description : Le Die Casting est un procédé d'injection de métal haute pression (principalement d'alliages de Magnésium et d'Aluminium), pour les secteurs de l'électronique et de l'automobile.

Les procédés étudiés par RocTool sont ses systèmes d'induction avec des aménagements spécifiques liés à la haute température (supérieure à 300-400°C).

b) *Glass Forming*

Description : Les acteurs du marché de l'électronique sont à la recherche de solutions technologiques pour obtenir des écrans en forme. Cette étape nécessite de réchauffer le verre à 700-800°C de manière localisée.

La solution étudiée par RocTool est un procédé nouveau et/ou une combinaison de procédés existants.

c) *Metal sheet forming*

Description : Majoritairement dans le secteur de l'électronique, certaines pièces de structures sont réalisées par estampage (ou formage par déformation plastique) de feuillards de type alliages d'aluminium, de magnésium ou de CMM (composite à matrice métallique), ce qui revient à transférer un feuillard pré-chauffé sur un outillage d'estampage « froid ».

La solution étudiée par RocTool est une configuration issue du 3iTech, avec des aménagements spécifiques liés à la haute température et aux très fortes sollicitations mécaniques.

d) *LSR (Liquid Silicone Rubber)*

Description : Pour le secteur médical ou industriel (étanchéité), l'injection de silicone reste un procédé majeur. Ce silicone après injection doit observer une phase de réticulation (ou de cuisson). Souvent, cette étape d'injection s'opère en surmoulage d'une pièce en thermoplastique, obtenue elle-même par injection.

La solution étudiée par RocTool est une configuration issue du 3iTech, avec des aménagements spécifiques liés aux deux paliers de températures attendus.

6.5.5 Nouveaux procédés de H&C ou amélioration de l'existant

a) *Chauffage Multizones*

Description : Traditionnellement, les systèmes de chauffages sont des solutions permettant de chauffer de manière globale un élément ou un outillage. L'intérêt d'une solution de chauffage « versatile » permettrait d'ajuster le niveau de chauffe pour des formes très complexes.

La solution étudiée par RocTool consiste en plusieurs modules de Heat & Cool utilisant un moyen inductif et un refroidissement par fluide. Leur pilotage sera indépendant pour une plus grande souplesse de réglage.

b) *Cage System® One Side*

Description : L'intégration d'une solution de Heat & Cool sur la seule face « visible » d'un outillage est très souvent nécessaire. Le Cage System, au fort potentiel en ne chauffant que la surface du moule, avait montré ses limites quant à son application sur des formes complexes.

La solution étudiée par RocTool est une configuration issue du Cage System, voyant la partie de l'outillage à chauffer mise en relation avec un organe amovible (brevet déposé en 2012).

c) *Chauffage par rayonnement*

Description : L'intégration d'une solution Heat & Cool sur une ou deux faces d'un outillage est très souvent nécessaire. Le Cage System, au fort potentiel en ne chauffant que la surface du moule, avait montré ses limites quant à son application sur des formes complexes. Ainsi, il est proposé de chauffer un outillage par rayonnement.

La solution étudiée par RocTool est un pré chauffage (par induction) d'un noyau en matériau nouveau (confidentiel) qui sera réalisé en parallèle de la phase d'injection. Ensuite, après éjection de la pièce réalisée, ce noyau chaud sera présenté en face de la surface du moule à chauffer. Ainsi, par rayonnement, on pourra chauffer l'outillage. Le rendement élevé de cette solution est rendu possible par la capacité de matériaux nouveaux à être chauffé à des températures supérieures à 1 000°C.

d) *3iTech® double zones*

Description : L'intégration d'une solution Heat & Cool sur les deux faces d'un outillage est très souvent nécessaire. Afin de proposer deux températures différentes, dans l'optique de contrôler le dimensionnel de la pièce, il est souvent proposé d'utiliser deux générateurs (un par face) même si cette solution reste plus coûteuse. L'intégration de deux générateurs pose deux problèmes, le premier est le coût, le second la place requise pour l'intégration de ces deux éléments.

La solution étudiée par RocTool est l'utilisation traditionnelle du 3iTech avec un seul générateur qui pilote deux inducteurs connectés en parallèle. Une bobine réglable, branchée sur un des deux circuits, permet de réguler la quantité de courant attendue sur chacun des deux circuits afin de proposer deux niveaux de chauffage différents, avec une seule source de puissance (brevet déposé en 2011)

e) *Refroidissement par Air*

Description : Aujourd'hui, dans les divers procédés de Heat & Cool proposés par RocTool, la phase de refroidissement représente souvent plus de 75% du temps de cycle total. Il est proposé d'intégrer un refroidissement par air au sein de l'outillage.

La solution étudiée par RocTool consiste en un système de type 3iTech où l'air est directement dans la cavité inductrice, tout en créant un écoulement turbulent (brevet déposé en 2012).

f) *Refroidissement par changement de phase*

Aujourd'hui, dans les divers procédés de Heat & Cool proposés par RocTool, la phase de refroidissement représente souvent plus de 75% du temps de cycle total. Dans ce cadre, il est proposé d'utiliser sous licence le procédé développé par une start up étrangère.

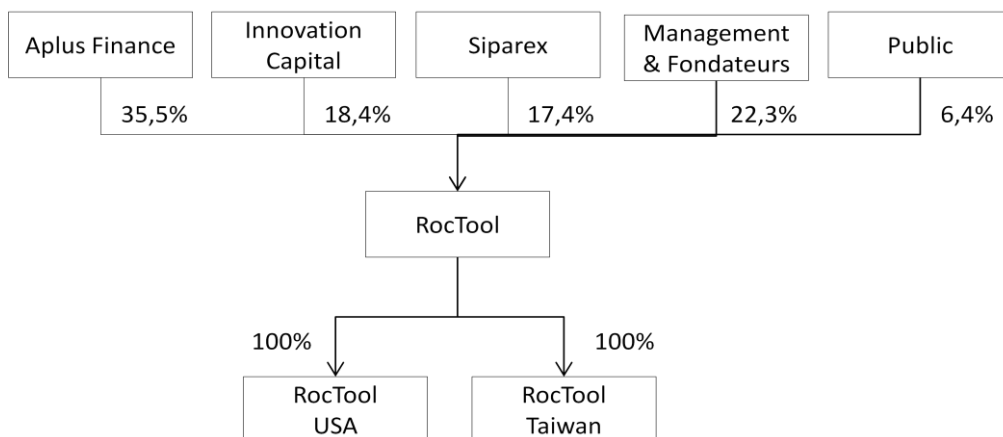
De l'eau est mise dans une cavité étanche (sous la surface moulante) et mise à la pression de 25mbar. A cette pression le changement de phase de l'eau liquide/condensation s'opère à 25°C (contrairement à 100°C à pression atmosphérique).

La solution étudiée par RocTool est de combiner ces deux technologies pour profiter d'un chauffage rapide et d'un refroidissement performant, l'efficacité de ce phénomène étant environ 20 fois plus efficace qu'avec de l'eau.

7 ORGANIGRAMME

7.1 Présentation générale de RocTool

L'organigramme ci-dessous est réalisé sur la base de la part du capital détenue par chaque actionnaire (sur une base non diluée) à la date du présent Document d'Information.



7.2 Filiales et participations

La Société détient deux filiales à 100% :

- RocTool Taiwan Branch, est basée à Taiwan. Cette filiale, d'un capital social de 53 400,94 €, a été créée en octobre 2012 et a pour objet social la commercialisation de la technologie RocTool SA sur les marchés asiatiques. Cette filiale n'a pas encore clôturée son premier exercice comptable.
- RocTool Inc est basée à Charlotte (USA). Cette filiale, d'un capital social de 50 000 \$, a été créée en juillet 2013 et a pour objet social la commercialisation de la technologie RocTool SA en Amérique. Cette filiale n'a pas encore clôturée son premier exercice comptable.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

8.1 Propriétés immobilières

La Société loue son siège social et des locaux à Taiwan. RocTool loue également un appartement à Taiwan pour loger ses salariés. Le tableau ci-dessous indique les principales caractéristiques de ses baux:

Adresse	Surface	Loyer mensuel	Bailleurs	Type bail	Date de début	Echéance
Savoie Technolac - 73370 Le Bourget du Lac (Siège social)	707 m²	4 991 €	SAS Développement	Bail commercial	01/03/2008	31/12/2013
Taichung (Taiwan)	NC	2 464 €	JFM	NC	23/07/2012	NC
Hyde Park one - 4F-2 - Huei Wen Rd, Taichung (Taiwan)	NC	534 €	JFM	Bail habitation	23/07/2012	NC

A la date du présent Document d'Information, la Société n'envisage pas de déménager son siège.

Les bureaux de RocTool à Tokyo et Charlotte sont domiciliés chez un prestataire de services, et la société ne loue aucune surface.

8.2 Problèmes environnementaux

Néant.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

La présentation et l'analyse qui suivent doivent être lues au regard de l'ensemble du présent Document d'Information et notamment des comptes consolidés et sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 figurant respectivement aux paragraphes 20.2 et 20.3 du Document d'Information.

Par convention, les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 sont désignés ci-après, respectivement « exercice 2011 » et « exercice 2012 »

Situation financière

Le chapitre 9 est consacré à la présentation des résultats et de la situation financière de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 ainsi que la situation semestrielle au 30 juin 2013.

Les comptes de la Société ont été préparés conformément aux normes comptables françaises actuellement en vigueur pour les sociétés de droit français. La Société n'envisage pas à ce stade de changer de référentiel comptable dans un avenir proche.

Le lecteur est invité à lire le présent chapitre au regard de l'ensemble du Document d'Information. Il est en particulier invité à prendre connaissance du descriptif de l'activité de la Société exposé au chapitre 6 du présent Document d'Information.

RocTool, société créée en 2000, exerce une activité de recherche et développement concentrée sur des procédés innovants d'injection du plastique et de moulage de matériaux composites. Sa technologie, protégée par une vingtaine de familles de brevets, porte sur des procédés de chauffage des moules par induction et leur refroidissement. Cette technologie est une vraie rupture par rapport aux techniques conventionnelles car elle permet notamment une réduction drastique du temps de cycle chauffage-refroidissement des moules. Elle appartient à la famille des technologies dites « Heat and Cool » qui recourent au chauffage et au refroidissement des moules en utilisant différents procédés.

RocTool ne fabrique pas de moule ni de pièce mais licencie ses technologies brevetées. Elle mène une politique d'améliorations active et continue de sa technologie. Elle adresse les grands donneurs d'ordres principalement dans les secteurs de l'automobile et de l'électronique grand public ainsi que les transformateurs auxquels ils font appel. La technologie de RocTool s'adapte plus particulièrement à des procédés permettant de fabriquer des pièces en grande série.

9.1 Comptes d'exploitation au 30 juin 2013

a) Produits d'exploitation

En Euros	2013 6 mois
Produits d'exploitation	4 342 736
<i>dont chiffres d'affaires nets</i>	4 032 848
<i>dont production stockée</i>	0
<i>dont production immobilisée</i>	230 350
<i>dont subventions d'exploitation</i>	72 680
<i>dont Reprise sur Amort</i>	5 412
<i>dont Autres produits</i>	1 446

Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société peut se décomposer en quatre parties :

- les ventes de marchandises qui correspondent à des ventes de générateurs optimisés pour les procédés RocTool ainsi que le matériel associé. La Société ne fabrique pas ce matériel, elle réalise de l'achat (sur spécifications RocTool)-revente.
- les prestations de services qui regroupent toutes les études réalisées dans le cadre de la vente de licences ainsi que la formation associée à aux procédés RocTool. Ce poste contient également les revenus provenant de la location de générateurs (rare).
- les royalties qui sont payées après la signature de contrat de licence. Elles sont fonction du nombre de pièces réalisées avec la technologie lorsque la production est déjà lancée ou à un montant minimum prévu au contrat lorsque la production n'a pas commencée ou est encore faible.
- La concession de licence correspond au montant fixe payé lors de la signature d'un contrat de licence.

Le chiffre d'affaires de la Société au 1^{er} semestre 2013 s'élève à un montant de 4 032 848 €.

Dans l'attente de la montée en charge des équipements licenciés RocTool, la vente de marchandises représente encore le plus grande partie des revenus de la Société.

Les revenus issus des prestations de services représentent 8,1% du chiffre d'affaires réalisé soit un montant de 328 418 €.

RocTool a perçu au 1^{er} semestre 2013 un montant de 10 000 € de royalties.

Les concessions de licences représentent 7,8% du chiffre d'affaires réalisé soit un montant de 316 000 €.

en €	1 ^{er} semestre 2013 (6 mois)	
	Montant	%
Ventes de marchandises	3 378 430	83,8%
Prestations de services	328 418	8,1%
Royalties	10 000	0,2%
Concession de license	316 000	7,8%
Total	4 032 848	100%

Les ventes sont majoritairement réalisées à l'étranger. L'export représente plus 90% des ventes du 1^{er} semestre 2013.

en €	1 ^{er} semestre 2013 (6 mois)	
	Montant	%
France	394 218	9,78%
Etranger	3 638 630	90,22%
Total	4 032 848	100%

Production stockée

Au 1^{er} semestre 2013, il n'y a pas de production stockée.

Production immobilisée

Le montant de la production immobilisée correspond au montant des immobilisations réalisées par la Société pour elle-même.

Au 1^{er} semestre 2013, le montant de la production immobilisée est de 230 350 € et correspond à de la recherche et développement placée en immobilisations incorporelles en cours pour un montant de 195 000 € ainsi qu'à un transfert de stock pour un montant de 35 350 € correspondant à un générateur stocké avant d'être vendu et qui a été finalement vendu.

Subventions d'exploitation

Au 1^{er} semestre 2013, les subventions, d'un montant de 72 680 €, proviennent du contrat Oseo sur le projet « Ecocase » (cf paragraphe 10.3.7)

Reprises sur Amortissements

Au 1^{er} semestre 2013, les reprises de charges, d'un montant de 5 412 €, proviennent de la reprise de charges d'exploitation pour des remboursements de l'assurance maladie et des avantages en nature de certains salariés.

Autres produits

Au 1^{er} semestre 2013, ce poste est non significatif (1 445 €)

b) Charges d'exploitation

Achats de marchandises

Au 1^{er} semestre 2013, les achats de marchandises, d'un montant de 2 068 319 €, sont constitués d'achats de générateurs et du matériel associé.

Variation de stock

La variation de stock de marchandises (générateurs et matériel associé) est 246 369 € sur le 1^{er} semestre 2013.

Autres achats et charges externes

Le 1^{er} semestre 2013 a généré des charges externes d'un montant de 902 545 €.

Ces dépenses ont été allouées à hauteur de :

- 19,6 % aux frais de déplacement
- 13,4 % aux dépenses d'études externes
- 7 % au crédit bail
- 13,4 % aux frais de conseils (juridiques, administratifs et financiers)

Le solde ayant servi à financer les dépenses courantes de la Société incluant les colloques et le loyer.

Impôts, taxes et versements assimilés

Le montant des impôts, taxes et versements assimilés s'élève à 27 830 € au 1^{er} semestre 2013.

Salaires, traitements et charges sociales

Nombre de salariés	1 ^{er} semestre 2013
Cadres	8
Agents de maîtrise et techniciens	7
Employés	2
Ouvriers	
Total	17

Le montant des salaires et traitements au 1^{er} semestre 2013 est de 424 855 €. Les charges sociales correspondantes sont de 197 323 €.

en €	1 ^{er} semestre 2013 (6 mois)
Salaires et traitements	424 855
Charges sociales	197 323
Total Charges de personnel	622 178

Résultat d'exploitation

en €	1 ^{er} semestre 2013 (6 mois)
Produits d'exploitation	4 342 736
Charges d'exploitation	4 331 206
Résultat d'exploitation	11 530

Le résultat d'exploitation s'élève à 11 530 € à la fin du 1^{er} semestre 2013.

c) Résultats financiers

en €	1 ^{er} semestre 2013 (6 mois)
Produits financiers	1 171
Charges financières	29 236
Résultat Exceptionnel	-28 065

Au 1^{er} semestre 2013, les produits financiers proviennent du gain de change (770 €) ainsi que d'une reprise sur provision pour risque de 401 €.

Au 1^{er} semestre 2013, les charges financières sont constituées :

- des intérêts de l'emprunt obligataire pour un montant de 19 438 €
- des intérêts bancaires pour un montant de 3 464 €
- des différences négatives de change pour un montant de 2 335 €
- des dotations financières aux amortissements pour un montant de 4 000 €

d) Résultat exceptionnel

en €	1 ^{er} semestre 2013 (6 mois)
Produits exceptionnels	99 335
Charges exceptionnelles	81 920
Résultat Exceptionnel	17 415

Au 1^{er} semestre 2013, les Produits exceptionnels sont constitués de produits exceptionnels de gestion (2 835 €) et de produits de cession d'éléments d'actifs pour un montant de 96 500 €.

Au 1^{er} semestre 2013, les charges exceptionnelles s'élèvent à 81 920 €. Elles se décomposent en charges exceptionnelles de gestion (9 277 €) et en reprises d'amortissements de matériel immobilisé puis vendu (72 644 €).

e) Résultat net de l'exercice :

Le résultat net du 1^{er} semestre 2013 s'élève à 149 509 €.

9.2 Bilan au 1^{er} semestre 2013

Le total du bilan passe de 5 290 061 € au 31 décembre 2012 à 3 483 217 € au 30 juin 2013. Cette évolution est induite principalement par les deux importantes commandes de marchandises intervenues en fin 2012.

Ces commandes ont engendrées une forte augmentation des postes avances et acomptes sur commandes reçus au passif et disponibilité à l'actif.

a) Bilan Actif

en Euros	30/06/2013
Actif immobilisé net	1 309 328
Immobilisations Incorporelles	596 279
Immobilisations Corporelles	634 109
Immobilisations financières	78 940
Actif circulant	2 169 889
<i>dont Marchandises</i>	<i>86 872</i>
<i>dont Avances et acomptes versés sur commande</i>	<i>19 770</i>
<i>dont Clients et comptes rattachés</i>	<i>532 691</i>
<i>dont Autres créances</i>	<i>527 790</i>
<i>dont VMP et Disponibilité</i>	<i>899 275</i>
<i>dont Charges constatées d'avance</i>	<i>103 490</i>
Ecart de conversion	4 000
Total Actif	3 483 217

Actif Immobilisé

Les immobilisations incorporelles nettes au 30 juin 2013 d'un montant net de 596 279 € sont composées de frais de recherche et développement pour un montant de 275 776 €, de brevets et logiciels à hauteur de 125 503 € ainsi que d'immobilisation incorporelles en cours d'un montant de 195 000 €.

Les immobilisations corporelles au 30 juin 2013 d'un montant net de 634 109 € sont constituées d'outillage pour un montant de 417 695 € et de matériel d'agencements, de mobilier et de matériel informatique pour un montant de 216 414 €.

Les immobilisations financières nettes au 30 juin 2013 d'un montant 78 940 € de sont constituées d'un dépôt en garantie pour un bail immobilier à hauteur de 25 539 € et de titres de participations (100% de RocTool Taiwan) pour un montant de 53 401 €.

Actif Circulant

Les Stocks comprennent les générateurs et le matériel associé achetés par la Société mais non encore livrés et installés chez le client. Le stock de marchandises s'élève à 86 872 € au 30 juin 2013.

Les avances et acomptes versés sur commandes s'élève à 19 770 €.

Le poste Clients et comptes rattachés s'élève à 532 691 €.

Au 30 juin 2013, les Autres créances d'un montant de 527 790 € sont composées :

- de fournisseurs débiteurs pour un montant de 2 083 €
- d'avances sur acompte au personnel pour un montant de 3 500 €
- de crédits d'impôt pour un montant de 416 931 € dont le crédit impôt recherche (402 301 €), le crédit impôt apprentissage (800 €), le crédit impôt mécénat (6 000 €) et le crédit impôt famille (7 830 €).
- de la TVA pour un montant de 40 746 €

Au 30 juin 2013, les Autres créances d'un montant de 64 532 € correspondent à un avoir fournisseur pour un montant de 38 679 € et à des avances sur frais à des salariés (25 853 €).

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 103 490 €.

Le poste « Disponibilité », d'un montant 899 275 € au 30 juin 2013 est uniquement composé de dépôt bancaire.

b) Bilan – Passif

en Euros	30/06/2013
Capitaux Propres	1 196 816
<i>dont Capital social</i>	<i>415 071</i>
Autres Fonds propres	505 000
<i>dont Avances conditionnées</i>	<i>505 000</i>
Provisions pour risques	63 484
Dettes	1 717 917
<i>dont Emprunt obligataire convertible</i>	<i>664 024</i>
<i>dont Dettes auprès des établissements de crédit</i>	<i>58 589</i>
<i>dont Avances et acomptes reçus sur commandes</i>	<i>2 550</i>
<i>dont Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>486 153</i>
<i>dont Dettes fiscales et sociales</i>	<i>423 366</i>
<i>dont Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	<i>50 000</i>
<i>dont Autres dettes</i>	<i>26 035</i>
<i>dont Produits constatés d'avance</i>	<i>7 200</i>
Ecart de conversion	0
Total Passif	3 483 217

Fonds propres

Depuis sa création et jusqu'au 31 décembre 2012, la société a bénéficié de 6 553 996,80 € d'apport en capitaux propres bruts. Les 3 839 773 € de pertes accumulées depuis la création de la Société ainsi que le bénéfice du premier semestre 2013 d'un montant de 149 509 € conduisent à constater des capitaux propres de 1 196 816 € au 30 juin 2013.

Au 30 juin 2013, le poste « Avances conditionnées » d'un montant de 505 000 € correspond à l'avance conditionnée accordée par Oséo d'un montant total de 550 000 € et dont une première tranche a été remboursée lors du premier semestre 2013 (45 000 €).

Provisions pour risques

Les provisions pour risques, au 30 juin 2013, représentent un montant de 63 484 € correspondant au montant d'un litige (59 484 €) et d'une perte de change (4 000 €).

Emprunts et dettes

Les dettes s'élèvent à un montant de 1 717 917 €.

Emprunt obligataire convertible

En octobre 2012, la Société a émis un emprunt obligataire convertible d'un montant de 650 000 € à 6% de taux d'intérêt et 6% d'intérêts capitalisés. La durée de cette obligation est de 5 ans. Au 30 juin 2013, le montant de la dette obligataire est de 664 024 €.

Dettes auprès des établissements de crédit

La Société a contracté deux emprunts bancaires d'un montant de 150 000 € chacun en 2008 au taux de Euribor 3M + 2,5%.

Au 30 juin 2013, la dette de la Société auprès des établissements de crédit d'un total de 58 589 € est constituée d'un montant de 57 910 € correspondant au capital restant à rembourser ainsi que d'un découvert bancaire d'un montant de 679 €.

Avances et acomptes reçus sur commandes

Les avances et acomptes reçus s'élèvent à 2 550 €.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont d'un montant de 486 153 € au 30 juin 2013.

Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont d'un montant de 423 366 € au 30 juin 2013.

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Les dettes sur immobilisations au 30 juin 2013 sont d'un montant de 50 000 € et correspondant à 50% du montant restant à payer au fournisseur pour les immobilisations corporelles du bureau de Taiwan.

Autres dettes

Au 30 juin 2013, les autres dettes sont constituées de note de frais non payées (1 973 €) et d'acomptes pour des générateurs (24 062 €).

Produits constatés d'avance

Les Produits constatés d'avance sont d'un montant de 7 200 € au 30 juin 2013.

9.3 Chiffres comparés des comptes d'exploitation pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011

a) Produits d'exploitation

en Euros	2012 12 mois	2011 12 mois
Produits d'exploitation	5 225 910	3 972 317
<i>dont chiffre d'affaires net</i>	4 765 261	3 563 626
<i>dont production stockée</i>	0	-13 167
<i>dont production immobilisée</i>	390 124	322 676
<i>dont subventions d'exploitation</i>	2 319	83 578
<i>dont Reprise sur Amortissements</i>	67 554	15 442
<i>dont Autres produits</i>	652	162

Entre 2011 et 2012, le chiffre d'affaires de la Société est passé de 3 563 626 € à 4 765 261 € (+33,7%).

Dans l'attente de la montée en charge des équipements licenciés RocTool, la vente de marchandises représente encore le plus grande partie des revenus de la Société. Deux importantes commandes ont été passées en fin d'année 2012 pour un montant d'environ 1,5 M€, ce qui explique l'augmentation de ce poste.

Les revenus issus des prestations de services ont fortement augmentés entre 2011 et 2012 passant de 396 828 € à 679 794 €. Cette hausse s'explique par le nombre croissant de clients intéressés par les technologies de RocTool qui demandent des études préalablement à la signature d'un contrat de licence.

En 2011, la Société n'a touché aucune royauté sur ses procédés. RocTool a perçu ses premières royalties en 2012.

Les concessions de licences ont baissées entre 2011 et 2012, passant de 1 422 725 € à 600 000 €.

en €	2012		2011	
	Montant	%	Montant	%
Ventes de marchandises	3 104 216	65,1%	1 744 073	48,9%
Prestations de services	679 794	14,3%	396 828	11,1%
Royalties	381 251	8,0%	0	0,0%
Concession de licences	600 000	12,6%	1 422 725	39,9%
Total	4 765 261	100%	3 563 626	100%

Les ventes sont majoritairement réalisées à l'étranger. L'export représente plus des deux tiers des ventes en 2012 et plus de 70% en 2011.

en €	2012		2011	
	Montant	%	Montant	%
France	677 471	36,08%	491 157	27,36%
Etranger	4 087 789	63,92%	3 072 469	72,64%
Total	4 765 260	100%	3 563 626	100%

Production stockée

En 2011, la production stockée est de -13 167 € correspondant à une étude non terminée à la fin de 2011.
En 2012, il n'y a pas de production stockée.

Production immobilisée

Le montant de la production immobilisée correspond au montant des immobilisations réalisées par la Société pour elle-même.

En 2011, le montant de la production immobilisée s'élève à 322 676 € et correspond à de la recherche et développement placée en immobilisations incorporelles en cours.

En 2012, le montant de la production immobilisée est de 390 124 € et correspond également à de la recherche et développement placée en immobilisations incorporelles en cours.

Subventions d'exploitation

En 2011, le montant des subventions s'élève à 83 578 € provenant principalement d'Oséo dans le cadre du projet IDTC. Le solde provient de remboursement des frais de formation des salariés de la Société.

En 2012, les subventions, d'un montant de 2 318 €, proviennent de remboursement des frais de formation des salariés de RocTool.

Reprises sur Amortissements

En 2011, les reprises de charges, d'un montant de 15 442 €, proviennent de la reprise de charges d'exploitation pour des remboursements de l'assurance maladie et des avantages en nature de certains salariés.

En 2012, les reprises de charges, d'un montant de 67 554 € proviennent la reprise d'une provision pour risque d'un montant de 43 217 € suite à la perte d'un procès au prud'homme et de transfert de charges d'exploitation (24 337 €) pour des remboursements de l'assurance maladie et des avantages en nature de certains salariés.

Autres produits

En 2011 et 2012, ce poste est non significatif (respectivement 162 € en 2011 et 652 € en 2012)

b) Charges d'exploitation

Achats de marchandises

En 2011, les achats de marchandises, d'un montant de 1 398 971 €, sont essentiellement constitués d'achats de générateurs (1 298 516 €). Le solde correspond à l'achat de moules et de matériel associé qui seront revendus aux clients (100 455 €).

En 2012, les achats de marchandises, d'un montant de 2 151 690 €, sont encore essentiellement constitués d'achats de générateurs (2 080 035 €). Le solde correspond à l'achat de moules qui seront revendus aux clients (71 655 €).

Variation de stock

La variation de stock de marchandises (générateurs et matériel associé) est de - 197 889 € en 2011 et -126 002 € en 2012.

Autres achats et charges externes

L'exercice 2012 a généré des charges externes d'un montant de 1 598 113 €.

Ces dépenses ont été allouées à hauteur de :

- 22,41 % aux frais de déplacement
- 13,51 % aux dépenses d'études externes
- 4,4 % au crédit bail
- 16,68 % aux frais de conseils (juridiques, administratifs et financiers)
- Le solde ayant servi à financer les dépenses courantes de la Société incluant les colloques et le loyer.

L'exercice 2011 a généré des charges de 1 595 778 €.

Ces dépenses ont été allouées à hauteur de :

- 21,1% aux frais de déplacement
- 3,97 % aux dépenses d'études externes
- 14,48% en frais de conseils (juridiques, financiers)
- 2 % au crédit bail
- Le solde ayant servi à financer les dépenses courantes de la Société incluant les colloques et le loyer.

Impôts, taxes et versements assimilés

Le montant des impôts, taxes et versements assimilés s'élève à 40 251 € en 2011 et 50 944 € en 2012.

Salaires, traitements et charges sociales

	2012	2011
Cadres	8	9
Agents de maîtrise et techniciens	7	8
Employés	2	2
Ouvriers		
Total	17	19

Les montants des salaires et traitements pour les exercices 2011 et 2012 sont respectivement de 735 452 € et 981 443 €. Cette augmentation est due au versement d'un intéressement aux salariés et aux remplacements de salariés par d'autres plus qualifiés. Les charges sociales correspondantes sont de 361 668 € pour l'exercice 2011 et 463 942 € pour l'exercice 2012.

en €	2012	2011
Salaires et traitements	981 443	735 452
Charges sociales	463 942	361 668
Total Charges de personnel	1 445 385	1 097 120

Résultat d'exploitation

en €	2012	2011
Produits d'exploitation	5 225 910	3 972 317
Charges d'exploitation	5 856 452	4 675 693
Résultat d'exploitation	-630 542	-703 375

Le résultat d'exploitation présente une perte structurelle qui s'explique par les investissements dans le développement technique des procédés qui dans le futur engendrera des revenus plus importants qui ramèneront la Société à l'équilibre.

c) Résultats financiers

en €	2012	2011
Produits financiers	24 426	19 043
Charges financières	57 606	34 190
Résultat Financier	-33 180	-15 147

En 2011, les produits financiers proviennent principalement du gain de change (15 446 €), le solde étant essentiellement des intérêts sur des placements (3 577 €). En 2012, ils proviennent également principalement du gain de change (24 101 €) ainsi que des intérêts sur des placements (272 €).

Les charges financières proviennent des différences négatives de change (en 2011 pour 13 546 € et en 2012 pour 40 711 €). Le solde des charges financières est constitué d'intérêts et charges assimilés sur les dettes financières diverses pour 20 590€ en 2011 et 16 492 € en 2012 ainsi que de dotations financières aux amortissements (52 € en 2011 et 401 € en 2012).

d) Résultat exceptionnel

en €	2012	2011
Produits exceptionnels	425 473	41 978
Charges exceptionnelles	368 503	17 063
Résultat Exceptionnel	56 970	24 915

En 2011, les Produits exceptionnels sont constitués de produits exceptionnels de gestion (29 477 €) et de produits de cession d'éléments d'actifs pour un montant de 12 500 €.

En 2012, les Produits exceptionnels s'élèvent à 425 473 € qui correspondent à des produits exceptionnels sur opérations en capital pour un montant de 425 315 € et le solde à des produits exceptionnels de gestion (157 €).

Ces produits exceptionnels sur opérations en capital proviennent de deux immobilisations corporelles achetées par la Société, l'une a été re-vendue à un crédit bailleur et reprise en crédit bail (lease back) pour un montant de 293 000 €, l'autre a été revendue à des clients après un faible temps d'utilisation pour un montant de 132 000 €.

En 2011, les charges exceptionnelles s'élèvent à 17 062 €. Ces charges correspondent à des charges exceptionnelles de gestion (13 357 €) et des reprises d'amortissements de matériel immobilisé puis vendu (3 705 €).

En 2012, les charges exceptionnelles s'élèvent à 17 062 €. Elles se décomposent en charges exceptionnelles de gestion (10 460 €) et en reprises d'amortissements de matériel immobilisé puis vendu (358 042 €).

e) Résultat net de l'exercice :

La perte nette a diminué entre 2011 et 2012 passant de -418 440 € à - 324 001 €, soit une baisse de 23%.

9.4 Analyse des flux de trésorerie historiques

Flux de trésorerie – en Euros	30/06/2013 (6 mois)
OPERATIONS D'EXPLOITATION	
Résultat net comptable	149 509
+ Dotations aux amortissements	404 110
+ Dotations aux provisions	63 484
- Reprises sur amortissements	
- Reprises sur provisions	401
+ Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	72 644
- Produits des cessions d'éléments d'actifs	96 500
- Subventions d'investissement virées au résultat	
Capacité d'autofinancement de l'exercice	592 846
Variation du Besoin de Fonds de Roulement	-942 257
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'exploitation (A)	-349 411
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-323 560
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles	96 500
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières	
Subventions d'investissement reçues	
Fournisseurs d'immobilisations	
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)	-227 060
OPERATIONS DE FINANCEMENT	
Sommes reçues des actionnaires suite augmentation de capital	
Réduction de capital	
Dividendes versés aux actionnaires	
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	
Remboursements d'emprunts	-83 087
Avances reçues des tiers	
Avances remboursées aux tiers	
Capital souscrit appelé non versé	
Flux net de trésorerie provenant des opérations de financement (C)	-83 087
VARIATION DE TRESORERIE (A) + (B) + (C)	-659 558
Trésorerie à l'ouverture	1 558 833
TRESORERIE A LA CLOTURE	899 275

a) Flux de trésorerie liés générés par l'activité :

L'activité de la Société a généré des flux de trésorerie de - 349 411 €.

b) Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Lors du 1^{er} semestre 2013, les activités de la Société ont nécessité les investissements d'un montant de - 323 560 €.

Ces investissements sont composés d'investissements incorporelles pour un montant de 240 599 € dont 195 000 € de frais de R&D et 45 599 € de logiciel ainsi que d'immobilisations corporelles dont des générateurs et du matériel associé (77 345 €) et 5 615 € d'installation générale .

La Société a également cédé des générateurs pour un montant de 96 500 €.

c) Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie de financement du 1^{er} semestre 2013 d'un montant de -83 087 € correspondent au remboursement d'emprunts bancaires (38 087 €) et au remboursement d'une partie de l'avance conditionnée pour un montant de 45 000 €.

9.5 Chiffres comparés des bilans des exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011

Le total du bilan passe de 3 203 658 € au 31 décembre 2011 à 5 290 061 € au 31 décembre 2012. Cette évolution est induite principalement par les deux importantes commandes de marchandises intervenues en fin 2012.

Ces commandes ont engendrées une forte augmentation des postes avances et acomptes sur commandes reçus au passif et disponibilité à l'actif.

c) Bilan Actif

en Euros	31/12/2012	31/12/2011
Actif immobilisé net	1 462 523	1 314 396
Immobilisations Incorporelles	581 295	608 185
Immobilisations Corporelles	802 287	680 671
Immobilisations financières	78 940	25 539
Actif circulant	3 827 137	1 889 210
<i>dont Marchandises</i>	<i>333 242</i>	<i>207 239</i>
<i>dont Avances et acomptes versés sur commande</i>	<i>483 518</i>	<i>125 105</i>
<i>dont Clients et comptes rattachés</i>	<i>765 107</i>	<i>719 104</i>
<i>dont Autres créances</i>	<i>589 219</i>	<i>533 663</i>
<i>dont VMP et Disponibilité</i>	<i>1 566 373</i>	<i>218 280</i>
<i>dont Charges constatées d'avance</i>	<i>89 678</i>	<i>85 819</i>
Ecart de conversion	401	53
Total Actif	5 290 061	3 203 659

Actif Immobilisé

Les immobilisations incorporelles nettes au 31 décembre 2011 d'un montant net de 608 185 € sont composées de frais de recherche et développement pour un montant de 75 663 € ainsi que de brevets et logiciels à hauteur de 209 845 €.

Les immobilisations incorporelles nettes au 31 décembre 2012 d'un montant net de 581 295 € sont composées de frais de recherche et développement pour un montant de 453 975 € ainsi que de brevets et logiciels à hauteur de 127 319 €.

Les immobilisations corporelles de l'exercice clos le 31 décembre 2012 d'un montant net de 802 287 € sont constituées d'outillage pour un montant de 555 945 € et de matériel d'agencements, de mobilier et de matériel informatique pour un montant de 246 343 €.

Les immobilisations corporelles de l'exercice clos le 31 décembre 2011 d'un montant net de 680 671 € sont constituées d'outillage pour un montant de 420 558 € et de matériel d'agencements, de mobilier et de matériel informatique pour un montant de 209 491 € ainsi que des immobilisations corporelles en cours pour un montant de 50 622 €.

Les immobilisations financières nettes d'un montant de 25 539 € en 2011 correspondent à un dépôt en garantie pour un bail immobilier.

Les immobilisations financières nettes d'un montant de 78 940 € en 2012 correspondent à un dépôt en garantie pour un bail immobilier pour 25 539 € et aux titres de participation dans la filiale à Taiwan pour 53 401 €.

Actif Circulant

Les Stocks comprennent les générateurs et le matériel associé achetés par la Société mais non encore livrés et installés chez le client.

Le stock de marchandises s'élève à 207 239 € au 31 décembre 2011 et à 333 241 € au 31 décembre 2012.

Les avances et acomptes versés sur commandes ont fortement progressées entre le 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012 passant de 125 104 € à 483 518 €. Cette forte augmentation est due à deux importantes commandes de matériel passées en fin d'année 2012.

Entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, le poste clients et comptes rattachés a augmenté passant de 719 103 € à 765 106 € à cause de la croissance du chiffre d'affaires sur le dernier trimestre.

En 2011, les Autres créances d'un montant de 533 663 € sont composées :

- de fournisseurs débiteurs pour un montant de 25 616 €
- d'avances sur acompte au personnel pour un montant de 4 000 €
- de crédits d'impôt pour un montant de 275 167 € dont le crédit impôt recherche (257 354 €) et le crédit impôt apprentissage (17 813 €).
- de la TVA pour un montant de 181 215 €

En 2012, les Autres créances d'un montant de 589 219 € sont composées :

- de fournisseurs débiteurs pour un montant de 4 192 €
- d'avances sur acompte au personnel pour un montant de 29 200 €
- de crédits d'impôt pour un montant de 282 750 € dont le crédit impôt recherche (268 301 €), le crédit impôt apprentissage (1 600 €), le crédit impôt intéressement (3 571 €) et le crédit impôt famille (9 278 €).
- de la TVA pour un montant de 219 221 €

En 2011, les Autres créances d'un montant de 47 663 € correspondent à un avoir fournisseur pour un montant de 39 831 € et à des avances sur frais à des salariés (7 832 €).

En 2012, les Autres créances d'un montant de 53 856 € correspondent à un avoir fournisseur pour un montant de 36 008 € et à des avances sur frais à des salariés (17 848 €).

Les charges constatées d'avance restent stables entre le 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012 passant d'un montant de 85 819 € à 89 678 €.

Le poste « Disponibilités », d'un montant de 218 280 € au 31 décembre 2011 et 1 566 372 € au 31 décembre 2012 est uniquement composé de dépôts bancaires. La forte augmentation des disponibilités est due aux acomptes sur commandes versés en fin d'année 2012.

d) Bilan – Passif

en Euros	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux Propres	1 047 307	1 271 312
<i>dont Capital social</i>	<i>415 071</i>	<i>411 367</i>
Autres Fonds propres	550 000	220 000
<i>dont Avances conditionnées</i>	<i>550 000</i>	<i>220 000</i>
Provisions pour risques	401	43 270
Dettes	3 691 937	1 667 480
<i>dont Emprunt obligataire convertible</i>	<i>656 478</i>	<i>0</i>
<i>dont dettes auprès des établissements de crédit</i>	<i>106 610</i>	<i>171 612</i>
<i>dont Avances et acomptes reçus sur commandes</i>	<i>1 711 046</i>	<i>263 175</i>
<i>dont Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>562 702</i>	<i>845 307</i>
<i>dont Dettes fiscales et sociales</i>	<i>477 919</i>	<i>300 629</i>
<i>dont dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	<i>50 000</i>	<i>0</i>
<i>dont Autres dettes</i>	<i>58 782</i>	<i>68 758</i>
<i>dont Produits constatés d'avance</i>	<i>68 400</i>	<i>18 000</i>
Ecart de conversion	415	1 597
Total Passif	5 290 061	3 203 659

Fonds propres

Depuis sa création et jusqu'au 31 décembre 2012, la société a bénéficié de 6 553 996,80 € d'apport en capitaux propres bruts dont 99 997,20 € en 2012. Les 3 839 773 € de pertes accumulées depuis la création de la Société conduisent à constater des capitaux propres de 1 047 307 € au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2011, le poste « Avances conditionnées » d'un montant de 220 000€ correspond à la première tranche de l'avance conditionnée accordée par Oséo sur un montant total de 550 000 €.

Au 31 décembre 2012, le poste « Avances conditionnées » d'un montant de 550 000€ correspond à l'intégralité de l'avance conditionnée accordée par Oséo.

Provisions pour risques

Les provisions pour risques, au 31 décembre 2011, représentent un montant de 43 269 € correspondant au montant d'un risque prudhommal (43 217 €) et d'une perte de change (52 €).

Les provisions pour risques, au 31 décembre 2012, représentent un montant de 401 € correspondant au montant d'un risque de perte de change.

Emprunts et dettes

Les dettes sont respectivement d'un montant de 3 691 937 € à fin 2012 et de 1 667 480 € à fin 2011.

Emprunt obligataire convertible

En octobre 2012, la Société a émis un emprunt obligataire convertible d'un montant de 650 000 € à 6% de taux d'intérêt et 6% d'intérêts capitalisés. La durée de cette obligation est de 5 ans. Au 31 décembre 2012, le montant de la dette obligataire est de 656 478 €.

Dettes auprès des établissements de crédit

La Société a contracté deux emprunts bancaires d'un montant de 150 000 € chacun en 2008 au taux de Euribor 3M + 2,5%.

Au 31 décembre 2011, la dette de la Société auprès des établissements de crédit est constituée uniquement du capital restant à rembourser, soit 171 611 €

Au 31 décembre 2012, la dette de la Société auprès des établissements de crédit d'un total de 106 610 € est constituée d'un montant de 96 046 € correspondant au capital restant à rembourser ainsi que d'un découvert bancaire d'un montant de 10 562 €.

Avances et acomptes reçus sur commandes

Les avances et acomptes reçus sur commandes ont fortement augmentées entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 passant d'un montant de 263 175 € à 1 711 046 € à cause de deux importantes commandes reçues en fin d'année 2012.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont d'un montant de 845 307 € au 31 décembre 2011 et de 562 702 € au 31 décembre 2012.

Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont d'un montant de 300 629 € au 31 décembre 2011 et de 477 919 € au 31 décembre 2012.

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Les dettes sur immobilisations au 31 décembre 2011 sont nulles et sont d'un montant de 50 000 € au 31 décembre 2012 correspondant à 50% du montant restant à payer au fournisseur pour les immobilisations corporelles du bureau de Taiwan.

Autres dettes

Au 31 décembre 2011, les autres dettes sont constituées de note de frais non payées (1 535 €), de trop perçus de clients (21 582€) et d'acomptes pour des générateurs (45 640 €).

Au 31 décembre 2012, les autres dettes sont constituées de note de frais non payées (2 399 €) et d'acomptes pour des générateurs (56 383 €).

Produits constatés d'avance

Les Produits constatés d'avance sont d'un montant de 18 000 € au 31 décembre 2011 et de 68 400 € au 31 décembre 2012.

9.6 Analyse des flux de trésorerie historiques

Flux de trésorerie – en Euros	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net comptable	-324 002	-418 440
+ Dotations aux amortissements	735 424	693 799
+ Dotations aux provisions	401	43 269
- Reprises sur amortissements		
- Reprises sur provisions	43 269	19
+ Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	358 042	3 706
- Produits des cessions d'éléments d'actifs	425 315	12 500
- Subventions d'investissement virées au résultat		
Capacité d'autofinancement de l'exercice	301 281	309 815
Variation du Besoin de Fonds de Roulement	800 825	333 803
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'exploitation (A)	1 102 106	643 618
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-1 188 192	-793 647
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles	425 315	12 500
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-53 401	-239
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières		16 044
Subventions d'investissement reçues		
Fournisseurs d'immobilisations	50 000	
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)	-766 278	-765 342
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Sommes reçues des actionnaires suite augmentation de capital	99 997	
Réduction de capital		
Dividendes versés aux actionnaires		
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	980 000	
Remboursements d'emprunts	-75 273	-311 102
Avances reçues des tiers		
Avances remboursées aux tiers		
Capital souscrit appelé non versé		
Flux net de trésorerie provenant des opérations de financement (C)	1 004 724	-311 102
VARIATION DE TRESORERIE (A) + (B) + (C)	1 340 553	-432 826
Trésorerie à l'ouverture	218 280	651 106
TRESORERIE A LA CLOTURE	1 558 833	218 280

a) Flux de trésorerie liés générés par l'activité :

L'activité de la Société a généré des flux de trésorerie respectivement de 1 102 106 € en 2012 et 643 618 € en 2011.

b) Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les activités de la Société ont nécessité d'importants investissements en propres lors des exercices 2011 et 2012, respectivement 765 342 € et 766 278 €.

Ces investissements sont composés d'investissements incorporelles (frais R&D, logiciels) ainsi que d'immobilisations corporelles (moules, outillage, aménagements, matériel informatique).

c) Flux de trésorerie liés aux activités de financement

La Société a réalisée une augmentation de capital de 99 997 € en décembre 2012. Elle a également émis des obligations convertibles pour un montant de 650 000 € et reçu les deux dernières tranches d'une avance conditionnée Oseo pour un montant de 330 000 €.

RocTool a remboursé un montant de 311 102 € d'emprunt en 2011 et 75 273 € en 2012.

9.7 Liquidités et sources de financement

Au 30 juin 2013, le montant de la trésorerie détenue par la Société s'élevait à 899 275 € (respectivement à 1 566 372 € au 31 décembre 2012 et 218 280 € au 31 décembre 2011).

Ces disponibilités servent à financer les activités de la Société et notamment les dépenses de recherche et développement.

Depuis sa création, la Société a été financée uniquement par l'émission d'actions nouvelles et par des aides d'Oseo Innovation par des emprunts bancaires et un emprunt obligataire convertible..

Récapitulatif des augmentations de capital (en euros) depuis la création de la Société (montants bruts avant déduction des frais d'émission) :

Sous total 2000	38 112
Sous total 2001	10 373
Sous total 2002	3 604
Sous total 2003	0
Sous total 2004	16 261
Sous total 2005	0
Sous total 2006	0
Sous total 2007	2 633 673
Sous total 2008	3 199 997
Sous total 2009	0
Sous total 2010	551 980
Sous total 2011	0
Sous total 2012	99 997
Total	6 553 997

a) Financement par recours à des aides publiques :

Une avance conditionnée de 550 000 € a été accordée en 2010 par Oseo Innovation pour le développement d'une solution de moulage « Heat & Cool » par induction électromagnétique avec positionnement des inducteurs dans l'outillage.

RocTool a reçu 550 000 € en trois tranches (220 k€, 220k€ et 110k€) qui ont été versées en fonction de l'avancement du projet.

Le succès technique du programme a été constaté, les 550 000 € devront être intégralement remboursés au plus tard le 31 décembre 2016.

Les échéances sont trimestrielles et le premier remboursement est intervenu le 31 mars 2013. L'échéancier de remboursement est le suivant :

En 2013 - 90 000 € ; en 2014 - 110 000 € ; en 2015 - 150 000 € ; en 2016 - 200 000 €.

Cette avance remboursable n'est pas porteuse d'intérêts.

Subvention

La Société a reçu, au 30 juin 2013, un montant de 69 000 € de subvention de la part d'Oseo dans le cadre du projet « Ecocase ».

b) Financement par l'emprunt :

(i) Emprunt bancaire auprès de LCL d'un montant de 150 000 € intégralement versé afin de financer l'acquisition d'une presse à injection et son matériel associé. Cet emprunt, d'une durée de quatre ans, porte intérêt à un taux variable Euribor 3M + 2,50%. Il est remboursable par amortissements constants de capital.

Le montant restant à rembourser au 30 juin 2013 s'élève à 28 125 €.

Cet emprunt est garanti à hauteur de 50 % par OSEO Garantie. Pour cette garantie, OSEO prend une commission de 0,67% par an sur l'encours d'intervention.

Cet Emprunt est assorti d'un nantissement à concurrence de 150 000 € du fonds de commerce de la Société mais pas de « covenant ».

(ii) Emprunt bancaire auprès de Banque Populaire d'un montant de 150 000 € intégralement versé afin de financer l'acquisition d'une presse à injection et son matériel associé. Cet emprunt, d'une durée de quatre ans, porte intérêt à un taux variable Euribor 3M + 2,50%. Il est remboursable par échéances constantes.

Le montant restant à rembourser au 30 juin 2013 s'élève à 29 583 €.

Cet emprunt est garanti à hauteur de 50 % par OSEO Garantie. Pour cette garantie, OSEO prend une commission de 0,67% par an sur l'encours d'intervention.

Cet Emprunt est assorti d'un nantissement à concurrence de 150 000 € du fonds de commerce de la Société mais pas de « covenant ».

(iii) La Société a émise, le 30 octobre 2012, 6 500 obligations convertibles pour un montant de 650 000 €. Ces obligations portent intérêt à un taux de 6% par an ainsi que des intérêts capitalisés également à 6% par an (constatés à partir du premier anniversaire de l'emprunt obligataire). Cette obligation, d'une durée de 5 ans, pourra être remboursée en espèce ou convertie avant son échéance.

En cas de conversion, le nombre d'actions créées serait calculé comme suit :

$$N = (EOC + i) / P$$

avec :

N: Nombre d'actions à créer

EOC: L'encours des obligations convertibles à la date de conversion

i : le montant de l'intérêt capitalisé non encore incorporé au nominal des obligations convertibles

P : valeur de l'action de l'Emetteur à la date de conversion

Les obligations convertibles sont assorties de « covenants » qui, s'ils ne sont pas respectés, entraînent l'exigibilité immédiate.

Les ratios R1 à respecter sont les suivants :

- Dettes nettes consolidées/ Fonds Propres < 1
- EBIT > -400 k€

R2 ou Ratio de Levier Financier :

- 31 décembre 2012 = EBIT > - 400 K€
- 31 décembre 2013 = EBIT > - 200 K€
- 31 décembre 2014 = Dette Nette consolidée / EBIT < inférieur à 2,5
- 31 décembre 2015 = Dette Nette consolidée / EBIT < inférieur à 2
- 31 décembre 2016 = Dette Nette consolidée / EBIT < inférieur à 1,5

Ces covenants n'ont pas été respectés pour l'exercice 2012, mais ont fait l'objet d'une renonciation pour cet exercice de la part des titulaires des obligations.

Ces obligations convertibles ont été souscrites à hauteur d'un montant de 400 000 € par Aplus Finance et de 250 000 € par Siparex, tous deux actionnaires de la Société.

9.8 Perspectives futures

La Société prévoit une accélération de ses ventes générées par son déploiement commercial en direct et par la montée en puissance des contrats de licence déjà signés dans les prochaines années. Les perspectives futures sont décrites plus précisément au paragraphe 12.2 du présent Document d'Information.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Informations sur les capitaux de l'Emetteur

Les données contenues dans le tableau ci-dessous sont issues des comptes c au 30 juin 2013 en normes françaises.

en €	30/06/2013
Capitaux Propres	1 196 816
Autres fonds propres	505 000
<i>Emprunts et dettes financières</i>	722 613
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie (i)</i>	899 275
Endettement (Trésorerie) - Position nette	-176 662
Endettement financier net sur capitaux propres	NS

(i) Le solde de trésorerie d'un montant de 899 275 € est composé de disponibilités placées sur un compte de dépôt non rémunéré.

10.2 Flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est commenté au paragraphe 9.7.

Flux de trésorerie – en Euros	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)	30/06/2013 (6 mois)
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net comptable	-324 002	-418 440	149 509
+ Dotations aux amortissements	735 424	693 799	404 110
+ Dotations aux provisions	401	43 269	63 484
- Reprises sur amortissements			
- Reprises sur provisions	43 269	19	401
+ Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	358 042	3 706	72 644
- Produits des cessions d'éléments d'actifs	425 315	12 500	96 500
- Subventions d'investissement virées au résultat			
Capacité d'autofinancement de l'exercice	301 281	309 815	592 846
Variation du Besoin de Fonds de Roulement	800 825	333 803	-942 257
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'exploitation (A)	1 102 106	643 618	-349 411
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-1 188 192	-793 647	-323 560
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles	425 315	12 500	96 500
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-53 401	-239	
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières		16 044	
Subventions d'investissement reçues			
Fournisseurs d'immobilisations	50 000		
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)	-766 278	-765 342	-227 060
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Sommes reçues des actionnaires suite augmentation de capital	99 997		
Réduction de capital			
Dividendes versés aux actionnaires			
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	980 000		
Remboursements d'emprunts	-75 273	-311 102	-83 087
Avances reçues des tiers			
Avances remboursées aux tiers			
Capital souscrit appelé non versé			
Flux net de trésorerie provenant des opérations de financement (C)	1 004 724	-311 102	-83 087
VARIATION DE TRESORERIE (A) + (B) + (C)	1 340 553	-432 826	-659 558
Trésorerie à l'ouverture	218 280	651 106	1 558 833
TRESORERIE A LA CLOTURE	1 558 833	218 280	899 275

10.3 Conditions d'emprunts

10.3.1 Dettes bancaires

La Société a contracté deux emprunts bancaires en 2010 dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêteurs – en €	Périodicité des échéances	Date d'emprunt	Échéance	Montant accordé	Montant versé au 30/06/2013	Montant restant à rembourser au 30/06/2013	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	à + 5 ans
LCL (i)	Trimestrielle	01/03/2010	01/03/2014	150 000	150 000	28 125	28 125	0	0
Banque Populaire (ii)	Trimestrielle	02/03/2010	02/03/2014	150 000	150 000	29 583	29 583	0	0
Total				300 000	300 000	57 708	57 708	0	0

(i) Emprunt bancaire auprès de LCL d'un montant de 150 000 € intégralement versé afin de financer l'acquisition d'une presse à injection et son matériel associé. Cet emprunt, d'une durée de quatre ans, porte intérêt à un taux variable Euribor 3M + 2,50%. Il est remboursable par amortissements constants de capital.

Cet emprunt est garanti à hauteur de 50 % par OSEO Garantie. Pour cette garantie, OSEO prend une commission de 0,67% par an sur l'encours d'intervention.

Cet Emprunt est assorti d'un nantissement à concurrence de 150 000 € du fonds de commerce de la Société mais pas de « covenant ».

(ii) Emprunt bancaire auprès de Banque Populaire d'un montant de 150 000 € intégralement versé afin de financer l'acquisition d'une presse à injection et son matériel associé. Cet emprunt, d'une durée de quatre ans, porte intérêt à un taux variable Euribor 3M + 2,50%. Il est remboursable par échéances constantes.

Cet emprunt est garanti à hauteur de 50 % par OSEO Garantie. Pour cette garantie, OSEO prend une commission de 0,67% par an sur l'encours d'intervention.

Cet Emprunt est assorti d'un nantissement à concurrence de 150 000 € du fonds de commerce de la Société mais pas de « covenant ».

La Société a également des intérêts courus pour un montant de 202 €.

10.3.2 Dettes en crédit bail

A la date du présent Document d'information, RocTool a signé plusieurs crédits baux :

c) Deux crédits baux concernant de l'outillage pour une valeur d'origine d'un montant de 146 667,5 € chacun, soit un total de 293 335 €. Ces crédits baux ont été signés en 2012 pour une durée de 3 ans.

Le montant des redevances payées s'élève à 52 897 € en 2012 et 52 897 € au cours du 1^{er} semestre 2013.

Le total des redevances déjà payées s'élève à 105 795 €.

Le montant des redevances restant à payer est de 211 590 €. La valeur résiduelle sera de 1 €.

d) D'autres crédits baux concernant essentiellement deux véhicules ont été signés par la Société pour une valeur d'origine totale d'un montant de 94 104 €.

Le montant des redevances payé s'élève à 21 785 € en 2012 et 10 893 € au cours du 1^{er} semestre 2013.

Le total des redevances déjà payées s'élève à 65 183 €.

Le montant des redevances restant à payer est de 26 004 €. La valeur résiduelle sera de 940 €.

10.3.3 Concours bancaire

Au 30 juin 2013, la Société bénéficie d'un concours bancaire d'un montant de 679 €.

10.3.4 Dettes obligataires

Prêteurs – en €	Périodicité des échéances	Date d'emprunt	Échéance	Montant accordé	Montant versé au 30/06/2013	Montant restant à rembourser au 30/06/2013	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	à + 5 ans
Obligation Convertible (iv)	Trimestrielle	30/10/2010	31/10/2017	650 000	650 000	664 000	0	664 000	0
Total				650 000	650 000	664 000	0	664 000	0

(iv) La Société a émise, le 30 octobre 2012, 6 500 obligations convertibles pour un montant de 650 000 €. Ces obligations portent intérêt à un taux de 6% par an ainsi que des intérêts capitalisés également à 6% par an (constatés à partir du premier anniversaire de l'emprunt obligataire). Cette obligation, d'une durée de 5 ans, pourra être remboursée en espèce ou convertie avant son échéance.

En cas de conversion, le nombre d'actions créées serait calculé comme suit :

$$N = (EOC + i) / P$$

avec :

N: Nombre d'actions à créer

EOC: L'encours des obligations convertibles à la date de conversion

i : le montant de l'intérêt capitalisé non encore incorporé au nominal des obligations convertibles

P : valeur de l'action de l'Emetteur à la date de conversion

Les obligations convertibles sont assorties de « covenants » qui, s'ils ne sont pas respectés, entraînent l'exigibilité immédiate.

Les ratios R1 à respecter sont les suivants :

- Dettes nettes consolidées/ Fonds Propres < 1
- EBIT > -400 k€

R2 ou Ratio de Levier Financier :

- 31 décembre 2012 = EBIT > - 400 K€
- 31 décembre 2013 = EBIT > - 200 K€
- 31 décembre 2014 = Dette Nette consolidée / EBIT < inférieur à 2,5
- 31 décembre 2015 = Dette Nette consolidée / EBIT < inférieur à 2
- 31 décembre 2016 = Dette Nette consolidée / EBIT < inférieur à 1,5

Ces covenants n'ont pas été respectés pour l'exercice 2012, mais ont fait l'objet d'une renonciation pour cet exercice de la part des titulaires des obligations.

10.3.5 Avance conditionnée

Prêteurs – en €	Périodicité des échéances	Date d'emprunt	Échéance	Montant accordé	Montant versé au 30/06/2013	Montant restant à rembourser au 30/06/2013	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	à + 5 ans
Oseo Innovation (iii)	Trimestrielle	15/04/2010	31/12/2016	550 000	550 000	505 000	100 000	405 000	0
Total				550 000	550 000	505 000	100 000	405 000	0

(iii) Une avance conditionnée de 550 000 € a été accordée en 2010 par Oseo Innovation pour le développement d'une solution de moulage « Heat & Cool » par induction électromagnétique avec positionnement des inducteurs dans l'outillage.

RocTool a reçu 550 000 € en trois tranches (220 k€, 220k€ et 110k€) qui ont été versées en fonction de l'avancement du projet.

Le succès technique du programme a été constaté, les 550 000 € devront être intégralement remboursés au plus tard le 31 décembre 2016.

Les échéances sont trimestrielles et le premier remboursement est intervenu le 31 mars 2013. L'échéancier de remboursement est le suivant :

En 2013 - 90 000 € ; en 2014 - 110 000 € ; en 2015 - 150 000 € ; en 2016 - 200 000 €.

Cette avance remboursable n'est pas porteuse d'intérêts.

10.3.6 Synthèse des dettes

Nature Emprunts (en €)	Avant couverture				Après couverture			
	Taux "zéro"	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux "zéro"	Taux fixe	Taux variable	Total
Dettes bancaires (LCL)	0	0	28 125	28 125	0	0	28 125	28 125
Dettes bancaires (Bq Populaire)	0	0	29 583	29 583	0	0	29 583	29 583
Intérêts courus	202	0	0	202	202	0	0	202
Concours bancaire	679	0	0	679	679	0	0	679
Obligation Convertible	0	664 024	0	664 024	0	664 024	0	664 024
Avance conditionnée	505 000	0	0	505 000	505 000	0	0	505 000
Total dette financière	505 881	664 024	57 708	1 227 613	505 881	664 024	57 708	1 227 613

10.3.7 Subvention

RocTool a obtenu, en janvier 2013, de la part d'Oseo Innovation, une subvention dans le cadre d'un projet de développement d'une application du procédé RocTool à la fabrication d'une valise écologique (Projet « Ecocase »). Le montant total de la subvention est de 138 000 € qui seront versés en 3 tranches (69 000 €, 41 000 € et 28 000 €) en fonction de l'avancée du projet. La Société a déjà reçu, au 30 juin 2013, un montant de 69 000 €. Le constat de la fin du programme interviendra au plus tard le 30 septembre 2014.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur

Néant.

10.5 Sources de financement attendues

Crédit Impôt Recherche (CIR)

Il est prévu que le CIR constaté dans les comptes 2012 (268 301 €) ainsi que le crédit impôt apprentissage (1 600 €), le crédit impôt intéressement (3 571 €) et le crédit impôt famille (9 278 €) soient encaissés dans le courant de l'année 2013, participant de ce fait aux ressources financières disponibles pour la Société sur cet exercice.

Subvention

La Société pourrait recevoir au deuxième semestre 2013, en fonction de l'avancée du projet « Ecocase », un montant de 69 k€ de subvention.

Le total des financements d'ores et déjà identifiés pour 2013, hors levées supplémentaires de fonds, s'élève donc à 352 k€.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 Propriété industrielle

Le succès technologique de la Société dépendra, au moins en partie, de sa capacité à déposer des brevets pour assurer la protection de ses propriétés intellectuelles. La Société a donc pour politique de rechercher, à chaque fois que cela est possible, la protection de ses technologies et de leurs applications.

Compte tenu de l'importance capitale des brevets dans le modèle économique de RocTool, la Société s'est assurée l'assistance d'un conseil spécialisé en propriété industrielle, le cabinet Schmitt Chrétien. Elle pratique par ailleurs une politique de demande de brevets à un stade précoce afin de préserver son antériorité.

En effet, le délai moyen entre la date de demande de brevet et la délivrance du brevet peut être longue et varie en fonction des pays (généralement entre 3 et 6 ans). La Société obtient cependant une protection provisoire dès la date de dépôt initiale.

Une partie des demandes de brevet de la Société ont été déposées en anglais dans le cadre d'un PCT¹ (Patent Cooperation Treaty) qui permet d'obtenir un rapport de recherche de l'Office Européen des Brevets.

Une demande de brevet est "internationale" lorsqu'elle est déposée en vertu du PCT qui couvre 142 pays majeurs (hors Argentine et Taiwan). La demande internationale est déposée auprès d'un office récepteur et indique les Etats contractants pour lesquels une protection est demandée. Un rapport de recherche international est établi. Le demandeur doit procéder ensuite à des dépôts de demandes de brevet national ou régional dans les Etats désignés. Ces Etats procèdent alors à l'examen des demandes correspondantes en tenant compte éventuellement du rapport de recherche internationale et du rapport d'examen préliminaire international.

La délivrance de brevet peut se faire également au niveau national. La demande de brevet est déposée auprès de l'office des brevets de l'Etat dans lequel l'invention est demandée. Chaque procédure est autonome et débouche sur la délivrance d'un titre national, indépendant des titres obtenus dans d'autres Etats.

11.1.1 Demandes déposées par la Société

La Société a depuis sa création acquis 2 brevets et en a déposé 80 autres répartis en 17 familles.
La Société est propriétaire de tous ses brevets.

Dans les tableaux ci-dessous, il est précisé que:

- "Déposée" signifie que les documents ont été adressés à l'autorité compétente du pays mais que cette dernière n'a pas encore acté du dépôt de la demande de brevet.
- "Examen en cours" signifie que l'autorité compétente du pays a accusé réception des documents et examine la demande de brevet.
- "Délivré" signifie que le brevet est reconnu par l'autorité compétente du pays et que celui-ci est protégé dans ce pays,
- « Notification de délivrance » signifie que l'autorité a notifié son intention de délivrer le brevet (la délivrance effective intervenant après la réalisation d'actes de procédures, c'est-à-dire de paiement de taxes)

¹ Traité de coopération en matière de brevets (PCT) établi en 1970. Le traité est ouvert aux états ayant signé la Convention de Paris pour la protection de la Propriété Industrielle (1883). Le traité permet de demander la protection d'un brevet pour une invention simultanément dans un grand nombre de pays en déposant une demande " internationale " de brevet.

Référence famille	Titre	Pays	N°demande	N° Publication	Priorité	Date dépôt	Expiration	Statut au 01/08/2013
15262 Cage System®	Procédé pour chauffer des matériaux en vue de produire des objets et dispositif mettant en oeuvre ce procédé Method of heating materials in order to produce objects and device for implementing said method	AT	EP05 739 587.3	EP1 728 411	18/03/2004	18/05/2005	18/03/2025	Délivré
		BE	EP05 739 587.3	EP1 728 411	18/03/2004	18/05/2005	18/03/2025	Délivré
		CA	CA2 559 925	CA2 559 925	18/03/2004	18/05/2005	18/03/2025	Délivré
		CH	EP05 739 587.3	EP1 728 411	18/03/2004	18/05/2005	18/03/2025	Délivré
		CN	CN200580008381.7	CN 101027940A	18/03/2004	18/05/2005	18/03/2025	Délivré
		DE	EP05 739 587.3	EP1 728 411	18/03/2004	18/05/2005	18/03/2025	Délivré
		ES	EP05 739 587.3	EP1 728 411	18/03/2004	18/05/2005	18/03/2025	Délivré
		FR (EP)	EP05 739 587.3	EP1 728 411	18/03/2004	18/05/2005	18/03/2025	Délivré
		FR	FR0450541	FR2 867 939	18/03/2004		18/03/2024	Délivré
		GB	EP05 739 587.3	EP1 728 411	18/03/2004	18/05/2005	18/03/2025	Délivré
		HK	08101806.4	1108100A	18/03/2004	18/05/2005	18/03/2025	Délivré
		IN	2470/KOL NP/06 - 252521		18/03/2004	18/05/2005	18/03/2025	Délivré
		IT	EP05 739 587.3	EP1 728 411	18/03/2004	18/05/2005	18/03/2025	Délivré
		JP	JP 2007-503390	JP4786639	18/03/2004	18/05/2005	18/03/2025	Délivré
		KR	KR10-2006-7021138	KR1197703	18/03/2004	18/05/2005	18/03/2025	Délivré
		LI	EP05 739 587.3	EP1 728 411	18/03/2004	18/05/2005	18/03/2025	Délivré
		SE	EP05 739 587.3	EP1 728 411	18/03/2004	18/05/2005	18/03/2025	Délivré
		TR	EP05 739 587.3	EP1 728 411	18/03/2004	18/05/2005	18/03/2025	Délivré
		US	US 10/588,624	US7,679,036	18/03/2004	18/05/2005	18/03/2025	Délivré
15515 Cage System®	Dispositif de transformation de matériaux utilisant un chauffage par induction Device for transforming materials using induction heating	AT	EP06 779 028.7	EP1 924 415	12/09/2005	07/07/2006	07/07/2026	Délivré
		BG	EP06 779 028.7	EP1 924 415	12/09/2005	07/07/2006	07/07/2026	Délivré
		CA	CA2,620,883		12/09/2005	07/07/2006	07/07/2026	Délivré
		CH	EP06 779 028.7	EP1 924 415	12/09/2005	07/07/2006	07/07/2026	Délivré
		CN	CN200680031567.9	CN 101253030A	12/09/2005	07/07/2006	07/07/2026	Délivré
		DE	EP06 779 028.7	EP1 924 415	12/09/2005	07/07/2006	07/07/2026	Délivré
		DK	EP06 779 028.7	EP1 924 415	12/09/2005	07/07/2006	07/07/2026	Délivré
		ES	EP06 779 028.7	EP1 924 415	12/09/2005	07/07/2006	07/07/2026	Délivré
		FI	EP06 779 028.7	EP1 924 415	12/09/2005	07/07/2006	07/07/2026	Délivré
		FR	FR05 09280	FR2 890 588		12/09/2005	12/09/2025	Délivré
		FR(EP)	EP06 779 028.7	EP1 924 415	12/09/2005	07/07/2006	07/07/2026	Délivré
		IN	IN 890/KOL NP/2008		12/09/2005	07/07/2006	07/07/2026	Examen en cours
		IT	EP06 779 028.7	EP1 924 415	12/09/2005	07/07/2006	07/07/2026	Délivré
		JP	JP2008-529664	JP4712091	12/09/2005	07/07/2006	07/07/2026	Délivré
		PT	EP06 779 028.7	EP1 924 415	12/09/2005	07/07/2006	07/07/2026	Délivré
		RU	RU2008107739	RU2407635	12/09/2005	07/07/2006	07/07/2026	Délivré
		US	US12/064,885	US-2008-0230957-A1	Abandonné (voir US.01)			
		US.01 (CIP)	US13/176,195	US-2012-0025428-A1	12/09/2005	07/07/2006	07/07/2026	Notification de délivrance

Référence famille	Titre	Pays	N°demande	N° Publication	Priorité	Date dépôt	Expiration	Statut au 01/08/2013
15516	Procédé de fabrication d'un tuyau ou tube annelé	FR	FR05 53650	FR2 893 877		30/11/2005	30/11/2025	Délivré
15517 3itech ®	Dispositif de chauffage par induction et procédé de fabrication de pièces à l'aide d'un tel dispositif	CA	CA2,612,756		22/06/2005	11/04/2006	11/04/2026	Examen en cours
		CN	CN200680022405.9	CN 101208993A	22/06/2005	11/04/2006	11/04/2026	Délivré
		DE (EP)	EP 06 743 799.6	DE 06 743 799 T1	22/06/2005	11/04/2006	11/04/2026	Examen en cours
		EP	EP06 743 799.6	EP1 894 442	22/06/2005	11/04/2006	11/04/2026	Examen en cours
		FR	FR0551717	FR2 887 739		22/06/2005	22/06/2025	Délivré
		IN	07/KOLNP/2008		22/06/2005	11/04/2006	11/04/2026	Examen
	Induction heating device and method for making parts using same	JP	JP2008-517554		22/06/2005	11/04/2006	11/04/2026	En cours de délivrance (accord du 23/07/2013)
		US	US11/993,159	US-2010-0201040-A1	Abandonné (voir US.01)			
		US.01	US13/275,928	US-2012-0128809-A1	22/06/2005	11/04/2006	11/04/2026	Examen en cours
15894 Cage System ®	Dispositif de transformation de matériaux utilisant un chauffage par induction et des moyens de compactage déformables	CA	CA2,718,485		17/03/2008	17/03/2009	17/03/2029	Déposée (examen en 2014)
		CN	CN 200980109271.8	CN 102017790A	17/03/2008	17/03/2009	17/03/2029	Examen en cours
		EP	EP09 729604.0	EP2255595	17/03/2008	17/03/2009	17/03/2029	Examen en cours
	Device for transformation of materials using induction heating and deformable compacting means	FR	FR08 51728	FR2928808		17/03/2008	17/03/2028	Délivré
		JP	JP2011-500252		17/03/2008	17/03/2009	17/03/2029	Examen en cours
		US	US12/922,969	US2011-0057357-A1	17/03/2008	17/03/2009	17/03/2029	Examen en cours
15896 FAST TUBE ®	Procédé et dispositif de chauffage de pièces tubulaires ou pleines par induction	CN	CN200880016004.1	CN CN 101682941A	13/04/2007	11/04/2008	11/04/2028	Examen en cours
		FR	FR07 54481	FR2 915 053		13/04/2007	13/04/2027	Délivré
		TW	TW097113438	TW200906232	13/04/2007	14/04/2008	14/04/2028	Examen en cours
22951 3itech ® Cage System ®	Dispositif de transformation de matériaux utilisant un chauffage par induction permettant un préchauffage du dispositif	CN	CN200980149219.5	CN102245365A	20/10/2008	14/10/2009	14/10/2029	Examen en cours
		EP	EP09756025.4	EP2349667	20/10/2008	14/10/2009	14/10/2029	Examen en cours
		FR	FR08 57126	FR2 937 270		20/10/2008	20/10/2028	Délivré
		JP	JP2011-531539		20/10/2008	14/10/2009	14/10/2029	Examen en cours
	Device for shaping materials using induction heating that enables preheating of the device	TW	TW98135018	TW201026472	20/10/2008	16/10/2009	16/10/2029	Examen en cours
		US	US13/124,739	US2011-0233826-A1	20/10/2008	14/10/2009	14/10/2029	Examen en cours
23237	Dispositif d'assemblage par collage utilisant un chauffage par induction	FR	FR09 59566	FR2 954 888		24/12/2009	24/12/2029	Délivré
		EP	EP10 796428.0	EP2 517 532	24/12/2009	22/07/2012	24/12/2030	Examen en cours

Référence famille	Titre	Pays	N°demande	N° Publication	Priorité	Date dépôt	Expiration	Statut au 01/08/2013
24414 3itech ®	Forming tool Formwerkzeug	CN	CN201080016342.2	CNCN 102387904A	11/03/2009	10/03/2010	10/03/2030	Examen en cours
		CA	CA2790726		11/03/2009	10/03/2010	10/03/2030	Déposée (Examen en 2015)
		DE	DE 20 2009 001 959.4	DE2020090011959U1		11/03/2009	11/03/2019	Délivré (modèle d'utilité)
		EP	EP10724588.8	EP2406054	11/03/2009	10/03/2010	10/03/2030	Examen en cours
		KR	KR10-2011-7023879	KR20120018746	11/03/2009	10/03/2010	10/03/2030	Déposée (examen en 2015)
		US	US13/255,578	US2012-0070526-A1	11/03/2009	10/03/2010	10/03/2030	Examen en cours
24434	Method for producing molded parts from plastic material and a tool for implementing the method	DE	DE10257129.5	DE 102 57 129.5		05/02/2002	05/02/2022	Délivré
24435	Tempering method and tempering tool used for the injection molding	DE	DE102006039780	DE 10 2006 039 780		24/08/2006	24/08/2026	Délivré
24451	Method and injection mould for producing moulded parts having a cellular structure	DE	DE102008031391	DE 10 2008 031 391.2		30/05/2008	30/05/2028	Déposée (examen en 2015)
25519 3itech® RocTool® Generator	Dispositif pour l'ajustement du facteur qualité d'un système de chauffage par induction notamment un moule à chauffage autonome	FR	FR11 57289	FR2979047		10/08/2011	10/08/2031	Examen en cours
		WO	PCT/EP2012/065734	WO2013/021055	10/08/2011	10/08/2012	10/02/2014	Déposée (entrées phases nationales en février 2014)
25521 3itech® FiberShell®	Pièce en matériau composite à matrice thermoplastique et renfort fibreux en fibres naturelles et procédé d'obtention d'une telle pièce	FR	FR11 52814	FR2973278		01/04/2011	01/04/2031	Examen en cours
		WO	PCT/EP2012/056006	WO 2012/131112	01/04/2011	02/04/2012	01/10/2013	Déposée (entrées phases nationales en octobre 2013)
26230 Cage System® 3itech®	Procédé et dispositif pour le préchauffage d'un moule notamment de moulage par injection	FR	FR1350684	non encore publiée	18/06/2012	26/01/2013	18/06/2032	Examen en cours
		TW	TW102121454	non encore publiée	18/06/2012	18/06/2013	18/06/2033	déposée (examen en 2016)
		WO	PCT/EP2013/062570	non encore publiée	18/06/2012	18/06/2013	18/12/2014	Déposée (entrées en phases nationales en décembre 2014)
26405 3itech®	Moule à chauffage et refroidissement rapides	WO	PCT/EP2013/062817	non encore publiée	19/06/2012	19/06/2013	19/12/2014	Déposée (entrées en phases nationales en décembre 2014)

A la date du présent Document d'Information, la Société étant titulaire de tous ses brevets, le risque que pourrait poser un tiers semble très faible, quant à la propriété des brevets.

11.2 Marques et licences

11.2.1 Licences

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des 40 contrats de licence signés par la Société.

N°	Procédés	Technologie	Type de licence	Marchés	Date de signature	Date de fin de contrat
1	Compression	Cage System	Développement	Produits grand public	20/10/2008	20/10/2014
2	Compression	3iTech	Développement	Electronique	06/04/2010	21/01/2014
3	Injection	All	Développement	Recherche	20/07/2010	19/07/2013
4	Injection	All	Développement	Recherche	04/10/2010	03/10/2015
5	Injection	All	Développement	Produits grand public	06/09/2011	10/12/2013
6	Injection and Compression	All	Développement	Electronique	06/01/2012	06/06/2012
7	Compression	All	Développement	Recherche	23/03/2012	30/06/2015
8	Compression	All	Développement	Recherche	07/05/2012	06/05/2017
9	Compression	All	Développement	Automobile	01/09/2012	15/12/2013
10	Injection and compression	All	Développement	Electronique	01/09/2012	01/09/2013
11	Injection and Compression	All	Développement	Automobile	22/10/2012	21/07/2013
12	Compression	All	Développement	Energie	25/02/2013	29/09/2014
13	Compression / RTM	All	Développement	Recherche	28/02/2008	26/09/2015
14	Compression	All	Développement	Recherche	01/04/2008	08/05/2014
15	Injection	All	Développement	Recherche	27/08/2009	27/08/2019
16	Injection	All	Développement	Recherche	25/11/2010	24/11/2015
17	Injection and compression	All	Développement	Recherche	23/08/2011	22/08/2014
18	Injection and Compression	All	Développement	Recherche	06/02/2012	31/01/2017
19	Injection	All	Développement	Automobile	27/09/2012	26/09/2015
20	Compression	All	Développement	Recherche	31/01/2013	30/01/2014
21	Injection and Compression	All	Développement	Electronique	05/04/2013	04/04/2016
22	Compression	Cage System	Production	Automobile	16/11/2008	15/11/2013
23	Compression	All	Production	Aéronautique	25/03/2009	25/03/2016
24	Injection	All	Production	Automobile	25/03/2009	25/03/2019
25	Injection	Cage System	Production	Electronique	25/05/2009	25/05/2014
26	Injection	3iTech	Production	Automobile	20/02/2010	24/02/2017
27	Injection	All	Production	Automobile	19/05/2010	19/05/2015
28	Injection	All	Production	Automobile	13/07/2010	12/07/2013
29	Injection	All	Production	Automobile	18/11/2010	06/10/2021
30	Compression	3iTech	Production	Electronique	03/05/2011	03/05/2013
31	Injection	3iTech	Production	Automobile	26/05/2011	Durée de vie du véhicule
32	Injection	All	Production	Electronique	03/06/2011	02/06/2017
33	Injection	All	Production	Automobile	01/02/2012	01/02/2018
34	Injection	All	Production	Produits grand public	30/03/2012	30/03/2017
35	Injection	All	Production	Automobile	25/05/2012	25/05/2023
36	Injection	3iTech	Production	Automobile	29/06/2012	29/12/2012
37	Compression	3iTech	Production	Electronique	25/10/2012	25/10/2014
38	Compression	3iTech	Production	Electronique	28/06/2013	27/06/2015
39	Compression	3iTech	Production	Electronique	28/06/2013	27/06/2015
40	Compression	3iTech	Production	Energie	13/09/2013	13/09/2023

11.2.2 Les marques

La Société a déposé les marques suivantes:

Marque	Nature	Classe	N°enregistrement FR	N° enregistrement international	Date de dépôt/ Priorité	Échéance
RocTool	Verbale	7; 40; 42; 45	3052939		15/09/2000	30/09/2020
3i	Semi figurative	40; 42; 45	3668298		31/07/2009	31/09/2019
Cage System	Verbale	7; 40; 42	3285002		01/04/2004	30/04/2014
FiberShell	Semi-figurative	9; 18; 22	3756625	1055987	15/07/2010	30/07/2020

11.3 Noms de domaine

La Société a déposé les noms de domaine suivants:

RocTool.com

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice

Depuis le dernier exercice comptable du 31 décembre 2012, les événements suivants sont intervenus :

- RocTool a obtenu, en janvier 2013, de la part d'Oseo Innovation, une subvention dans le cadre d'un projet de développement d'une application du procédé RocTool à la fabrication d'une valise écologique (Projet « Ecocase »). Le montant total de la subvention est de 138 000 € qui seront versés en 3 tranches (69 000 €, 41 000 € et 28 000 €) en fonction de l'avancée du projet. La Société a déjà reçu, au 30 juin 2013, un montant de 69 000 €. Le constat de la fin du programme interviendra au plus tard le 30 septembre 2014.
- La Société a signé 6 contrats de licence depuis le début de l'année 2013, portant le nombre total de licences à 40.

12.2 Existence de toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société

Il est renvoyé au paragraphe 6.5.

13 PREVISION OU ESTIMATION DU BENEFICE

La Société ne fait pas de prévision ou d'estimation de bénéfice.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 Conseil d'Administration

14.1.1 Composition du Conseil d'Administration

A la date du présent Document d'Information, le Conseil d'Administration est composé de 6 membres :

Nom-Prénom ou dénomination sociale du membre	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société
Alexandre Guichard	14 septembre 2007	Assemblée Générale 2016 devant approuver les comptes 2015	Président Directeur Général	-
José Feigenblum			Administrateur - Directeur R&D	-
Mathieu Boulanger			Administrateur - Directeur du développement	-
Innovation Capital représenté par Bertrand Limoges			Administrateur	Associé Capital
Siparex Group représenté par Michel Faure			Administrateur	Membre du Directoire de Sigefi et Co-Président du Directoire de Siparex Proximité Innovation
Aplus Finance représenté par Jean-Michel Pimont	29 juin 2009	AG 2015 devant approuver les comptes 2014	Administrateur	Directeur Associé en charge du Capital Investissement

A la date du présent Document d'Information, la Société ne compte aucun Administrateur indépendant¹.

14.1.2 Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil d'Administration

Alexandre Guichard - Fondateur et PDG de RocTool

En 1994, alors âgé de 23 ans Alexandre Guichard a fondé la société B.I.R.D (Bureau d'Ingénierie de Recherche et Développement) spécialisée dans la conception de pièces en plastiques et composites, et en particulier du premier cadre de vélo plastique au monde, dont il avait vendu la licence de brevet au groupe Peugeot Cycles en 1996.

En 2000, à 29 ans, il fonda RocTool. Alexandre Guichard a notamment reçu le Prix de l'Entrepreneur Rhône Alpes en 2006, catégorie entreprise d'Avenir organisé par Ernst & Young et en 2012 celui de Fast 50 Deloitte Rhône Alpes, catégorie Entreprise Côtée en Bourse.

Alexandre Guichard a de fortes convictions sur le management de start-up, orienté sur l'innovation et le l'international, et a participé activement à tous les phases de développement de RocTool, du démarrage en 2000, aux années de R&D sans revenus jusqu'en 2008, aux augmentations de capital successives pour financer les investissements et depuis 2010 à l'accompagnement du démarrage des ventes, de la forte croissance et désormais des créations de filiales en Europe, Asie et USA.

José Feigenblum

José Feigenblum possède un Doctorat en Génie des Procédés de l'Université de Grenoble – Spécialité : Chauffage par Induction.

Après une première expérience dans la recherche pour l'aéronautique, José Feigenblum a rejoint RocTool comme Ingénieur R&D dans l'optique de développer de nouvelles solutions de chauffage pour le secteur des matériaux composites ainsi que de la plasturgie. Puis il devient directeur R&D en 2005. Après la mise en place de nouvelles solutions de chauffage par induction, il prend en charge la direction technique globale (R&D, IP et Technique) en 2012.

¹ Source: Recommandations du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées émis par l'AFEP/MEDEF en décembre 2008. Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement et qui respecte les critères définis à la section 8.4 du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées émis par l'AFEP/MEDEF en décembre 2008.

Mathieu Boulanger

Mathieu Boulanger est diplômé de l'IPAG.

Après deux ans d'expérience aux Etats Unis au sein d'une société de conseils, Mathieu Boulanger rejoint RocTool en 2004. Initialement en charge de la prospection de nouveaux marchés, il a pris ensuite la responsabilité générale du Business Développement de RocTool. Il part en fin d'année 2013 démarrer la filiale US et sera nommé Président de la filiale de RocTool basée à Charlotte.

Bertrand Limoges (représentant de Innovation Capital)

Bertrand Limoges est diplômé de Sciences-Po Paris (SP 96) et de HEC (2000), où il donne des conférences sur l'innovation et des projets d'entreprise.

Avant de rejoindre Innovation Capital (ex-CDC Innovation) en 2004, Bertrand Limoges a travaillé en tant qu'associé pour Vivitures, fonds du groupe Vivendi, spécialisée dans les opérations de croissance.

Jean-Michel Pimont (représentant d'Aplus Finance)

Jean-Michel Pimont est diplômé de *Polytechnique*.

Il a un parcours d'entrepreneur. Jean-Michel Pimont devient Directeur du Développement de Devoteam Consulting, qu'il quitte pour rejoindre A Plus Finance en juillet 2005, en tant qu'Associé en charge du Capital Investissement.

Michel Faure (représentant de Siparex Group)

Michel Faure est diplômé de *Polytechnique, Ingénieur des Mines*.

Michel Faure a effectué une partie de sa carrière à la Société Française d'Instruments de Mesure (SFIM), puis chez Sogefip. Il a rejoint Sigefi Private Equity en 2001. Il est actuellement membre du Directoire de Sigefi et Co-Président du Directoire de Siparex Proximité Innovation.

Les adresses des administrateurs sont les suivantes :

- Alexandre Guichard - RocTool - Savoie Technolac - BP 341, Modul R -34 Allée du Lac d'Aiguebelette - 73370 Le Bourget du Lac
- José Feigenblum- RocTool - Savoie Technolac - BP 341, Modul R -34 Allée du Lac d'Aiguebelette - 73370 Le Bourget du Lac
- Mathieu Boulanger- RocTool - Savoie Technolac - BP 341, Modul R -34 Allée du Lac d'Aiguebelette - 73370 Le Bourget du Lac
- Bertrand Limoges - Innovation Capital - 57 avenue Franklin Delano Roosevelt - 75008 Paris
- Jean-Michel Pimont - Aplus Finance - 8, rue Bellini - 75116 Paris - France
- Michel Faure - Siparex - 27 Rue Marbeuf - 75008 Paris

Les actions de la Société détenues par les administrateurs à la date du présent Document d'Information sont les suivantes :

- Alexandre Guichard détient directement et indirectement 372 615 actions représentant 17,9% du capital et des droits de vote
- José Feigenblum détient 45 180 actions représentant 2,2 % du capital et des droits de vote.
- Mathieu Boulanger détient 45 160 actions représentant 2,2% du capital et des droits de vote.
- Innovation Capital détient 382 500 actions représentant 18,4% du capital et 21,8% des droits de vote.
- Aplus Finance détient 736 728 actions représentant 35,5% du capital et 35,3% des droits de vote.
- Siparex Group détient 360 233 actions représentant 17,4% du capital et 19,9% des droits de vote.

Bertrand Limoges, Jean-Michel Pimont, Michel Faure ne détiennent aucune action.

14.1.3 Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années

Nom-Prénom ou dénomination sociale du membre	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours cinq dernières années et non exercés à la date du présent Document d'Information
Alexandre Guichard	Néant	Néant
José Feigenblum	Néant	Néant
Mathieu Boulanger	Néant	Néant
Innovation Capital représenté par Bertrand Limoges	- Représentant de Innovation Capital au Conseil d'Administration de : ▪ 6wind ▪ Anevia ▪ Ask ▪ Integragen ▪ Stantum ▪ Orthopaedic Synergy, Inc. (Osi) (Etats Unis) ▪ Citilog ▪ Crocus Technology ▪ Dst Holding ▪ Entrepreneurs & Investisseurs Technologies ▪ Expway ▪ Genoway ▪ Graitec ▪ Maeglin Software - Représentant de Innovation Capital au Conseil de Surveillance de : ▪ Picometrics ▪ Teem Photonics ▪ Tronic's Microsystems ▪ Cytheris ▪ One Access - Représentant de Innovation Capital au Comité de Direction ▪ FAB Pharma - Représentant de Innovation Capital au Conseil de Gérance ▪ SSCV Investments S.à.r.l. (Luxembourg) - Censeur ▪ Radio Systemes Ingenierie Video Technologies	- Représentant de Innovation Capital au Conseil d'Administration de : ▪ TES BV (P-B) ▪ RSI Holding ▪ Esterel Technologies - Censeur ▪ Arkadin Holding SAS
Aplus Finance représenté par Jean-Michel Pimont	- Représentant d'A Plus Finance au Conseil d'Administration de : ▪ Aselta ▪ Direct Streams ▪ SpineGuard ▪ Wyplay ▪ Ateame - Représentant d'A Plus Finance au Conseil de Surveillance de : ▪ Ividence ▪ Systancia ▪ Anatole ▪ Geolid ▪ Novalys ▪ Spartoo ▪ Ercom (Crystal) ▪ Watt&Co - Membre du Conseil d'Administration de : ▪ A Plus Holding ISF ▪ A Plus Holding ISF 3	Néant
Siparex Group représenté par Michel Faure	- Représentant de SIPAREX au Conseil d'Administration de : ▪ Securactive ▪ Impika ▪ Dso Interactive - Représentant de SIPAREX au Conseil de Surveillance de : ▪ Ucopia	Néant

	- Gérant ▪ Sogefip ▪ Ambercelles - Censeur ▪ Citilog - Co-Président du Directoire ▪ Siparex Proximité Innovation	
--	--	--

14.1.4 Déclarations concernant les membres du Conseil d'Administration

Au cours des 5 dernières années, aucun des membres du Conseil d'Administration de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

14.1.5 Déclaration sur la nature de tout lien familial entre les administrateurs

Il n'existe pas de lien familial entre les administrateurs.

14.2 Direction Générale

14.2.1 Composition de la Direction Générale

Monsieur Alexandre Guichard occupe la fonction de Président Directeur Général.

14.2.2 Renseignements personnels relatifs aux membres de la Direction Générale

Il est renvoyé au paragraphe 17.1.2.

14.2.3 Liste des mandats et fonctions exercés par les membres de la Direction Générale dans toutes sociétés au cours des cinq dernières années

Il est renvoyé au paragraphe 17.1.3.

14.2.4 Déclarations concernant les membres de la Direction Générale

Il est renvoyé au paragraphe 17.1.4.

14.2.5 Déclaration sur la nature de tout lien familial entre les membres de la Direction Générale

Néant.

14.3 Présentation des chefs de département

Jean-François Martinez – Responsable de la cellule Induction

Expert en Système de Chauffage par Induction.

Après 25 ans au sein d'une société spécialisée dans la fabrication de systèmes de chauffage par induction, alliant alternativement des responsabilités techniques et commerciales, Jean-François Martinez rejoint RocTool afin de développer la gamme de Générateurs RocTool, tout en assurant la responsabilité du support technique des installations clients partout dans le monde.

Stéphane Quilliet – Responsable de la cellule Calcul

Docteur en Thermique et Energétique diplômé de l'Université de Nantes - Spécialité : Transferts thermiques appliqués au Procédé d'Injection Plastique.

Après 5 ans au sein d'une entreprise leader dans l'étude rhéologique des procédés de plasturgie, Stéphane rejoint RocTool tout d'abord pour assurer l'ingénierie des projets clients. En 2010, il prend la responsabilité de la cellule « calcul » de RocTool, tout en ayant développé une solution unique de calcul pour la définition des procédés RocTool.

Yann Mocellin – Responsable de la cellule Conception

Ingénieur Matériaux composites diplômé de l'ESIGEC.

Après une expérience au sein d'un Bureau d'Etudes conception de pièces plastiques et composites, Yann Mocellin rejoint RocTool initialement pour participer au développement des nouvelles technologies RocTool, tant en conception que sur la partie procédé, pour ensuite prendre la responsabilité du service CAO en 2009.

14.4 Conflits d'intérêts potentiels au niveau des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

A la date du présent Document d'Information et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit actuel ou potentiel entre les intérêts privés des membres du Conseil d'Administration de la Société et l'intérêt de la Société.

14.4.1 Restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur

Un engagement de conservation a été signé par les actionnaires suivants :

- les fonds gérés par la société Aplus Finance
- les fonds gérés par la société Siparex
- les fonds gérés y compris par voie de délégation par la société Innovation Capital
- Monsieur Alexandre Guichard
- Monsieur José Feigenblum
- Monsieur Mathieu Boulanger

L'engagement de conservation est le suivant :

[le Signataire], agissant au nom et pour le compte des fonds d'investissement :

- [Fond 1],
- [Fond 2],

(le(s) « **Fonds** »),

dont elle est la société de gestion de portefeuille,

après avoir pris connaissance des modalités de l'opération d'augmentation de capital sans maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 3 599 995,63 euros (l'« **Augmentation de Capital** »), de RocTool, société anonyme au capital de 415 070,60 euros, dont le siège social est Savoie Technolac BP 341 - 73 370 Le Bourget le Lac, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 433 278 363 (« **RocTool** » ou la « **Société** »),

s'engage par la présente à l'égard d'Invest Securities, de manière ferme et irrévocable, à compter de la date de la présente lettre à conserver, dans les conditions mentionnées ci-dessous, l'intégralité des actions, obligations, bons de souscription d'actions, bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise et toutes autres valeurs mobilières, simples ou donnant accès au capital émis par la Société (tous les titres de la Société étant collectivement dénommés les « **Valeurs Mobilières** »), détenus par les Fonds à ce jour (« **Engagement de Conservation** ») et, en conséquence, de ne pas offrir, céder, nantir ou transférer de quelque manière que ce soit :

- (i) la totalité des Valeurs Mobilières pendant une durée de 180 jours à compter de la date de première cotation des actions sur le marché NYSE Alternext Paris ;
- (ii) Puis, 75% des Valeurs Mobilières pendant une durée courant à la fin de la période mentionnée au (i) ci-dessus et expirant 270 jours à compter de la date de la première cotation des actions sur le marché NYSE Alternext Paris ;
- (iii) Enfin, 50% des Valeurs Mobilières pendant une durée courant à la fin de la période mentionnée au (ii) ci-dessus et expirant 360 jours à compter de la date de la première cotation des actions sur le marché NYSE Alternext Paris.

Dans les 15 jours qui suivent l'issue de chaque période d'engagement de conservation (180 jours, 270 jours et 360 jours), la Société et Invest Securities seront averties des intentions de cession des Valeurs Mobilières ne rentrant plus dans le champ d'application de l'Engagement de Conservation.

A l'issue de chaque période d'engagement de conservation mentionnée aux points (i) et (ii) ci-dessus, [le Signataire] s'engage, si elle entend céder les Valeurs Mobilières pour le compte et au nom des Fonds, à passer par tout intermédiaire financier choisi préalablement par la Société, en vue d'une cession en bloc hors marché, de façon à optimiser les conditions de cession et à ne pas perturber le marché du titre. Passé le délai de 360 jours à compter de la date de la première cotation des actions sur le marché NYSE Alternext Paris, les Valeurs Mobilières pourraient être librement cédées par [le Signataire], agissant au nom et pour le compte des Fonds.

Nonobstant ce qui précède, pendant toute la période d'engagement de conservation, [le Signataire], agissant au nom et pour le compte des Fonds, pourra demander par voie de notification à Invest Securities d'être délié de tout ou partie des contraintes fixées dans le présent Engagement de Conservation dans les cas suivants :

- De procéder à la cession des Valeurs Mobilières concernées, quel qu'en soit le nombre, mais uniquement au moyen d'une cession de bloc hors marché. En conséquence, si Invest Securities, agissant raisonnablement et dans un délai de 10 jours de Bourse après réception de la notification, considère que tout ou partie des contraintes fixées dans le présent Engagement de Conservation ne sont plus nécessaires, [le Signataire], agissant au nom et pour le compte des Fonds, pourra alors, après avoir reçu l'accord écrit et préalable d'Invest Securities (qui pourra être donné par courrier, fax, e-mail ou tout autre procédé écrit), céder les Valeurs Mobilières concernées, quel qu'en soit le nombre, mais uniquement au moyen d'une cession de bloc hors marché réalisée par l'intermédiaire d'Invest Securities, de façon à optimiser les conditions de cession et à ne pas perturber le marché du titre RocTool,
- De procéder, au-delà de cette période de 10 jours de Bourse depuis la réception de la notification faite à Invest Securities, à la cession des Valeurs Mobilières concernées, quel qu'en soit le nombre, mais uniquement au moyen d'une cession de bloc hors marché par l'intermédiaire financier de son choix.

Un tel accord de Invest Securities ne sera toutefois pas nécessaire dans les cas suivants :

- (i) pour toute cession ou transfert de Valeurs Mobilières au profit d'un actionnaire de la Société soumis à la même obligation de conservation à la date de ladite cession ;
- (ii) pour apporter les Valeurs Mobilières dans le cadre d'une offre publique portant sur les actions de la Société et qui aura fait l'objet d'une déclaration de conformité par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- (iii) pour toute cession ou transfert de Valeurs Mobilières dans le cadre d'une fusion de RocTool avec une autre société ;
- (iv) si la cession pressentie pour une cession de bloc, reprend l'engagement de lock-up restant à courir pour la quote-part des Valeurs Mobilières cédées ; et
- (v) pour toute cession, apport ou toute autre opération de transfert (« **Transfert** ») de Valeurs Mobilières à un fonds d'investissement géré (i) par la société de gestion du fonds d'investissement cédant ou (ii) par le délégataire de la gestion financière du fonds d'investissement cédant, à condition que le cessionnaire signe et adresse à Invest Securities préalablement audit Transfert, une lettre reprenant l'Engagement de Conservation pour la durée restante dudit engagement.

L'Engagement de Conservation prévu dans la présente lettre ne sera valable, que si et seulement si, les actionnaires suivants s'engagent dans les mêmes termes sur l'Engagement de Conservation :

- les fonds gérés par la société Aplus Finance
- les fonds gérés par la société Siparex
- les fonds gérés y compris par voie de délégation par la société Innovation Capital
- Monsieur Alexandre Guichard de manière directe et indirecte
- Monsieur José Feigenblum de manière directe et indirecte
- Monsieur Mathieu Boulanger de manière directe et indirecte

L'Engagement de Conservation prévu dans la présente lettre expirera de plein droit et sans formalités dans l'hypothèse où la première cotation des actions sur le marché NYSE Alternext Paris n'aurait pas eu lieu d'ici le 31 décembre 2013.

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunération brute globale des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Le tableau ci-après présente les rémunérations de toute nature ainsi que les avantages en nature et autres éléments de rémunération versés aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale de RocTool au cours des exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012:

En k€	Fonction	Rémunération fixe		Rémunération variable		Rémunération exceptionnelle	
		2011	2012	2011	2012	2011	2012
Alexandre Guichard (2)	Président Directeur Général	68	96				
José Feigenblum	Administrateur	60	64		5		
Mathieu Boulanger	Administrateur	57	62	27	15		
Innovation Capital représenté par Bertrand Limoges	Administrateur						
Aplus Finance représenté par Jean-Michel Pimont	Administrateur						
Siparex Group représenté par Michel Faure	Administrateur						

En k€	Fonction	Jetons de présence		Avantages en nature		Autres éléments de rémunération	
		2011	2012	2011	2012	2011	2012
Alexandre Guichard (1)	Président Directeur Général			8	8		6
José Feigenblum (1)	Administrateur			2	2		5
Mathieu Boulanger (1)	Administrateur			3	2		5
Innovation Capital représenté par Bertrand Limoges	Administrateur						
Aplus Finance représenté par Jean-Michel Pimont	Administrateur						
Siparex Group représenté par Michel Faure	Administrateur						

(1) Le poste « autres éléments de rémunération » correspond au contrat d'intéressement de la société.

(2) Pour Alexandre Guichard, la rémunération de son mandat est de 20 K€ pour 2011 et 24 K€ pour 2012 (intégrée dans sa rémunération fixe).

Aucun jeton de présence n'a été distribué au cours des exercices clos le 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011.

Alexandre Guichard, José Feigenblum et Mathieu Boulanger ont chacun un contrat de travail avec la Société. Aucun des autres administrateurs n'a de contrat de travail avec la Société.

Bertrand Limoges, Jean-Michel Pimont et Michel Faure ne sont pas rémunérés pour leur fonction d'administrateur.

José Feigenblum et Mathieu Boulanger ont reçu chacun 25 000 BSPCE. Les autres administrateurs n'ont reçu aucune option de souscription ou d'achat d'actions de la Société.

Ni le Président Directeur Général, ni les administrateurs ne bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire ni d'aucune indemnité due au titre de clauses de non-concurrence ou d'engagements pris par la Société correspondant à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

15.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La Société n'a provisionné ni constaté aucune somme aux fins de versements de pensions, retraites et autres avantages au profit des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Fonctionnement et mandats des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

16.1.1 Le Conseil d'Administration (articles 17 à 22 des statuts)

Article 17 - Conseil d'Administration - composition

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la loi.

Dans le cas où le capital détenu par les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise représente plus de 3 % du capital social, un administrateur est nommé dans les conditions fixées par la loi et la réglementation parmi les salariés actionnaires ou parmi les salariés membres du conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise détenant les actions. Cet administrateur n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal d'administrateurs.

La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le conseil d'administration est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. La convocation se fait par écrit dans un délai de 7 jours sauf cas d'urgence. Elle indique l'ordre du jour qui est fixé par l'auteur de la convocation.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres son président. Il détermine sa rémunération.

La limite d'âge des fonctions de président est fixée à 75 ans.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées.

Article 19 - Vacances - Cooptations - Ratifications

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Si le nombre d'administrateurs devient inférieur à trois, le ou les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil. Les nominations provisoires effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre demeure en fonction pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Article 20 - Présidence Du Conseil

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 70 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vice-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Article 21 - Délibérations du conseil – Procès-verbaux

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Article 22 - Pouvoirs du Conseil

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

16.1.2 La Direction Générale (article 23 des statuts)

Article 23 - Direction Générale

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 21 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

16.2 Informations sur les contrats de services liant les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à la Société ou l'une de ses filiales

16.2.1 Conventions entre la Société un administrateur, le Directeur Général ou un Directeur Général délégué

Article 26 - Conventions entre la Société et un Dirigeant, un Administrateur ou un actionnaire

Toute convention intervenant entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, doit être soumise à la procédure d'autorisation, de vérification et d'approbation prévue par le Code de Commerce. Il en est de même des conventions auxquelles l'une de ces personnes est indirectement intéressée ou dans lesquelles elle traite avec la société par personne interposée. Sont également soumises à cette procédure les conventions intervenant entre la société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Cependant, ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières, elles ne

sont significatives pour aucune des parties, sont communiquées par l'intéressé au président du conseil d'administration. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le président aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes.

A peine de nullité du contrat, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers. La même interdiction s'applique au directeur général, aux directeurs généraux délégués et aux représentants permanents des personnes morales administrateurs. Elle s'applique également aux conjoints, ascendants et descendants des personnes visées au présent paragraphe ainsi qu'à toute personne interposée.

16.3 Comités

A la date du présent Document d'Information, même si la Société n'a pas formalisé dans ses statuts de Comité, deux Comités consultatifs se réunissent régulièrement.

Le Comité de Direction

Le comité de direction, composé de Mathieu Boulanger, d'Alexandre Guichard et de José Feigenblum se réunit une fois par mois pendant 2 à 4 heures pour présentation des reportings et tableaux de bord du mois écoulé.

Le Comité de suivi

Un comité de suivi est organisé une fois par trimestre et regroupe les 6 administrateurs.

Par ailleurs, la Société a mis en place des reportings réguliers à plusieurs niveaux

Reporting Technique

Chaque collaborateur technique reporte chaque semaine via une application spécifiquement développée et qui permet notamment de connaître :

- la liste des projets des clients en cours de traitement (technologie/configuration utilisée ; état d'avancement ; problématique rencontrée)
- l'état d'avancement des sujets de R&D
- l'état des lieux de la propriété intellectuelle (nouveaux dépôts....)

L'application fournit également des informations telles que :

- le temps passé (par service) sur les différents sujets clients (Etudes/CAO/Industrialisation et maintenance)
- les ratios Faisabilité/Etude/Prototype et Prototype/Moule en production afin d'évaluer le temps de traitement des problématiques des clients et d'évaluer les points d'amélioration.
- les diverses remarques et notes des collaborateurs.

Chaque mois, le chef de Service adresse un document de synthèse sur le fonctionnement de son service qui est présenté en Comité de Direction.

Reporting commercial, Business Développement et actions marketing

Chaque Business Développement Manager (Japon, Taiwan et bientôt US) transmet une fois par mois à Mathieu Boulanger un document au format prédéfini et qui détaille :

- le nombre de rendez-vous réalisés
- les visites clients sur site
- le nom des Sociétés « à potentiel » rencontrées
- le compte rendu synthétique des rendez-vous
- le nombre d'offres d'essais ou d'études envoyées
- le nombre d'offres de licence réalisées
- le chiffre d'affaires généré associé à un comparatif avec les objectifs.

Mathieu Boulanger, en charge du service, adresse un document de synthèse sur le fonctionnement de son service qui est présenté en Comité de Direction.

Reporting général aux fonds d'investissement

Alexandre Guichard adresse aux fonds d'investissements et aux administrateurs environ 2 fois par an un reporting général sur tous les services (R&D, IP, Business Développement, Finance et points divers).

16.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

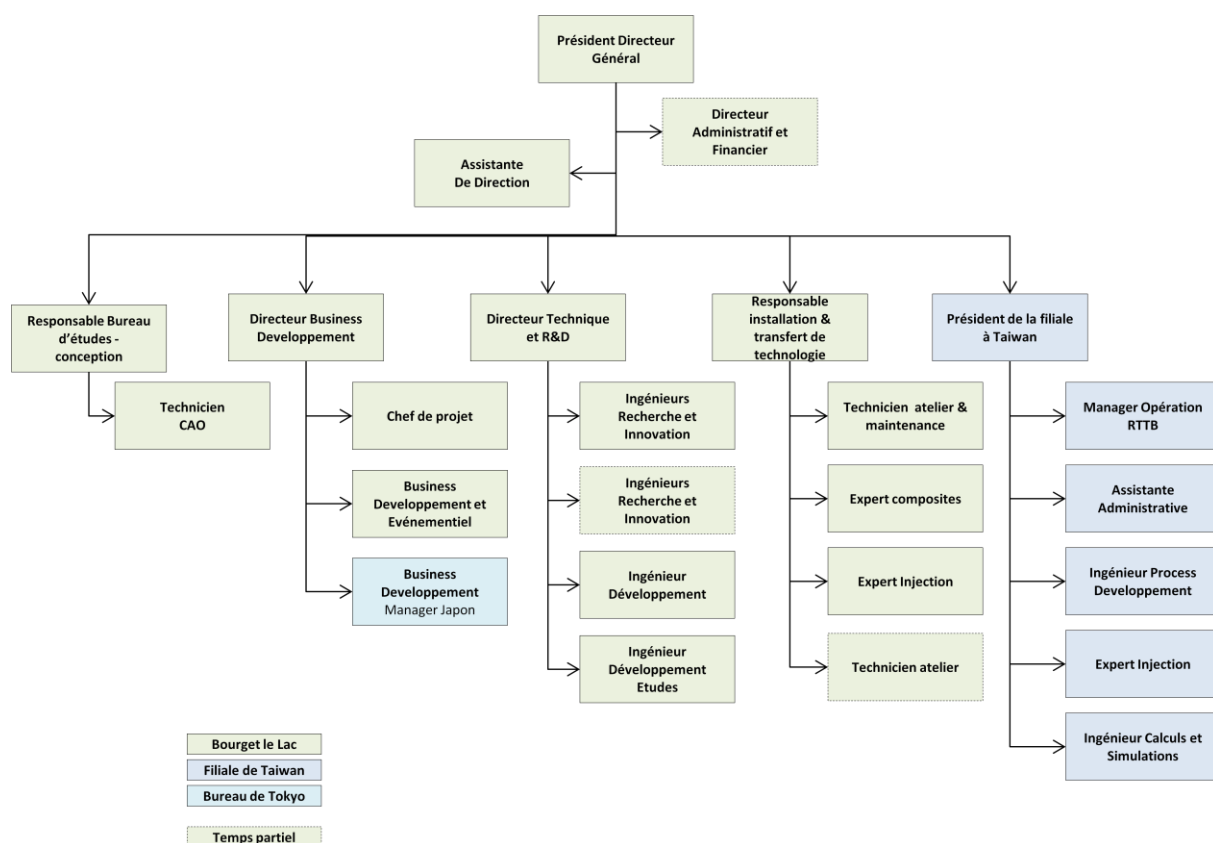
Une réflexion plus approfondie sur le thème du gouvernement d'entreprise sera entreprise au sein de la Société à partir de son introduction sur le Marché Alternext Paris.

17 SALARIES

17.1 Ressources humaines

17.1.1 Organigramme fonctionnel

A la date du présent Document d'Information, l'organigramme fonctionnel de la Société est le suivant :



17.1.2 Nombre de salariés

A la date du présent Document d'Information, l'effectif de la Société est de 25 salariés.

L'effectif moyen au cours des deux derniers exercices comptables a été le suivant:

	2012	2011
Cadres	8	9
Agents de maîtrise et techniciens	7	8
Employés	2	2
Ouvriers		
Total	17	19

17.2 Participations et bons

A la date du présent Document d'Information, le plan de BSPCE₂₀₁₂ permet de souscrire uniquement à des actions nouvelles ordinaires.

17.2.1 Bons de souscription de parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE)

A la date du présent Document d'Information, la Société a émis 50 000 BSPCE₂₀₁₂ au bénéfice de José Feigenblum (25 000 BSPCE₂₀₁₂) et Mathieu Boulanger (25 000 BSPCE₂₀₁₂). L'assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2012 a également délégué au Conseil d'Administration la capacité d'émettre et d'attribuer 50 000 BSPCE₂₀₁₂ supplémentaires. A la date du présent Document d'Information, cette délégation n'a pas été utilisée.

17.2.2 Caractéristiques des plans de BSPCE

Les tableaux ci-dessous récapitulent les modalités des différents plans de BSPCE₂₀₁₂. La liste des bénéficiaires figure au paragraphe 17.2.2 du présent Document d'Information.

	BSPCE 2012
Date d'Assemblée Générale ou Conseil d'Administration ayant attribué le plan	Assemblée Générale Extraordinaire 30 octobre 2012
Nombre de BSPCE émis	50 000
Nombre d'actions total pouvant être souscrites ou achetées	50 000
Point de départ d'exercice des bons	30 octobre 2012
Nombre de BSPCE souscrits	50 000
Prix de souscription ou d'achat du bon	Gratuit
Date d'expiration	30 octobre 2022
Modalités d'exercice du Bon	100% à partir du 30 octobre 2015, soit 3 ans après attribution
Prix d'exercice	Cours de clôture à la date d'attribution des BSPCE ₂₀₁₂ (30 octobre 2012), soit 5,50 €
Nombre d'actions souscrites à la date du présent Document d'Information	0
Nombre de BSPCE caducs	0
Bons de souscription restants à la date du présent Document d'Information	50 000

17.2.3 Dilution engendrée par l'exercice des BSPCE et des obligations convertibles

Dilution engendrée par l'exercice des BSPCE₂₀₁₂ et la conversion des OC sur la base du nombre de titres à la date du présent Document d'Information

A la date du présent Document d'Information, la Société a émis 50 000 BSPCE₂₀₁₂. Si l'intégralité de ces BSPCE₂₀₁₂ était exercée, ceux-ci donneraient droit à 50 000 actions nouvelles.

		BSPCE 2012	OC*
A la date du Document d'Information	Capital existant	30/10/2012	31/10/2012
Nbre d'instruments		50 000	6 500
Nbre d'actions créées		50 000	81 411
En cas d'exercice	2 075 353	2 125 353	2 156 764
Dilution		2,41%	3,92%
Exercice cumulé		2 125 353	2 206 764
Dilution cumulée		2,41%	6,33%
* Conversion des OC sur la base d'un montant d'encours de l'obligation capitalisée de 689557 € et sur la base d'un prix par action de 8,47 €.			

Le détail du plan d'attribution figure aux paragraphes 17.2 du présent Document d'Information.

A la date du présent Document d'Information, l'exercice des 50 000 BSPCE₂₀₁₂ ainsi que la conversion de l'intégralité des obligations convertibles, permettrait, la création de 131 411 actions nouvelles, représentant environ 6,33% du capital social dilué (cf paragraphe 17.2.2 du présent Document d'Information).

17.2.4 Contrats d'intéressement et de participation

La Société a mis en place un contrat d'intéressement pour ses salariés. Ce contrat, d'une durée de trois ans, couvre les exercices 2011, 2012 et 2013. Il permet aux salariés de recevoir entre 30% et 100% d'un mois de salaire en fonction du chiffre d'affaires réalisé par la Société l'année précédente.

L'intéressement versé aux salariés en 2012 s'élevait à un montant de 63 259 €.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Evolution de l'actionnariat sur 3 ans

18.1.1 Evolution de l'actionnariat sur 3 ans

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital de la Société au 31 décembre 2010, 2011 et 2012 :

	31/12/2012		31/12/2011		31/12/2010	
	Nbre d'actions	% du capital	Nbre d'actions	% du capital	Nbre d'actions	% du capital
Aplus Finance	736 728	35,5%	718 210	34,9%	718 210	34,9%
Innovation Capital	382 501	18,4%	382 501	18,6%	382 501	18,6%
Siparex	367 842	17,7%	367 842	17,9%	367 842	17,9%
Management & Fondateurs	462 955	22,3%	462 955	22,5%	462 955	22,5%
Public	125 327	6,0%	125 327	6,1%	125 327	6,1%
Total	2 075 353	100%	2 056 835	100%	2 056 835	100%

18.1.2 Répartition du capital à la date du présent Document d'Information

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital et des droits de vote de RocTool à la date du présent Document d'Information ainsi que la répartition du capital en cas d'exercice de la totalité des instruments financiers émis ou à émettre donnant accès au capital.

	Nbre d'actions	% du capital	Nbre de DDV	% droits de vote
Aplus Finance	736 728	35,5%	1 239 228	35,3%
Innovation Capital	382 500	18,4%	764 999	21,8%
Siparex	360 233	17,4%	696 928	19,9%
Management & Fondateurs	462 955	22,3%	556 910	15,9%
Autres	132 937	6,4%	248 779	7,1%
Total	2 075 353	100%	3 506 844	100%

Dilution engendrée par l'exercice des BSPCE₂₀₁₂ et la conversion des OC sur la base du nombre de titres à la date du présent Document d'Information

A la date du présent Document d'Information, la Société a émis 50 000 BSPCE₂₀₁₂. Si l'intégralité de ces BSPCE₂₀₁₂ était exercée, ceux-ci donneraient droit à 50 000 actions nouvelles.

		BSPCE 2012	OC*
A la date du Document d'Information	Capital existant	30/10/2012	31/10/2012
Nbre d'instruments		50 000	6 500
Nbre d'actions créées		50 000	81 411
En cas d'exercice	2 075 353	2 125 353	2 156 764
Dilution		2,41%	3,92%
Exercice cumulé		2 125 353	2 206 764
Dilution cumulée		2,41%	6,33%
* Conversion des OC sur la base d'un montant d'encours de l'obligation capitalisée de 689557 € et sur la base d'un prix par action de 8,47 €.			

Le détail du plan d'attribution figure aux paragraphes 17.2 du présent Document d'Information.

A la date du présent Document d'Information, l'exercice des 50 000 BSPCE₂₀₁₂ ainsi que la conversion de l'intégralité des obligations convertibles, permettrait, la création de 131 411 actions nouvelles, représentant environ 6,33% du capital social dilué (cf paragraphe 17.2.2 du présent Document d'Information).

18.2 Droits de vote double

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des droits de vote double :

	Droits de vote double
Aplus Finance	502 500
Innovation Capital	382 499
Siparex	336 695
Management & Fondateurs	93 955
Autres	115 842
Total	1 431 491

18.3 Contrôle de l'émetteur

A la date du présent Document d'Information, aucun actionnaire ne dispose de la majorité absolue en Assemblée Générale ordinaire.

18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Néant.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 Conventions significatives conclues avec des apparentes

19.1.1 Convention entre les filiales de la Société et des actionnaires

Néant.

19.1.2 Transactions entre parties liées

Néant.

19.2 Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions Réglementées (exercice social clos le 31 décembre 2012)

SA ROCTOOL

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées
Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

SA ROCTOOL

SAVOIE TECHNOLAC
73370 LE BOURGET DU LAC

Aux actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

1/2

SA ROC'POOL

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées
Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, j'ai été informé que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

Avec vos administrateurs salariés

Administrateurs concernés : Monsieur Mathieu BOULANGER
Monsieur José FEIGENBLUM

Autorisation du 14 septembre 2007

Nature et objet :

Vos administrateurs salariés sont rémunérés pour leurs fonctions de salariés au sein de la société.

Modalités :

Les rémunérations brutes allouées à vos administrateurs salariés sur l'exercice 2012 se sont élevées à :

Monsieur Mathieu BOULANGER	83 773 €
Monsieur José FEIGENBLUM	76 798 €

Fait à CALUIRE ET CUIRE,
Le 12 juin 2013

Le Commissaire aux comptes,


Alain LE CORNO

2/2

19.3 Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions Réglementées (exercice social clos le 31 décembre 2011)

SA ROCTOOL

Siège social : SAVOIE TECHNOLAC - 73370 LE BOURGET DU LAC

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Aux Actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, j'ai été informé que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

Avec vos administrateurs salariés

Administrateurs concernés : Monsieur Mathieu BOULANGER
Monsieur José FEIGENBLUM

Autorisation du 14 septembre 2007

Nature et objet :

Vos administrateurs salariés sont rémunérés pour leurs fonctions au sein de la société.

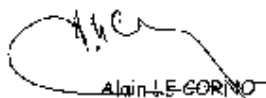
Modalités :

Les rémunérations brutes allouées à vos administrateurs salariés sur l'exercice 2011 se sont élevées à :

Monsieur Mathieu BOULANGER	87.302 €
Monsieur José FEIGENBLUM	62.304 €

Fait à VILLEURBANNE, le 14 juin 2012

Le Commissaire aux comptes,


Alain LE GORNO

Membre de la Compagnie Régionale de LYON

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Les comptes historiques ont fait l'objet d'une remise en page pour les besoins du prospectus et les comptes historiques non remis en page peuvent être consulté au siège de l'entité.

Les comptes des exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012 ont été audités et les comptes semestriels au 30 juin 2013 ont fait l'objet d'une revue limitée.

20.1 Comptes semestriels au 30 juin 2013

20.1.1 Revue limitée des comptes semestriels au 30 juin 2013

SA ROCTOOL – Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes
sur les comptes semestriels au 30 juin 2013

SA ROCTOOL

S.A. au capital de 415 070,60 €
SAVOIE TECHNOLAC
73370 LE BOURGET DU LAC
R.C.S. Chambéry : 433 278 363

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ROCTOOL, et, en réponse à votre demande dans le cadre d'un document d'information établi dans le cadre d'une admission directe suite à un placement privé, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels de celle-ci, relatif à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels ont été arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes semestriels.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes semestriels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenues dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes semestriels présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'entité au 30 juin 2013, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant, et ne doit pas être utilisé, diffusé, ou cité à d'autres fins. Nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé, ou entre les mains duquel il parviendrait.

Fait à Lyon, le 23 septembre 2013

AVVENS AUDIT
Commissaire aux comptes



Romuald COLAS
Associé

20.1.2 Comptes au 30 juin 2013
Bilan -Actif

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/01/2013 au 30/06/2013 (6 mois)		Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	1 915 812,00	1 640 036,50	275 775,50	453 975,50	- 178 200
Concessions, brevets, droits similaires	478 270,00	352 766,69	125 503,31	127 319,55	- 1 816
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	195 000,00		195 000,00		195 000
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 253 126,10	835 431,04	417 695,06	555 944,59	- 138 250
Autres immobilisations corporelles	476 354,07	259 940,36	216 413,71	246 342,76	- 29 929
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	53 400,94		53 400,94	53 400,94	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	25 539,46		25 539,46	25 539,46	
TOTAL (I)	4 397 502,57	3 088 174,59	1 309 327,98	1 462 522,80	- 153 195

Bilan -Actif

ACTIF	du 01/01/2013 au 30/06/2013 (6 mois)			31/12/2012 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	86 872,00		86 872,00	333 241,88	- 246 370
Avances et acomptes versés sur commandes	19 770,00		19 770,00	483 518,00	- 463 748
Clients et comptes rattachés	532 691,22		532 691,22	765 106,86	- 232 416
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	2 082,60		2 082,60	4 192,02	- 2 109
. Personnel	3 500,00		3 500,00	29 200,00	- 25 700
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	416 931,00		416 931,00	282 750,00	134 181
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	40 745,51		40 745,51	219 221,26	- 178 476
. Autres	64 531,59		64 531,59	53 856,02	10 676
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	899 275,19		899 275,19	1 566 372,85	- 667 098
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	103 490,42		103 490,42	89 678,04	13 812
TOTAL (II)	2 169 889,53		2 169 889,53	3 827 136,93	-1 657 247
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)	3 999,70		3 999,70	401,45	3 598
TOTAL ACTIF (0 à V)	6 571 391,80	3 088 174,59	3 483 217,21	5 290 061,18	-1 806 844

Bilan (suite) PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/01/2013 au 30/06/2013 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 415 070,60)	415 070,60	415 070,60	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4 472 009,66	4 472 009,66	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	0,02	0,02	
Autres réserves			
Report à nouveau	-3 839 773,09	-3 515 771,20	- 324 002
Résultat de l'exercice	149 509,18	-324 001,89	473 511
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	1 196 816,37	1 047 307,19	149 509
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	505 000,00	550 000,00	- 45 000
TOTAL (II)	505 000,00	550 000,00	- 45 000
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	63 483,70	401,45	63 082
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	63 483,70	401,45	63 082

Bilan (suite) PASSIF

PASSIF	du 01/01/2013 au 30/06/2013 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	Variation
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	664 023,88	656 477,54	7 546
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	57 909,76	96 046,97	- 38 137
. Découverts, concours bancaires	679,17	10 562,94	- 9 884
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 550,00	1 711 046,00	-1 708 496
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	486 152,97	562 702,21	- 76 549
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	208 011,50	217 017,80	- 9 006
. Organismes sociaux	158 597,83	140 026,00	18 572
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	38 361,15	80 379,27	- 42 018
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	18 396,00	40 496,29	- 22 100
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50 000,00	50 000,00	
Autres dettes	26 034,88	58 782,20	- 32 747
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	7 200,00	68 400,00	- 61 200
TOTAL (IV)	1 717 917,14	3 691 937,22	-1 974 020
Ecart de conversion passif (V)		415,32	- 415
TOTAL PASSIF (I à V)	3 483 217,21	5 290 061,18	- 1 806 844

Compte de résultat

Présenté en Euros

	du 01/01/2013 au 30/06/2013 (6 mois)			Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	83 134,78	3 295 295,23	3 378 430,01	3 104 215,53	274 214	8,83
Production vendue biens						
Production vendue services	380 784,00	273 634,40	654 418,40	1 661 045,13	-1 006 627	-60,60
Chiffres d'affaires Nets	463 918,78	3 568 929,63	4 032 848,41	4 765 260,66	- 732 412	-15,37
Production stockée						
Production immobilisée			230 350,17	390 124,00	- 159 774	-40,95
Subventions d'exploitation			72 680,00	2 318,90	70 361	N/S
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			5 411,64	67 554,21	- 62 143	-91,99
Autres produits			1 445,75	652,13	794	121,70
Total des produits d'exploitation (I)			4 342 735,97	5 225 909,90	- 883 174	-16,90
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 068 319,12	2 151 690,68	- 83 372	-3,87
Variation de stock (marchandises)			246 369,88	-126 002,50	372 372	295,53
Achats de matières premières et autres approvisionnements				218,10	- 218	-100
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			902 545,48	1 598 113,86	- 695 568	-43,52
Impôts, taxes et versements assimilés			27 830,30	50 944,45	- 23 114	-45,37
Salaires et traitements			424 855,34	981 443,73	- 556 588	-56,71
Charges sociales			197 322,67	463 942,79	- 266 620	-57,47
Dotations aux amortissements sur immobilisations			404 109,82	735 424,23	- 331 314	-45,05
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges			59 484,00		59 484	N/S
Autres charges			369,72	677,01	- 307	-45,39
Total des charges d'exploitation (II)			4 331 206,33	5 856 452,35	-1 525 246	-26,04
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			11 529,64	-630 542,45	642 072	101,83
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés				272,00	- 272	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges			401,45	52,50	349	664,67
Différences positives de change			769,65	24 101,58	- 23 332	-96,81
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			1 171,10	24 426,08	- 23 255	-95,21
Dotations financières aux amortissements et provisions			3 999,70	401,45	3 598	896,31
Intérêts et charges assimilées			22 901,95	16 492,52	6 409	38,86
Différences négatives de change			2 334,52	40 711,96	- 38 377	-94,27
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			29 236,17	57 605,93	- 28 370	-49,25
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-28 065,07	-33 179,85	5 115	15,42
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-16 535,43	-663 722,30	647 187	97,51

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	du 01/01/2013 au 30/06/2013 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 834,82	157,91	2 677	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	96 500,00	425 315,06	- 328 815	-77,31
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	99 334,82	425 472,97	- 326 138	-76,65
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 276,71	10 460,43	- 1 184	-11,32
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	72 643,50	358 042,13	- 285 399	-79,71
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	81 920,21	368 502,56	- 286 582	-77,77
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	17 414,61	56 970,41	- 39 556	-69,43
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-148 630,00	-282 750,00	134 120	47,43
Total des Produits (I+III+V+VII)	4 443 241,89	5 675 808,95	-1 232 567	-21,72
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	4 293 732,71	5 999 810,84	-1 706 078	-28,44
RESULTAT NET	149 509,18	-324 001,89	473 511	146,14
Dont Crédit-bail mobilier	63 790,20	70 274,96	- 6 485	-9,23
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe

Au bilan avant répartition de la situation arrêtée le 30/06/2013 dont le total est de 3 483 217,21 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 149 509,18 euros, présenté sous forme de liste.

La situation a une durée de 06 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 30/06/2013.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes semestriels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Du fait que nous n'avons pas arrêté de situation semestrielle au 30/06/2012, les comptes semestriels présentés ci-après, sont en comparaison avec l'exercice clos le 31/12/2012.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Obligations convertibles
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôts
- Effectif moyen
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les frais de R&D sont comptabilisés selon la méthode préférentielle à l'actif du bilan lorsque les critères d'activation sont respectés. Les frais de recherche et développement ont fait l'objet d'une estimation prévisionnelle sur le premier semestre pour un montant de 195 000 €, et ont été comptabilisés en immobilisation en cours au 30/06/2013. Ils seront amortis dès l'achèvement des technologies y afférentes.

Les dépenses de développement comprennent les coûts directs et indirects engagés sur les projets et principalement les salaires des ingénieurs et techniciens et les charges de structure nécessaires pour les activités de développement.

Ces dépenses sont amorties linéairement sur 2 ans compte tenu de la nature des éléments activés. Aucune activation des amortissements n'a été effectuée sur la situation semestrielle.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur et à chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrits au bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant une dépréciation est comptabilisée. Aucune analyse n'a été effectuée au 30/06/2013.

Frais de R&D	2 ans
Brevets	05 ans
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	05 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans
Matériel Taiwan	3 à 5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production..

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision en totalité.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cette situation semestrielle n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

PARTIES LIEES:

Aucune transaction significative convenue aux conditions anormales de marché n'a été identifiée.

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice qui ne sont pas liés à des conditions existantes à la clôture:

Néant

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE:

Les avances conditionnées sont constituées d'une aide Innovation octroyée par Oseo. Cette aide est remboursable à compter du 31/03/2013 et ce jusqu'au 31/12/2016.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	1 915 812		
Autres immobilisations incorporelles	432 671		240 599
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	1 272 745		77 345
Installations techniques, matériel et outillages industriels	363 082		5 615
Autres installations, agencements, aménagements	15 446		
Matériel de transport	92 212		
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	1 743 484		82 960
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	53 401		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	25 539		
TOTAL	78 940		
TOTAL GENERAL	4 170 908		323 559

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Rév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			1 915 812	1 915 812
Autres immobilisations incorporelles			673 270	673 270
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels		96 964	1 253 126	1 253 126
Autres installations, agencements, aménagements			368 696	368 696
Matériel de transport			15 446	15 446
Matériel de bureau, informatique, mobilier			92 212	92 212
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		96 964	1 729 480	1 729 480
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			53 401	53 401
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			25 539	25 539
TOTAL			78 940	78 940
TOTAL GENERAL		96 964	4 397 503	4 397 503

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	1 461 837	178 200		1 640 037
Autres immobilisations incorporelles	305 351	47 416		352 767
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	716 800	142 951	24 320	835 431
Installations générales, agencements divers	153 809	25 730		179 539
Matériel de transport	8 487	1 544		10 031
Matériel de bureau, informatique, mobilier	62 101	8 269		70 370
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	941 197	178 494	24 320	1 095 371
TOTAL GENERAL	2 708 385	404 110	24 320	3 088 175

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	178 200				
Autres immobilisations incorporelles	47 416				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	142 951				
Installations générales, agencements divers	25 730				
Matériel de transport	1 544				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	8 269				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	178 494				
TOTAL GENERAL	404 110				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions		59 484		59 484
	401	4 000	401	4 000
TOTAL Provisions	401	63 484	401	63 484
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	401	63 484	401	63 484
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		59 484 4 000	401	

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	25 539		25 539
Avances et acomptes fournisseurs	21 852	21 852	
Autres créances clients	532 691	532 691	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	3 500	3 500	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	416 931	416 931	
- T.V.A	40 746	40 746	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	64 532	64 532	
Charges constatées d'avance	103 490	103 490	
TOTAL GENERAL	1 209 281	1 183 742	25 539
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	664 024		664 024	
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	679	679		
- plus d'un an	57 910	57 910		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	486 153	486 153		
Personnel et comptes rattachés	208 011	208 011		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	158 598	158 598		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	38 361	38 361		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	18 396	18 396		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50 000	50 000		
Groupe et associés				
Autres dettes	26 035	26 035		
Avances reçues sur commande	2 550	2 550		
Produits constatés d'avance	7 200	7 200		
TOTAL GENERAL	1 717 917	1 053 893	664 024	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	38 137			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

(entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	53 401		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 401		
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	107 900
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	47 063
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	154 963

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 905
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	149 436
Dettes fiscales et sociales	242 467
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	406 809

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	103 490	7 200
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	103 490	7 200

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	2 075 353	0,20
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	2 075 353	0,20

Obligations convertibles

Nature des obligations	Nombre	Valeur
OC 2012	6 500	650 000

	A l'ouverture	Créés	Souscrits	Exercés	A la clôture	Echéance
Total des Titres	6 500				6 500	31/10/2017

Etendue des droits qu'elles confèrent :

L'emprunt obligataire portera intérêt à compter de la date d'émission jusqu'à l'amortissement complet des Obligations convertibles au taux fixe annuel égal à 6%. A chaque date d'anniversaire de la date d'émission (31/10) et pour la première fois à la date correspondant au premier anniversaire de la date d'émission, et jusqu'à la date finale d'amortissement, un intérêt additionnel sera également dû et capitalisé à cette date.

Les obligations convertibles pourront être converties en un nombre d'actions ordinaires de la société (N) tels que $N = (EOC + i)/P$, avec :

EOC : en cours des obligations convertible à la date de conversion (la somme du nominal et des intérêts capitalisés)

I : intérêt capitalisé non encore incorporé au nominal des obligations convertibles

P : valeur d'actions de la société au jour de la conversion des obligations convertibles

BSPCE

Nature des obligations	Nombre
BSPCE 2012	50 000

	A l'ouverture	Créés	Souscrits	Exercés	A la clôture
Total des Titres	50 000				50 000

Etendue des droits qu'elles confèrent :

Les BSPCE2012 permettront la souscription de 50 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0.20 € chacune émises au prix correspondant au dernier cours de bourse de clôture de l'action de la Société le jour de leur attribution, soit 5.50 € par actions.

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	3 378 430
Ventes de produits finis	
Prestations de services	328 418
Royalties	10 000
Concessions de licence	316 000
TOTAL	4 032 848

Répartition par marché géographique	Montant
France	394 218
Etranger	3 638 630
TOTAL	4 032 848

Pour une meilleure présentation économique des comptes, les concessions de licences sont incluses dans le chiffre d'affaires.

En raison du caractère définitif et non-remboursable de la redevance forfaitaire versée en contrepartie de la licence de développement, elle est inscrite en chiffre d'affaires pour le montant total à la date de signature du contrat ou de la levée d'option.

Il en est de même pour le minimum de la redevance annuel (royalties) calculée selon le niveau de production ou de chiffre d'affaires due suite à la levée d'option pour la mise en production. Ce minimum pourra être déduit de la redevance proportionnelle calculée selon le niveau de production ou chiffre d'affaires. Dans l'hypothèse ou pour une année civile concernée la redevance proportionnelle serait inférieure au minima annuel de redevance versée, voire non due dans l'hypothèse où la production n'aurait pas débutée, le minima annuel restera définitivement acquis.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-16 535	-148 630
Résultat exceptionnel (et participation)	17 415	
Résultat comptable	149 509	

Au 30/06/2013, le montant du Crédit d'impôt recherche a fait l'objet d'une estimation prévisionnelle.

AUTRES INFORMATIONS

Crédit-bail mobilier

	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	293 335	94 014	387 349
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs	54 050	38 702	92 752
- Dotations de l'exercice	48 889	11 206	60 095
TOTAL	190 396	44 106	234 503
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs	52 897	54 290	107 187
- Exercice	52 897	10 893	63 790
TOTAL	105 795	65 183	170 978
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus	105 795	17 781	123 576
- à plus d'un an et cinq au plus	105 795	8 223	114 018
- à plus de cinq ans			
TOTAL	211 590	26 004	237 594
Valeur résiduelle :			
- à moins d'un an			
- à un an au plus		218	218
- à plus d'un an et cinq au plus	1	722	723
- à plus de cinq ans			
TOTAL	1	940	941
Montant pris en charge dans l'exercice			

Engagements financiers

Nantissement du fonds de commerce auprès des établissements financiers ayant accordé les prêts à la société.

Banque populaire : à hauteur de 150 000 €. Le capital restant dû au 30/06/2013 est de 29 582.58 €.

LCL : à hauteur de 150 000 €. Le capital restant dû au 30/06/2013 est de 28 125 €.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant
ACCROISSEMENTS Provisions règlementées : Autres :	
TOTAL	
Allègements de la dette future d'impôts	
ALLEGEMENTS Provisions non déductibles l'année de comptabilisation : c3s/ 6 869 –	-2 290
Autres : DEFICITS REPORTABLES 7 757 894 €	-2 585 964
TOTAL	-2 588 254
Nature des différences temporaires	
Amortissements réputés différés Déficits reportables Moins-values à long terme	

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	8	
Agents de maîtrise et techniciens	7	
Employés	2	
Ouvriers		
TOTAL	17	

Autres informations

Le nombre d'heures de DIF acquises au 30/06/2013 est de 1 128 heures et se décomposent de la manière suivante :

- Non cadres : 620 heures
- Cadres : 508 heures

ENGAGEMENT DE RETRAITE

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

Le montant de cet engagement n'est pas provisionné dans les comptes semestriels.

La convention collective dont dépend la société est la métallurgie de Savoie avec une extension à la métallurgie nationale pour les cadres et les ETAM.

Le montant de l'engagement était de 22 988 € au 31/12/2012. Nous avons retenu pour hypothèse :

- Taux de charges : 38.12%
- Age de départ : 65 ans
- Taux progression salaires : 2%
- Taux actualisation : 3%
- Taux de rotation : 1%

Au 30/06/2013, aucun calcul n'a été effectué pour l'engagement retraite.

Subvention d'exploitation

Au 30/06/2013, le montant de la subvention d'exploitation constatée dans les comptes semestriels a fait l'objet d'une estimation en lien avec les dépenses réalisées et le montant du premier versement reçu sur le contrat OSEO.

Résultat exceptionnel

Au titre de cette situation semestrielle, il a été constaté un produit exceptionnel de 96 500 euros correspondant à la cession de matériels immobilisés.

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
ROCTTOL TAIWAN	53 401		100%	53 401	53 401					
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

Aucune information financière n'est disponible à ce jour concernant la filiale à Taiwan.

20.2 Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012

20.2.1 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012

SA ROCTOOL
Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2012

SA ROCTOOL

SAVOIE TECHNOLOG
73370 LE BOURGET DU LAC

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SA ROCTOOL tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

SA ROCTOOL

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2012

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

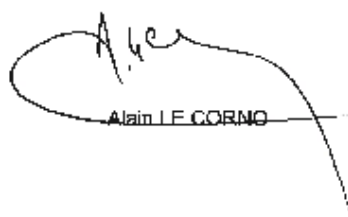
III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à CALUIRE ET GUIRE, le 12 juin 2013

Le Commissaire aux comptes,



Alain LE CORNO

20.2.2 Comptes annuels - exercice clos le 31 décembre 2012

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	1 915 812,00	1 461 836,50	453 975,50	75 663,75	378 312
Concessions, brevets, droits similaires	432 671,00	305 351,45	127 319,55	209 845,65	- 82 526
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles				322 676,00	- 322 676
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 272 744,72	716 800,13	555 944,59	420 558,24	135 386
Autres immobilisations corporelles	470 739,55	224 396,79	246 342,76	209 490,97	36 852
Immobilisations en cours				50 622,00	- 50 622
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	53 400,94		53 400,94		53 401
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	25 539,46		25 539,46	25 539,46	
TOTAL (I)	4 170 907,67	2 708 384,87	1 462 522,80	1 314 396,07	148 127
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	333 241,88		333 241,88	207 239,38	126 003
Avances et acomptes versés sur commandes	483 518,00		483 518,00	125 104,50	358 414
Clients et comptes rattachés	765 106,86		765 106,86	719 103,61	46 003
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	4 192,02		4 192,02	25 616,71	- 21 425
. Personnel	29 200,00		29 200,00	4 000,00	25 200
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	282 750,00		282 750,00	275 167,00	7 583
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	219 221,26		219 221,26	181 215,61	38 006
. Autres	53 856,02		53 856,02	47 663,99	6 192
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 566 372,85		1 566 372,85	218 280,04	1 348 093
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	89 678,04		89 678,04	85 819,24	3 859
TOTAL (II)	3 827 136,93		3 827 136,93	1 889 210,08	1 937 927
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)	401,45		401,45	52,50	349
TOTAL ACTIF (0 à V)	7 998 446,05	2 708 384,87	5 290 061,18	3 203 658,65	2 086 403

PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 415 070,60)	415 070,60	411 367,00	3 704
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4 472 009,66	4 375 716,06	96 294
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	0,02	0,02	
Autres réserves			
Report à nouveau	-3 515 771,20	-3 097 331,07	- 418 440
Résultat de l'exercice	-324 001,89	-418 440,13	94 438
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	1 047 307,19	1 271 311,88	- 224 005
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	550 000,00	220 000,00	330 000
TOTAL (II)	550 000,00	220 000,00	330 000
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	401,45	43 269,50	- 42 868
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	401,45	43 269,50	- 42 868
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	656 477,54		656 478
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	96 046,97	171 611,68	- 75 565
. Découverts, concours bancaires	10 562,94		10 563
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 711 046,00	263 175,00	1 447 871
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	562 702,21	845 306,98	- 282 605
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	217 017,80	101 918,77	115 099
. Organismes sociaux	140 026,00	96 918,00	43 108
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	80 379,27	76 373,18	4 006
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	40 496,29	25 418,62	15 078
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50 000,00		50 000
Autres dettes	58 782,20	68 757,80	- 9 976
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	68 400,00	18 000,00	50 400
TOTAL (IV)	3 691 937,22	1 667 480,03	2 024 457
Ecart de conversion passif (V)	415,32	1 597,24	- 1 182
TOTAL PASSIF (I à V)	5 290 061,18	3 203 658,65	2 086 403

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)	Variation absolue	%		
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	285 166,06	2 819 049,47	3 104 215,53	1 744 072,76	1 360 143	77,99
Production vendue biens						
Production vendue services	523 211,72	1 137 833,41	1 661 045,13	1 819 553,10	- 158 508	-8,71
Chiffres d'affaires Nets	808 377,78	3 956 882,88	4 765 260,66	3 563 625,86	1 201 635	33,72
Production stockée				-13 167,00	13 167	-100
Production immobilisée		390 124,00	322 676,00	67 448	20,90	
Subventions d'exploitation		2 318,90	83 578,00	- 81 259	-97,23	
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges		67 554,21	15 442,09	52 112	337,47	
Autres produits		652,13	162,37	490	301,63	
Total des produits d'exploitation (I)		5 225 909,90	3 972 317,32	1 253 593	31,56	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		2 151 690,68	1 398 971,50	752 719	53,81	
Variation de stock (marchandises)		-126 002,50	-197 889,87	71 887	36,33	
Achats de matières premières et autres approvisionnements		218,10	3 608,12	- 3 390	-93,96	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes		1 598 113,86	1 595 778,22	2 336	0,15	
Impôts, taxes et versements assimilés		50 944,45	40 251,65	10 693	26,56	
Salaires et traitements		981 443,73	735 452,28	245 991	33,45	
Charges sociales		463 942,79	361 668,83	102 274	28,28	
Dotations aux amortissements sur immobilisations		735 424,23	693 799,26	41 625	6,00	
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			43 217,00	- 43 217	-100	
Dotations aux provisions pour risques et charges				- 159	-18,97	
Autres charges		677,01	835,51			
Total des charges d'exploitation (II)		5 856 452,35	4 675 692,50	1 180 760	25,25	
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)		-630 542,45	-703 375,18	72 833	10,35	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés		272,00	3 577,66	- 3 306	-92,40	
Reprises sur provisions et transferts de charges		52,50	18,83	34	178,81	
Différences positives de change		24 101,58	15 446,58	8 655	56,03	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)		24 426,08	19 043,07	5 383	28,27	
Dotations financières aux amortissements et provisions		401,45	52,50	349	664,67	
Intérêts et charges assimilées		16 492,52	20 590,42	- 4 098	-19,90	
Différences négatives de change		40 711,96	13 546,91	27 165	200,53	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)		57 605,93	34 189,83	23 416	68,49	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		-33 179,85	-15 146,76	- 18 033	119,06	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)		-663 722,30	-718 521,94	54 800	7,63	

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	157,91	29 477,55	- 29 320	-99,46
Produits exceptionnels sur opérations en capital	425 315,06	12 500,00	412 815	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	425 472,97	41 977,55	383 495	913,57
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 460,43	13 357,20	- 2 897	-21,69
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	358 042,13	3 705,54	354 337	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	368 502,56	17 062,74	351 440	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	56 970,41	24 914,81	32 056	128,66
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-282 750,00	-275 167,00	- 7 583	2,76
Total des Produits (I+III+V+VII)	5 675 808,95	4 033 337,94	1 642 471	40,72
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	5 999 810,84	4 451 778,07	1 548 033	34,77
RESULTAT NET	-324 001,89	-418 440,13	94 438	22,57
Dont Crédit-bail mobilier	70 274,96	31 622,75	38 652	122,23
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe des comptes annuels

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012 dont le total est de 5 290 061,18 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -324 001,89 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général issu du règlement n°99-03 du Comité de Réglementation Comptable et de la réglementation française en vigueur.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- frais de R&D Les frais de R&D sont comptabilisés selon la méthode préférentiel à l'actif du bilan lorsque les critères d'activation sont respectés. La société a activé au cours de l'exercice 390 124 € au titre des frais de R&D, ce qui porte le montant total des frais de R&D à 1 915 812 €.

Les dépenses de développement comprennent les coûts directs et indirects engagés sur les projets et principalement les salaires des ingénieurs et techniciens et les charges de structure nécessaires pour les activités de développement.

Ces dépenses sont amorties linéairement sur 2 ans compte tenu de la nature des éléments activés.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur et à chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrits au bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant une dépréciation est comptabilisée

Frais de R&D	2 ans
Brevets	05 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	05 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans
Matériel Taiwan	3 à 5ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

PARTIES LIEES

Aucune transaction significative convenue aux conditions anormales de marché n'a été identifiée

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice qui ne sont pas liés à des conditions existant à la clôture
Néant

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Des actionnaires ont exercé leurs droits de souscription pour 18 518 actions nouvelles.

Suite à cette opération le capital social a été augmenté de 3 703.60 euros et la prime d'émission de 96 293.60 euros. Les actions souscrites correspondent à des parts de créateur.

Une filiale a été créée à Taïwan au mois d'octobre 2012.

Un emprunt obligataire convertible en action a été émis au cours de l'exercice pour 650 K€ au taux de 6% venant à échéance au plus tard en 2017. Il est émis sous la forme de 6 500 obligations convertibles d'une valeur de 100 €.

Les avances conditionnées sont constituées d'une aide Innovation octroyée par Oseo. Cette aide sera remboursable à compter du 31/03/2013.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

Le montant de cet engagement n'est pas provisionné dans les comptes annuels.

La convention collective dont dépend la société est la métallurgie de Savoie avec une extension à la métallurgie nationale pour les cadres et les ETAM.

Le montant de l'engagement est de 22 988 €. Nous avons retenu pour hypothèse :

- Taux de charges : 38.12%
- Age de départ : 65 ans
- Taux progression salaires : 2%
- Taux actualisation : 3%
- Taux de rotation : 1%

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	1 203 012		712 800
Autres immobilisations incorporelles	741 750		13 597
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	963 304		734 383
Autres installations, agencements, aménagements	272 301		90 781
Matériel de transport	15 446		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	82 283		9 929
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	50 622		
Avances et acomptes			
TOTAL	1 383 955		835 093
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			53 401
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	25 539		
TOTAL	25 539		53 401
TOTAL GENERAL	3 354 256		1 614 891

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			1 915 812	1 915 812
Autres immobilisations incorporelles	322 676		432 671	432 671
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels		424 942	1 272 745	1 272 745
Autres installations, agencements, aménagements			363 082	363 082
Matériel de transport			15 446	15 446
Matériel de bureau, informatique, mobilier			92 212	92 212
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	50 622			
Avances et acomptes				
TOTAL	50 622	424 942	1 743 484	1 743 484
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			53 401	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			25 539	25 539
TOTAL			78 940	25 539
TOTAL GENERAL	373 298	424 942	4 170 908	4 117 507

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	1 127 348	334 488		1 461 837
Autres immobilisations incorporelles	209 228	96 123		305 351
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	542 746	240 954	66 900	716 800
Installations générales, agencements divers	113 786	40 023		153 809
Matériel de transport	5 397	3 089		8 487
Matériel de bureau, informatique, mobilier	41 354	20 747		62 101
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	703 284	304 813	66 900	941 197
TOTAL GENERAL	2 039 860	735 424	66 900	2 708 385

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	334 488				
Autres immobilisations incorporelles	96 123				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	240 954				
Installations générales, agencements divers	40 023				
Matériel de transport	3 089				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	20 747				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	304 813				
TOTAL GENERAL	735 424				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	43 217 53	 401	43 217 53	 401
TOTAL Provisions	43 270	401	43 270	401
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	43 270	401	43 270	401
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		401	43 217 53	

L'ensemble des reprises de provisions a été utilisé.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	25 539		25 539
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	765 107	765 107	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	29 200	29 200	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	282 750	282 750	
- T.V.A	219 221	219 221	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	58 048	58 048	
Charges constatées d'avance	89 678	89 678	
TOTAL GENERAL	1 469 544	1 444 004	25 539
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	656 478	656 478		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	10 563	10 563		
- plus d'un an	96 047	83 212	12 835	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	562 702	562 702		
Personnel et comptes rattachés	217 018	217 018		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	140 026	140 026		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	80 379	80 379		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	40 496	40 496		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50 000	50 000		
Groupe et associés				
Autres dettes	58 782	58 782		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	68 400	68 400		
TOTAL GENERAL	1 980 891	1 968 056	12 835	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	650 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	75 272			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Au bilan :

montant des avances conditionnées pour un montant total de 550 K€

montant des acomptes clients pour 1 711K €.

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

(entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	53 401		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 401		
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

Avances aux dirigeants

La rémunération des organes de Direction n'est pas fournie car cela permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé.

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	146 500
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	36 008
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	182 508

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 753
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 943
Dettes fiscales et sociales	244 897
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	276 593

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	89 678	68 400
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	89 678	68 400

Commentaires :

Les charges et produits constatées d'avance ne sont composées que de charges et produits d'exploitation dont les répercussions sur le résultat sont reportées à un exercice ultérieur.

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	2 056 836	0,20
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	18 518	0,20
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	2 075 353	0,20

BSPCE

NOMBRES DE TITRES

A l'ouverture	Créés	Souscrits	Exercés	A la clôture
TOTAL	50			50

Bons souscritpion d'obligations convertibles en actions ordinaires

	A l'ouverture	Créés	Souscrits	Exercés	A la clôture	Echéance
TOTAL		6 500		370	6 130	31/10/2017

Le non respect au 31/12/2012 des deux ratios financiers suivants :

- 1) Ratio de structure : Dettes nettes consolidées/Fonds propres < 1
- 2) Ratio de levier financier : EBIT > - 400 K€

Constitue un cas d'exigibilité anticipée des obligations convertibles.

Au 31/12/2012, le ratio de levier financier n'est pas respecté.

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	3 104 216
Ventes de produits finis	
Prestations de services	679 794
Royalties	381 251
Concession de licences	600 000
TOTAL	4 765 261

Répartition par marché géographique	Montant
France	677 471
Etranger	4 087 789
TOTAL	4 765 261

Pour une meilleure présentation économique des comptes, les concessions de licence sont incluses dans le chiffre d'affaires.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est constitué principalement du résultat de cession des éléments d'actifs cédés.

Transferts de charges

Ils sont constitués essentiellement de remboursements liés à des frais de personnels engagés au cours de l'exercice.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-663 722	-282 750
Résultat exceptionnel (et participation)	56 970	
Résultat comptable	-324 002	

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. l'année de dotat Total		
des déficits exploit. Reportables	-8 321	-2 774
Total des amortissements différés	-7 757 894	-2 585 964
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	-7 766 215	-2 588 738

Engagement donné en Crédit-bail mobilier

	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	293 335	94 014	387 349
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs		32 900	32 900
- Dotations de l'exercice	54 050	22 412	76 462
TOTAL	239 285	38 702	277 988
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs		32 504	32 504
- Exercice	52 897	21 786	74 683
TOTAL	52 897	54 290	107 187
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus	105 795	20 451	126 246
- à plus d'un an et cinq au plus	158 692	16 446	175 138
- à plus de cinq ans			
TOTAL	264 487	36 897	301 384
Valeur résiduelle :			
- à moins d'un an			
- à un an au plus		218	218
- à plus d'un an et cinq au plus	1	722	723
- à plus de cinq ans			
TOTAL	1	940	941
Montant pris en charge dans l'exercice			

Autres engagements donnés

DIF :

Au 31.12.12 le nombre d'heures du droit individuel à la formation dont bénéficie les salariés s'élève à 1 365 heures réparties ainsi :

Cadres : 1 048 heures

Non cadres: 317 heures

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	8	
Agents de maîtrise & techniciens	7	
Employés	2	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	17	0

Engagements financiers

Nantissement du fonds de commerce au profit des établissements financiers ayant accordés les prêts à la société.

Banque Populaire : A hauteur de 150 000 €. La capital restant dû au 31.12.2012 est de 48 919.75 €

LCL : A hauteur de 150 000 €. Le capital restant dû au 31.12.2012 est de 46 875 €.

Autres informations

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 13 900 € au 31/12/2012.

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

Aucune information financière n'est disponible concernant la filiale à Taiwan.

20.3 Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011

20.3.1 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011

SA ROCTOOL

Siège social : SAVOIE TECHNOLAC - 73370 LE BOURGET DU LAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SA ROCTOOL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il m'appartient sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à VILLEURBANNE, le 14 juin 2012

Le Commissaire aux comptes,



Alain LE CORNO

Membre de la Compagnie Régionale de LYON

20.3.2 Comptes annuels - exercice clos le 31 décembre 2011

Compte rendu

Le Cabinet S3C, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par SA ROCTOOL,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2011 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	3 203 659
Chiffre d'affaires hors taxes	3 563 626
Résultat net de l'exercice (perte)	-418 440

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour S3C

Fait à Villefranche

Bilan Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2011		Exercice précédent 31/12/2010		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	1 203 012	1 127 348	75 664	446 611	- 370 947
Concessions, brevets, droits similaires	419 074	209 228	209 846	269 088	- 59 242
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	322 676		322 676		322 676
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	963 304	542 746	420 558	311 363	109 195
Autres immobilisations corporelles	370 029	160 538	209 491	165 652	43 839
Immobilisations en cours	50 622		50 622		50 622
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	25 539		25 539	41 344	- 15 805
TOTAL (I)	3 354 256	2 039 860	1 314 396	1 234 058	80 338
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services				13 167	- 13 167
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	207 239		207 239	9 350	197 889
Avances et acomptes versés sur commandes	125 105		125 105	12 928	112 177
Clients et comptes rattachés	719 104		719 104	737 763	- 18 659
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	25 617		25 617	349	25 268
. Personnel	4 000		4 000		4 000
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	275 167		275 167	214 935	60 232
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	181 216		181 216	183 261	- 2 045
. Autres	47 664		47 664	72 413	- 24 749
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement				600 000	- 600 000
Disponibilités	218 280		218 280	83 706	134 574
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	85 819		85 819	45 945	39 874
TOTAL (II)	1 889 210		1 889 210	1 973 817	- 84 607
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)	53		53	19	34
TOTAL ACTIF (0 à V)	5 243 519	2 039 860	3 203 659	3 207 894	- 4 235

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 411 367)	411 367	411 367	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4 375 716	4 375 716	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	0	0	
Autres réserves			
Report à nouveau	-3 097 331	-2 296 060	- 801 271
Résultat de l'exercice	-418 440	-801 271	382 831
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	1 271 312	1 689 752	- 418 440
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	220 000	457 000	- 237 000
TOTAL (II)	220 000	457 000	- 237 000
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	43 270	19	43 251
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	43 270	19	43 251
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	171 612	245 833	- 74 221
. Découverts, concours bancaires		32 600	- 32 600
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	263 175		263 175
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	845 307	491 059	354 248
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	101 919	43 639	58 280
. Organismes sociaux	96 918	71 613	25 305
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	76 373	97 499	- 21 126
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	25 419	16 665	8 754
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	68 758	8 173	60 585
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	18 000	52 371	- 34 371
TOTAL (IV)	1 667 480	1 059 452	608 028
Ecart de conversion passif (V)	1 597	1 671	- 74
TOTAL PASSIF (I à V)	3 203 659	3 207 894	- 4 235

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	234 280	1 509 793	1 744 073	322 060	1 422 013	441,54
Production vendue biens						
Production vendue services	256 877	1 562 676	1 819 553	370 045	1 449 508	391,71
Chiffres d'affaires Nets	491 157	3 072 469	3 563 626	692 105	2 871 521	414,90
Production stockée			-13 167	13 167	- 26 334	200,00
Production immobilisée			322 676	302 655	20 021	6,62
Subventions d'exploitation			83 578	78 600	4 978	6,33
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			15 442	25 592	- 10 150	-39,66
Autres produits			162	1 044 057	-1 043 895	-99,98
Total des produits d'exploitation (I)			3 972 317	2 156 176	1 816 141	84,23
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 398 972	255 414	1 143 558	447,73
Variation de stock (marchandises)			-197 890	-9 350	- 188 540	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 608	1 296	2 312	178,40
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			1 595 778	1 371 991	223 787	16,31
Impôts, taxes et versements assimilés			40 252	31 132	9 120	29,29
Salaires et traitements			735 452	597 249	138 203	23,14
Charges sociales			361 669	247 738	113 931	45,99
Dotations aux amortissements sur immobilisations			693 799	686 091	7 708	1,12
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges			43 217		43 217	N/S
Autres charges			836	1 612	- 776	-48,14
Total des charges d'exploitation (II)			4 675 693	3 183 173	1 492 520	46,89
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-703 375	-1 026 996	323 621	31,51
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			3 578	1 662	1 916	115,28
Reprises sur provisions et transferts de charges			19		19	N/S
Différences positives de change			15 447	48 263	- 32 816	-67,99
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				8 644	- 8 644	-100
Total des produits financiers (V)			19 043	58 570	- 39 527	-67,49
Dotations financières aux amortissements et provisions			53	19	34	178,95
Intérêts et charges assimilées			20 590	17 134	3 456	20,17
Différences négatives de change			13 547	22 714	- 9 167	-40,36
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			34 190	39 868	- 5 678	-14,24
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-15 147	18 702	- 33 849	180,99
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-718 522	-1 008 295	289 773	28,74

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	29 478	1 034	28 444	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	12 500	250	12 250	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	41 978	1 283	40 695	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 357	251	13 106	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 706	7 566	- 3 860	-51,02
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1 377	- 1 377	-100
Total des charges exceptionnelles (VIII)	17 063	9 195	7 868	85,57
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	24 915	-7 912	32 827	414,90
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-275 167	-214 935	- 60 232	28,02
Total des Produits (I+III+V+VII)	4 033 338	2 216 029	1 817 309	82,01
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	4 451 778	3 017 300	1 434 478	47,54
RESULTAT NET	-418 440	-801 271	382 831	47,78
Dont Crédit-bail mobilier	31 623	5 340	26 283	492,19
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2011 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2010 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 203 658,65 E.

Le résultat net comptable est une perte de 418 440,13 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les états financiers ont été établis en conformité avec:

Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999,

la loi n°83 353 du 30 avril 1983,

les règlements comptables:

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

L'ensemble de ces règles n'a pas eu d'incidence sur les capitaux propres.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La convention collective de la société prévoit des indemnités de fin de carrière.

Le montant de cet engagement n'est pas provisionné dans les comptes annuels. Ce montant n'étant pas significatif.

La convention collective à laquelle est soumise la société est celle de la métallurgie de Savoie, avec une extension à la métallurgie nationale pour les cadres et les ETAM.

DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION

Au 31/12/2011, le nombre d'heures du droit individuel à la formation dont bénéficie les salariés s'élève à 681 heures, réparties ainsi:

CADRES: 287 heures

NON CADRES: 394 heures

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat-décret 2008-1487 du 31/12/2010:

- Il a été facturé 8 000 – hors taxe par le commissaire aux comptes pour l'exercice 2010.

- Il a été provisionné 9 000 – pour le commissaire aux comptes relatif à la mission de l'exercice 2011.

Annexes aux comptes annuels (suite)

Frais de recherche & développement = 1 203 012

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	1 203 012	1 127 348	75 664	%

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 3 354 256

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 640 921	24 876	43 711	1 944 762
Immobilisations corporelles	980 593	446 095	42 733	1 383 955
Immobilisations financières	41 344	322 915	16 044	25 539
TOTAL	2 662 858	793 886	102 488	3 354 256

Amortissements et provisions d'actif = 2 039 860

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	925 222	455 066	43 711	1 336 577
Immobilisations corporelles	503 578	238 734	39 027	703 284
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 428 800	693 799	82 738	2 039 860

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais recherche & develop	1 203 012	1 127 348	75 664	de 2 à 5 ans
Concess.brevets logiciels	300 000	140 667	159 333	de 5 à 10 ans
Logiciels	119 074	68 562	50 512	de 1 à 3 ans
Materiel industriel	874 551	526 744	347 807	de 1 à 10 ans
Materiel fibershell	6 225	526 744	-520 519	de 2 à 3 ans
Materiel en location	82 528	526 744	-444 216	3 ans
Inst et agenc divers	272 301	113 786	158 514	de 3 à 10 ans
Materiel de transport	15 446	5 397	10 048	de 2 à 5 ans
Materiel informatique	49 368	26 646	22 722	3 ans
Mobilier	32 914	14 708	18 206	de 3 à 5 ans
Immo. corporel. en cours	50 622	0	50 622	Non amortiss.
Immo. incorpor. en cours	322 676	0	322 676	Non amortiss.
TOTAL	3 328 717	3 077 346	251 371	

Etat des créances = 1 364 126

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	25 539		25 539
Actif circulant & charges d'avance	1 338 586	1 338 586	
TOTAL	1 364 126	1 338 586	25 539

Produits à recevoir par postes du bilan = 138 291

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	98 460
Autres créances	39 831
Disponibilités	
TOTAL	138 291

Charges constatées d'avance = 85 819

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

Capital social = 411 367

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2056835	0,20	411 367
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2056835	0,20	411 367

Provisions = 43 270

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	19	43 270	19	43 270
Provisions pour dépréciation				
TOTAL	19	43 270	19	43 270

Etat des dettes = 1 404 305

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	171 612	75 817	95 795	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	845 307	845 307		
Dettes fiscales & sociales	300 629	300 629		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	68 758	68 758		
Produits constatés d'avance	18 000	18 000		
TOTAL	1 404 305	1 308 510	95 795	

Charges à payer par postes du bilan = 272 086

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	544
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	104 455
Dettes fiscales & sociales	145 505
Autres dettes	21 583
TOTAL	272 086

Produits constatés d'avance = 18 000

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations complémentaires sur le bilan passif

Nantissements du fonds de commerce au profit des établissements financiers ayant accordé les prêts à la société:

- Banque populaire: à hauteur de 150 000 euros, capital restant dû au 31/12/2011: 86 692,60 euros.
- LCL: à hauteur de 150 000 euros, capital restant dû au 31/12/2011: 84 375 euros

Annexes aux comptes annuels (suite)

Ventilation du chiffre d'affaires = 3 563 626

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	1 744 073	48,94 %
Prestations de services	1 749 151	49,08 %
Produits des activités annexes	70 402	1,98 %
TOTAL	3 563 626	100.00 %

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. L'année de dotat.	6 462	2 154
Total des déficits exploit. Reportables	7 186 194	2 395 398
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	7 192 656	2 397 552

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés = 57 807

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	57 807
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	57 807

Annexes aux comptes annuels (suite)

INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT-BAIL

Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs				
Montants de l'exercice			32 504	32 504
Sous-total			32 504	32 504

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			21 786	21 786
Entre 1 et 5 ans			36 897	36 897
A plus de 5 ans				
Sous-total			58 682	58 682

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans			940	940
A plus de 5 ans				
Sous-total			940	940

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL			92 126	92 126

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 138 291

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
<i>Clients fact. a établir(418100)</i>	98 460
TOTAL	98 460

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>Fournis.rrr a obtenir(409800)</i>	39 831
TOTAL	39 831

Charges constatées d'avance = 85 819

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Charges constat.d'avance(486000)</i>	85 819
TOTAL	85 819

Charges à payer = 272 086

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
<i>Int.courus/emprunt etab.c(168840)</i>	544
TOTAL	544

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Fournis.fact.non parvenue(408100)</i>	104 455
TOTAL	104 455

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Conges a payer(428200)</i>	45 063
<i>Autres charg.pers.a payer(428600)</i>	50 248
<i>Org.soc. charges a payer(438600)</i>	24 775
<i>Etat autres ch. a payer(448600)</i>	25 419
TOTAL	145 505

Autres dettes	Montant
<i>Clients rrr&av.a accord.(419800)</i>	21 583
TOTAL	21 583

Produits constatés d'avance = 18 000

Produits constatés d'avance	Montant
<i>Prod.constates d'avance(487000)</i>	18 000
TOTAL	18 000

Annexes aux comptes annuels (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : L.225 et L.225-91 du Code de Commerce

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	411 367	411 367	370 910	370 910	252 392
b) Nombre d'actions émises	2 056 835	2 056 835			
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 563 626	692 105	1 158 907	775 868	698 572
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	43 443	-328 719	-479 884	-809 692	-226 836
c) Impôt sur les bénéfices	-275 167	-214 935	-215 586	-274 582	-56 438
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	318 610	-113 784	-264 298	-535 110	-170 398
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-418 440	-801 271	-635 349	-1 060 895	-599 816
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0	-0			
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-0	-0			
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	735 452	597 249	519 095	503 123	434 325
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	361 669	247 738	239 498	230 318	113 307

Observations complémentaires

20.4 Informations financières pro forma

Néant.

20.5 Vérifications des informations financières historiques annuelles

Les rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels des exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011 figurent aux paragraphes 20.2.1 et 20.3.1 du présent Document d'Information.

20.6 Date des dernières informations financières

A la date du présent Document d'Information, les dernières informations financières sont les comptes semestriels au 30 juin 2013.

20.7 Informations intermédiaires et autres

Néant.

20.8 Politique de distribution des dividendes

Compte tenu de la capacité distributrice de la Société, il n'est pas dans l'intention de la Société, à court-moyen terme, de distribuer des dividendes.

20.9 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du présent Document d'Information, il existe :

- Un litige prudhommal entre la Société et un de ses anciens salariés provisionné à hauteur de 59 484 €.
- Un litige initié par RocTool contre une société française pour contrefaçon d'une technologie brevetée par RocTool (mais non commercialisée).

A la date du présent Document d'Information et à l'exception des litiges présentés ci-dessus, il n'existe pas de procédure judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

A la date du présent Document d'information, la Société a enregistré des provisions pour litige pour un montant de 59 484 €.

Par ailleurs, un contrôle sur le CIR est en cours. Sur les 268 k€ demandés par la Société, 225 k€ ont été perçus, le solde fait encore l'objet de discussions avec l'administration.

20.10 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Néant.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital social

Le capital est fixé à quatre cent quinze mille soixante dix euros et soixante centimes (415 070,60).

Il est divisé en deux millions soixante quinze mille trois cent cinquante trois (2 075 353) actions ordinaires de vingt centimes (0,20) d'Euro de valeur nominale chacune.

21.2 Capital potentiel

A la date du présent Document d'Information, la Société a émis 50 000 BSPCE₂₀₁₂. Si l'intégralité de ces BSPCE₂₀₁₂ était exercée, ceux-ci donneraient droit à 50 000 actions nouvelles.

Dilution engendrée par l'exercice des BSPCE₂₀₁₂ et la conversion des OC sur la base du nombre de titres à la date du présent Document d'Information

A la date du présent Document d'Information, la Société a émis 50 000 BSPCE₂₀₁₂. Si l'intégralité de ces BSPCE₂₀₁₂ était exercée, ceux-ci donneraient droit à 50 000 actions nouvelles.

		BSPCE 2012	OC*
A la date du Document d'Information	Capital existant	30/10/2012	31/10/2012
Nbre d'instruments		50 000	6 500
Nbre d'actions créés		50 000	81 411
En cas d'exercice	2 075 353	2 125 353	2 156 764
Dilution		2,41%	3,92%
Exercice cumulé		2 125 353	2 206 764
Dilution cumulée		2,41%	6,33%
* Conversion des OC sur la base d'un montant d'encours de l'obligation capitalisée de 689557 € et sur la base d'un prix par action de 8,47 €.			

Le détail du plan d'attribution figure aux paragraphes 17.2 du présent Document d'Information.

A la date du présent Document d'Information, l'exercice des 50 000 BSPCE₂₀₁₂ ainsi que la conversion de l'intégralité des obligations convertibles, permettrait, la création de 131 411 actions nouvelles, représentant environ 6,33% du capital social dilué (cf paragraphe 17.2.2 du présent Document d'Information).

21.2.1 Actions non-représentatives du capital

A la date du présent Document d'Information, il n'existe pas d'action non-représentative du capital.

21.2.2 Autocontrôle

A la date du présent Document d'Information, il n'existe pas d'action détenue en autocontrôle.

21.2.3 Capital autorisé non émis

Le tableau ci-après présente les différentes délégations financières qui ont été consenties au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société en date du 30 octobre 2013:

Objet de la résolution	Résolution	Durée de l'autorisation et expiration	Modalités	Montant nominal maximal en euros
<i>Décision de délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier)</i>	1 ^{ère}	12 mois	(i) sous la réserve du respect de la limite d'émission fixée à 20% du capital social par période de douze (12) mois, telle que prévue par l'article L225-136, 3° du Code de commerce, (ii) dans la limite du plafond nominal global maximum de 124.521 € fixée par la 3 ^{ème} résolution ci-après, et applicable à la 2 ^{ème} résolution des présentes et (iii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital	Montant nominal global de 83.014 €, le tout
<i>Décision de délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une ou plusieurs catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées</i>	2 ^{ème}	12 mois	(i) dans la limite du plafond nominal global maximum de 124.521 € fixée par la 3 ^{ème} résolution ci-après, et applicable à la 1 ^{ère} résolution des présentes et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital	Montant nominal global de 83.014 €, le tout
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription et fixation du plafond global d'augmentations de capital objets de délégations consenties dans des résolutions précédentes	3 ^{ème}	12 mois	d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription	15 % de l'émission initiale résultant des délégations utilisées résultant des résolutions 1 et 2 de la présente assemblée

L'assemblée Générale a fixé à 124.521 € le montant nominal global maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations mentionnées dans les résolutions 1 et 2.

21.2.4 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant.

21.2.5 Nantissement

A la date du présent Document d'Information, la Société a nanti son fonds de commerce au bénéfice de LCL et Banque Populaire à concurrence de 300 000 €.

21.2.6 Tableau d'évolution du capital de la Société

Dates	Nature de l'opération	Nominal	Montant de l'augmentation de capital	Augmentation du capital social	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Capital social après opération
17/10/2000	Constitution	10 FRF	250 000 FRF	250 000 FRF	0 FRF	25 000	25 000	250 000 FRF
28/04/2001	Augmentation	10 FRF	68 040 FRF	68 040 FRF	0 FRF	6 804	31 804	318 040 FRF
17/05/2002	Augmentation	1,52 €	3 603,92 €	3 603,92 €	0 €	2 371	34 175	52 088,81 €
28/01/2004	Augmentation - élévation du nominal	2,00 €	16 261,19 €	16 261,19 €	0 €	0	34 175	68 350,00 €
30/06/2007	Augmentation - Exercice BSPCE	2,00 €	6 834,00 €	6 834,00 €	0 €	3 417	37 592	75 184,00 €
29/08/2007	Augmentation - Conversion OC	2,00 €	2 497 443,00 €	47 812,00 €	2 449 631 €	23 906	61 498	122 996,00 €
30/08/2007	Augmentation - exercice BSPCE	2,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €	0 €	1 600	63 098	126 196,00 €
14/09/2007	Incorporation prime d'émission	2,00 €	126 196,00 €	126 196,00 €	0 €	63 098	126 196	252 392,00 €
14/09/2007	Division du nominal par 10	0,20 €	0,00 €	0,00 €	0 €	0	1 261 960	252 392,00 €
28/02/2008	Augmentation	0,20 €	3 199 996,80 €	118 518,40 €	3 081 478 €	592 592	1 854 552	370 910,40 €
25/08/2010	Augmentation	0,20 €	526 568,00 €	15 044,80 €	511 523,20 €	75 224	1 929 776	385 955,20 €
07/12/2010	Augmentation	0,20 €	25 411,80 €	25 411,80 €	0,00 €	127 059	2 056 835	411 367,00 €
30/12/2012	Augmentation	0,20 €	99 997,20 €	3 703,60 €	96 293,60 €	18 518	2 075 353	415 070,60 €

21.3 Acte constitutif et statuts à la date du présent Document d'Information

21.3.1 Objet social (article 3)

La société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger :

- la conception, l'élaboration, la fabrication et la vente de tous équipements pour l'industrie et notamment de moules pour la fabrication de toutes pièces industrielles notamment en matériaux plastiques et composites.
- toutes activités en matière de recherche appliquée et de développement, de dépôt, d'acquisition de tous brevets, marques et droits relevant de la propriété industrielle,
- l'importation, le stockage, la distribution, l'exportation, la commercialisation de tous produits, substances, compositions, ayant des propriétés plastiques;
- le conseil et la réalisation d'études relatives aux produits plastiques et composites, au développement technique, à la fabrication et la mise en œuvre de tous produits plastiques et composites
- et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économique, juridique, financière, civile ou commerciale, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires, annexes ou complémentaires.

21.3.2 Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale (Articles 17 à 23)

21.3.2.1 Conseil d'Administration

Article 17 - Conseil d'Administration - composition

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la loi.

Dans le cas où le capital détenu par les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise représente plus de 3 % du capital social, un administrateur est nommé dans les conditions fixées par la loi et la réglementation parmi les salariés actionnaires ou parmi les salariés membres du conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise détenant les actions. Cet administrateur n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal d'administrateurs.

La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le conseil d'administration est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. La convocation se fait par écrit dans un délai de 7 jours sauf cas d'urgence. Elle indique l'ordre du jour qui est fixé par l'auteur de la convocation.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur

Le conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres son président. Il détermine sa rémunération.

La limite d'âge des fonctions de président est fixée à 75 ans.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées.

Article 19 - Vacances - Cooptations - Ratifications

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Si le nombre d'administrateurs devient inférieur à trois, le ou les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil. Les nominations provisoires effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre demeure en fonction pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Article 20 - Présidence Du Conseil

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 70 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vice-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Article 21 - Délibérations du conseil – Procès-verbaux

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les

demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Article 22 - Pouvoirs du Conseil

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

21.3.2.2 Direction Générale

Article 23 - Direction Générale

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 21 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

21.3.3 Droits attachés aux actions (articles 12 à 15)

Article 12 - Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les lois et règlements en vigueur, savoir :

- en compte nominatif pur,
- en compte nominatif administré auprès d'un intermédiaire habilité,
- au porteur identifiable chez un intermédiaire habilité.

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la Société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom – ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale – la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs des titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société pourra limiter cette demande aux personnes détenant un nombre de titres qu'elle détermine.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui vient à détenir un nombre d'actions ou de droits de vote supérieur aux seuils de participation au capital social définis à cet effet par la loi, est tenu d'informer la Société dans les délais et sous les sanctions prévues par la loi. Il en est de même quand le nombre d'actions détenues devient inférieur à chacun de ces seuils.

A défaut d'avoir été déclaré dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction à déclarer peuvent être privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi.

Article 13 - Transmission des actions

Les actions sont librement négociables. Elles se transmettent par virement de compte à compte sur instructions signées du cédant ou de son représentant qualifié.

Les actions sont librement cessibles.

Article 14 - Indivisibilité des actions

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Article 15 - Droits et obligations attaches aux actions

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social. En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le conseil d'administration pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par les textes en vigueur.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que toutes les actions de même catégorie alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

21.3.4 Assemblées générales d'actionnaires (articles 29 à 44)

Article 29 - Assemblées d'actionnaires - nature des Assemblées

Les assemblées d'actionnaires sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou d'assemblées spéciales. Les assemblées extraordinaires sont celles appelées à délibérer sur toutes modifications des statuts. Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Toutes les autres assemblées sont des assemblées ordinaires.

Article 30 - organe de convocation - lieu de réunion des assemblées

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu.

Article 31 - Formes et délais de convocation

Les assemblées sont convoquées par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social. Cette insertion peut être remplacée par une convocation faite aux frais de la société par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les titulaires d'actions depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, si ce mode est utilisé, sont convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la société le montant des frais de recommandation.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément au Code de commerce.

Le délai entre la date, soit de l'insertion contenant l'avis de convocation soit de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

Article 32 - Ordre du jour des Assemblées

L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Celle-ci ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Article 33 - Admission aux Assemblées

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion. Le conseil d'administration peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 14.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Article 34 - Représentation des actionnaires - vote par correspondance

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

La société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Article 35 - tenue de l'Assemblée - bureau

L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration ou en son absence par un vice-président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président. A défaut

elle élit elle-même son président. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée. Les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

A chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par les textes en vigueur. Elle est émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'assemblée, être soumises au vote souverain de l'assemblée elle-même.

Article 36 - Vote

Le droit de vote attaché aux actionnaires de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 26.

Article 37 - Effets des délibérations

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations prises conformément aux dispositions du Code de commerce et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables. Toutefois, dans le cas où des décisions de l'assemblée générale portent atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, ces décisions ne deviennent définitives qu'après leur ratification par une assemblée spéciale des actionnaires dont les droits sont modifiés.

Article 38 - Procès-verbaux

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par les textes en vigueur. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président ou un administrateur exerçant les fonctions de directeur général. Ils peuvent être également certifiés par le secrétaire de l'assemblée. En cas de liquidation de la société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

Article 39 - Objet et tenue des Assemblées ordinaires

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil d'administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du conseil d'administration par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête.

Article 40 - quorum et majorité des Assemblées Générales Ordinaires

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Article 41 - Objet et tenue des Assemblées Extraordinaires

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de "rompus" en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital. Elle ne peut non plus changer la nationalité de la société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le conseil d'administration.

Article 42 - quorum et majorité des Assemblées Générales Extraordinaires

Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorum et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires.

Article 43 - Assemblées Spéciales

Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins sur première convocation la moitié et sur deuxième convocation le quart des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent

à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Article 44 - Droit de communication des actionnaires - questions écrites

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

A compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute assemblée générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le conseil d'administration sera tenu de répondre au cours de la réunion.

21.3.5 Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

Les statuts de la Société prévoient des droits de vote doubles aux actions entièrement libérées inscrites au nominatif depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

21.3.6 Franchissements de seuils

Les statuts de la Société ne prévoient aucune règle particulière dérogeant au droit commun des sociétés.

21.3.7 Modification du capital (articles 9 et 10)

Article 9 - Augmentation du capital

Une décision collective des actionnaires prise dans les formes et conditions fixées à l'article 16 ci-après est nécessaire pour les modifications du capital social, augmentation, amortissement ou réduction.

En cas d'augmentation du capital social par émission d'actions en numéraire, un droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles est réservé aux actionnaires dans les conditions édictées par la loi.

La décision collective peut supprimer le droit préférentiel de souscription en faveur d'une ou plusieurs personnes dénommées dans le respect des conditions prévues par la loi. En outre, chaque actionnaire peut renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription.

La décision collective d'augmentation ou de réduction du capital peut déléguer au Président les pouvoirs nécessaires à l'effet de la réaliser.

Article 10 - Amortissement et réduction du capital

Le capital peut être amorti par une décision de l'assemblée générale extraordinaire, au moyen des sommes distribuables au sens des dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés.

La réduction du capital, pour quelque cause que ce soit, est autorisée ou décidée par l'assemblée générale extraordinaire. Elle s'opère, soit par voie de réduction de la valeur nominale des actions, soit par réduction du nombre des titres, auquel cas les actionnaires sont tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins, pour permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles. En aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Les principaux contrats auxquels la Société est partie sont les suivants :

Contrat d'émission d'obligations convertibles

(iv) La Société a émise, le 30 octobre 2012, 6 500 obligations convertibles pour un montant de 650 000 €. Ces obligations portent intérêt à un taux de 6% par an ainsi que des intérêts capitalisés également à 6% par an (constatés à partir du premier anniversaire de l'emprunt obligataire). Cette obligation, d'une durée de 5 ans, pourra être remboursée en espèce ou convertie avant son échéance.

En cas de conversion, le nombre d'actions créées serait calculé comme suit :

$$N = (EOC + i) / P$$

avec :

N: Nombre d'actions à créer

EOC: L'encours des obligations convertibles à la date de conversion

i : le montant de l'intérêt capitalisé non encore incorporé au nominal des obligations convertibles

P : valeur de l'action de l'Emetteur à la date de conversion

Les obligations convertibles sont assorties de « covenants » qui, s'ils ne sont pas respectés, entraînent l'exigibilité immédiate.

Les ratios R1 à respecter sont les suivants :

- Dettes nettes consolidées/ Fonds Propres < 1
- EBIT > -400 k€

R2 ou Ratio de Levier Financier :

- 31 décembre 2012 = EBIT > - 400 K€
- 31 décembre 2013 = EBIT > - 200 K€
- 31 décembre 2014 = Dette Nette consolidée / EBIT < inférieur à 2,5
- 31 décembre 2015 = Dette Nette consolidée / EBIT < inférieur à 2
- 31 décembre 2016 = Dette Nette consolidée / EBIT < inférieur à 1,5

Ces covenants n'ont pas été respectés pour l'exercice 2012, mais ont fait l'objet d'une renonciation pour cet exercice de la part des titulaires des obligations.

Les souscripteurs de l'emprunt :

- Innovation Pluriel 3 : 3 300 Obligations convertibles d'une valeur nominale de 100 € chacune, soit un montant total de 330 000 €
- A Plus Innovation 10 : 700 Obligations convertibles d'une valeur nominale de 100 € chacune, soit un montant total de 70 000 €
- FCPI Diadème II : 881 Obligations convertibles d'une valeur nominale de 100 € chacune, soit un montant total de 88 100 €
- FCPI Diadème III : 881 Obligations convertibles d'une valeur nominale de 100 € chacune, soit un montant total de 88 100 €
- FCPR Nord Europe I : 738 Obligations convertibles d'une valeur nominale de 100 € chacune, soit un montant total de 73 800 €

Contrat d'intéressement avec les salariés

La Société a mis en place un contrat d'intéressement pour ses salariés. Ce contrat, d'une durée de trois ans, couvre les exercices 2011, 2012 et 2013. Il permet aux salariés de recevoir entre 30% et 100% d'un mois de salaire en fonction du chiffre d'affaires réalisé par la Société au cours de l'exercice.

L'intéressement versé aux salariés en 2012 s'élevait à un montant de 63 259 €.

Contrat OSEO - Avances conditionnées

Une avance conditionnée de 550 000 € a été accordée en 2010 par Oseo Innovation pour le développement d'une solution de moulage « Heat & Cool » par induction électromagnétique avec positionnement des inducteurs dans l'outillage.

RocTool a reçu 550 000 € en trois tranches (220 k€, 220k€ et 110k€) qui ont été versées en fonction de l'avancement du projet.

Le succès technique du programme a été constaté, les 550 000 € devront être intégralement remboursés au plus tard le 31 décembre 2016.

Les échéances sont trimestrielles et le premier remboursement est intervenu le 31 mars 2013. L'échéancier de remboursement est le suivant :

En 2013 - 90 000 € ; en 2014 - 110 000 € ; en 2015 - 150 000 € ; en 2016 - 200 000 €.

Cette avance remboursable n'est pas porteuse d'intérêts.

Contrat OSEO - Subvention

RocTool a obtenu, en janvier 2013, de la part d'Oseo Innovation, une subvention dans le cadre d'un projet de développement d'une application du procédé RocTool à la fabrication d'une valise écologique (Projet « Ecocase »). Le montant total de la subvention est de 138 000 € qui seront versés en 3 tranches (69 000 €, 41 000 € et 28 000 €) en fonction de l'avancée du projet. La Société a déjà reçu, au 30 juin 2013, un montant de 69 000 €. Le constat de la fin du programme interviendra au plus tard le 30 septembre 2014.

Contrats de licence

RocTool a signé, à la date du présent Document d'Information, 40 contrats de licence (cf paragraphe 11.2). Ces contrats comprennent deux phases :

- une première phase de développement pendant laquelle le licencié sera autorisé à utiliser les technologies de RocTool dans l'unique but de réaliser des essais: il s'agit de la licence de développement,
- une seconde phase prévoyant qu'au terme de la licence de développement, le licencié pourra décider de mettre ou non en production les produits fabriqués avec les technologies de RocTool: il s'agit de la licence de production.

Chaque contrat de licence rassemble de nombreuses conditions comme la durée du contrat, le territoire de production, les produits inclus dans la licence, les restrictions ou encore les droits de sous-licence s'il y en a.

Sur les 40 contrats de licence déjà signés par la Société, 21 sont en phase développement et 19 en phase de production.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent Document d'Information, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés, sur support physique, au siège social de la Société, Savoie Technolac BP 341 - 73370 Le Bourget Du Lac :

- L'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document d'Information ;
- Les informations financières historiques de la Société pour chacun des trois exercices précédant la date du présent Document d'Information.

L'information réglementée au sens du règlement général de l'AMF sera disponible sur le site Internet de la Société (www.roctool.com) ainsi que sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Euronext (www.euronext.com).

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Il est renvoyé sur ce point au paragraphe 7.2 du présent Document d'Information qui précise que la Société détient deux filiales (USA et Taiwan).

PARTIE II

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du Document d'Information

Monsieur Alexandre Guichard,

Président Directeur Général de RocTool

1.2 Attestation du responsable du Document d'Information

Il est renvoyé au paragraphe 1.2 de la partie I du présent Document d'Information.

2 FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité sont décrits au paragraphe 4 de la partie I du présent Document d'Information. En complément de ces facteurs de risque, les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à se référer aux facteurs de risque suivants relatifs aux valeurs mobilières.

Les actions de la Société n'ont pas été préalablement cotées et sont soumises aux fluctuations de marché

Les actions de la Société, jusqu'à leur admission aux négociations sur le marché NYSE Alternext Paris, n'auront fait l'objet d'aucune cotation sur un marché réglementé. Le prix du Placement Privé (tel que défini ci-après) ne présage pas des performances du prix de marché des actions de la Société à la suite de leur admission aux négociations sur le marché NYSE Alternext Paris. Le cours qui s'établira postérieurement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché NYSE Alternext Paris est susceptible de varier significativement par rapport au prix du Placement Privé. Bien que la Société ait demandé l'admission de ses actions aux négociations sur le marché NYSE Alternext Paris, il n'est pas possible de garantir l'existence d'un marché liquide pour ses actions ni qu'un tel marché, s'il se développe, perdurera. Si un marché liquide pour les actions de la Société ne se développe pas, le prix de marché de ses actions pourrait en être affecté.

Volatilité du prix de marche des actions de la Société

Le prix de marché des actions de la Société pourrait être affecté de manière significative par de nombreux facteurs ayant un impact sur la Société, ses concurrents, ou les conditions économiques générales. Le prix de marché des actions de la Société pourrait notamment fluctuer de manière sensible en réaction à des événements tels que :

- des variations des résultats financiers, des prévisions ou des perspectives de la Société ou de ceux de ses concurrents d'une période à l'autre ;
- des annonces de concurrents ou d'autres sociétés ayant des activités similaires et/ou des annonces concernant le marché de la logistique, y compris celles portant sur la performance financière et opérationnelle de ces sociétés ;
- des évolutions défavorables de l'environnement réglementaire applicable dans les pays ou les marchés propres au secteur d'activité de la Société ou à la Société elle-même ;
- des annonces portant sur des modifications de l'actionnariat de la Société ;
- des annonces portant sur des modifications de l'équipe dirigeante ou des collaborateurs clés de la Société ; et
- des annonces portant sur le périmètre des actifs de la Société (acquisitions, cessions, etc.).

Par ailleurs, les marchés boursiers connaissent d'importantes fluctuations qui ne sont pas toujours en rapport avec les résultats et les perspectives des sociétés dont les actions y sont négociées. De telles fluctuations de marché ainsi que la conjoncture économique pourraient donc également affecter de manière significative le prix de marché des actions de la Société.

Les actionnaires de la Société ne bénéficieront pas des garanties associées aux marchés réglementés

Les actions de la Société ne seront pas admises aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. De plus, la nature de l'opération réalisée n'implique pas le respect des règles de l'offre au public de titres financiers.

Néanmoins, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société et à la protection des actionnaires minoritaires seront offertes aux actionnaires conformément aux règles d'organisation du marché NYSE Alternext Paris, qui est un marché organisé.

3 INFORMATIONS DE BASE

3.1 Déclarations sur le fonds de roulement net

La Société dispose à la date du présent Document d'Information, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation pour les douze prochains mois.

3.2 Capitaux propres et endettement

En application du paragraphe 127 des recommandations du CESR de février 2005 (mises à jour par l'ESMA en mars 2011) en vue d'une application cohérente du règlement de la Commission européenne sur les Document d'Information n° 809/2004 (Réf. : CESR/05-054b), la situation des capitaux propres et de l'endettement financier net au 30 septembre 2013 est telle que détaillée ci-après :

en euros	30/09/2013 Non Audité
Total des dettes financières courantes	38 549
<i>faisant l'objet de garanties</i>	0
<i>faisant l'objet de nantissements</i>	0
<i>sans garanties ni nantissements</i>	38 549
Total des dettes financières non courantes	1 132 500
<i>faisant l'objet de garanties</i>	0
<i>faisant l'objet de nantissements</i>	0
<i>sans garanties ni nantissements</i>	1 132 500
Capitaux propres hors résultat de la période	1 047 307
<i>Capital social</i>	415 070
<i>Primes</i>	4 472 005
<i>BSA</i>	5
<i>Réserves</i>	
<i>Report à nouveau</i>	-3 839 773

Trésorerie nette de la Société en euros	
<i>(A)Trésorerie</i>	517 360
<i>(B)Equivalent de trésorerie</i>	0
<i>(C)Titres de placement</i>	0
(D) Liquidités (A)+(B)+(C)	517 360
(E) Créances financières à court terme	0
<i>(F)Dettes bancaires à court terme</i>	38 549
<i>(G)Part courante des dettes non courantes</i>	0
<i>(H)Autres dettes financières à court terme</i>	0
(I) Endettement financier courant (F)+(G)+(H)	38 549
(J) Trésorerie nette sur Endettement financier courant (I)-(E)-(D)	-478 811
<i>(K)Dettes financières bancaires à plus d'un an (1)</i>	0
<i>(L)Obligations émises</i>	650 000
<i>(M)Autres dettes financières à plus d'un an</i>	482 500
(N) Endettement financier non courant net (K)+(L)+(M)	1 132 500
(O) Trésorerie nette sur Endettement financier courant et non courant (J)+(N)	653 689

3.3 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

Invest Securities SA, Teneur de Livre, et Invest Securities Corporate, conseil de la Société, ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services financiers, d'investissement et autres à la Société, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.

3.4 Raisons de l'émission et utilisation du produit

Les fonds provenant du Placement Privé ont pour objet :

- d'adapter les technologies RocTool au moulage des métaux ;
- de renforcer les équipes support du Groupe ;
- de financer la croissance et le déploiement international du Groupe.

4 INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE OFFERTES ET ADMISES A LA NEGOCIATION SUR LE MARCHE ALTERNEXT DE NYSE EURONEXT PARIS

4.1 Nature, catégorie et jouissance des valeurs mobilières offertes et admises à la négociation

Les actions émises lors du Placement Privé sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles portent jouissance courante et donnent droit à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date.

4.2 Droit applicable et tribunaux compétents

Les actions ont été émises dans le cadre de la législation française et les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social de la Société lorsque la Société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du Code de procédure civile.

4.3 Forme et mode d'inscription en compte des actions

Les actions sont à la forme nominative ou au porteur, au choix des souscripteurs.

Conformément à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier, elles sont, obligatoirement inscrites en compte-titres tenu, selon le cas, par la Société ou un intermédiaire habilité.

4.4 Devise d'émission

L'émission des actions nouvelles est réalisée en Euro.

4.5 Droits attachés aux actions nouvelles

En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions sont décrits ci-après :

Article 12 (des statuts) - Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les lois et règlements en vigueur, savoir :

- en compte nominatif pur,
- en compte nominatif administré auprès d'un intermédiaire habilité,
- au porteur identifiable chez un intermédiaire habilité.

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la Société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom – ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale – la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs des titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société pourra limiter cette demande aux personnes détenant un nombre de titres qu'elle détermine.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui vient à détenir un nombre d'actions ou de droits de vote supérieur aux seuils de participation au capital social définis à cet effet par la loi, est tenu d'informer la Société dans les délais et sous les sanctions prévues par la loi. Il en est de même quand le nombre d'actions détenues devient inférieur à chacun de ces seuils. A défaut d'avoir été déclaré dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction à déclarer peuvent être privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi.

Article 13 - Transmission des actions

Les actions sont librement négociables. Elles se transmettent par virement de compte à compte sur instructions signées du cédant ou de son représentant qualifié.

Les actions sont librement cessibles.

Article 14 - Indivisibilité des actions

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Article 15 - Droits et obligations attaches aux actions

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social. En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le conseil d'administration pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par les textes en vigueur.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que toutes les actions de même catégorie alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

4.6 Autorisations

4.6.1 Délégations de compétence de l'Assemblée Générale de la Société en date du 30 octobre 2013

Première résolution (Décision de délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, dans le cadre des dispositions des articles L225-129-2, L225-135, L225-136 et L228-92 du Code de commerce, et de l'article L411-2, II du Code monétaire et financier :

1. – Délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de douze (12) mois à compter de la présente Assemblée Générale, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, à une ou plusieurs augmentations du capital social par voie de placement privé, dans la limite du plafond global ci-après fixé, par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;
2. - Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de 83.014 €, le tout (i) sous la réserve du respect de la limite d'émission fixée à 20% du capital social par période de douze (12) mois, telle que prévue par l'article L225-136, 3° du Code de commerce, (ii) dans la limite du plafond nominal global maximum de 124.521 € fixée par la 3ème résolution ci-après, et applicable à la 2ème résolution des présentes et (iii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
3. – Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires à émettre au profit des personnes visées à l'article L411-2, II du Code monétaire et financier ;
4. – Décide que si les souscriptions des personnes visées à l'article L411-2, II du Code monétaire et financier n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions telle que définie ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
5. – Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions émises,
- d'arrêter les prix et conditions des émissions selon la valeur d'entreprise de la Société, étant précisé que le prix d'émission des actions nouvelles sera égal au prix fixé par le Conseil d'Administration et résultant de la confrontation de l'offre des titres et des demandes de souscription émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres »,
- de fixer les montants à émettre,
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des actions à émettre,
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions,
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission des actions de la Société ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés,
- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

6. – Prend acte que la présente délégation met fin à toute délégation antérieure conférée sur le même fondement.

7. – Prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, conformément à l'article L225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

Deuxième résolution (Décision de délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une ou plusieurs catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, dans le cadre des dispositions des articles L225-129-2, L225-135, L225-138 et L228-92 du Code de commerce :

1. – Délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de douze (12) mois à compter de la présente Assemblée Générale, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, à une ou plusieurs augmentations du capital social, dans la limite du plafond global ci-après fixé, par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;

2. – Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, ne pourra excéder un montant nominal global de 83.014 €, le tout (i) dans la limite du plafond nominal global maximum de 124.521 € fixée par la 3ème résolution ci-après, et applicable à la 1^{ère} résolution des présentes et (iii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

3. – Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires à émettre au profit des fonds d'investissement, actionnaires de la Société à la date de la présente assemblée ou dont la gestion est effectuée par une société de gestion gérant à la date de la présente assemblée, un ou plusieurs fonds d'investissement actionnaire de la Société ;

4. – Décide que si les souscriptions des fonds actionnaires de la Société, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions telle que définie ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

5. – Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions émises,
- d'arrêter les prix et conditions des émissions, étant précisé que le prix ne pourra être inférieur au prix fixé en application de la délégation prévue à la
- 1ère résolution ci-dessus,
- de fixer les montants à émettre,
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des actions à émettre,
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions,
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission des actions de la Société ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés,
- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

6. – Prend acte que la présente délégation met fin à toute délégation antérieure conférée sur le même fondement;
7. Prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, conformément à l'article L225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

Troisième résolution (Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription et fixation du plafond global d'augmentations de capital objets de délégations consenties dans des résolutions précédentes).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et statuant conformément aux articles L.225-129 et suivants et L.225-135-1 du Code de commerce :

1. – Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale résultant des délégations utilisées résultant des résolutions 1 et 2 de la présente assemblée ;
2. – La présente délégation pourra être utilisée dans le délai prévu à l'article R.225-118 du Code de commerce ;
3. – Par ailleurs, l'assemblée générale fixe à 124.521 € le montant nominal global maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations mentionnées dans les résolutions 1 et 2.

4.6.2 Conseil d'Administration du 30 octobre 2013 faisant usage de la délégation de compétence

PREMIERE DECISION : AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL PAR EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DANS LE CADRE D'UNE OFFRE VISEE AU PARAGRAPHE II DE L'ARTICLE L.411-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Agissant dans le cadre de la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 30 octobre 2013, le Conseil d'Administration décide :

- de procéder à une augmentation du capital social par voie de placement privé, par l'émission de 401 417 actions ordinaires nouvelles de la Société, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;
- de fixer le prix définitif de souscription des actions à émettre résultant de la confrontation de l'offre des titres et des demandes de souscription émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres », à huit euros et quarante sept centimes (8,47€) euros par action, prime d'émission incluse ;
- de fixer le montant nominal de l'augmentation de capital social à 80 283,40 euros, par émission d'un nombre de 401 417 actions nouvelles de 0,20 euro de valeur nominale ;
- de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires à émettre au profit des personnes visées à l'article L411-2, II du Code monétaire et financier ;
- que le montant total de l'augmentation de capital à effectuer s'élèvera en conséquence à 3 400 001,99 euros, prime d'émission incluse ;
- que les actions nouvelles émises porteront jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits ;
- que les souscriptions aux actions nouvelles seront reçues jusqu'au 6 novembre 2013 inclus auprès de la société Invest Securities ;
- que le Conseil d'Administration pourra clôturer par anticipation l'augmentation de capital si 100% des souscriptions sont reçues avant cette date ;
- que les actions nouvelles émises seront allouées aux investisseurs retenus dans le cadre du placement privé ;
- que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions telle que définie ci-dessus, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- que les actions nouvelles seront créées et inscrites en compte au nom desdits investisseurs dès délivrance par Parel du certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital et l'émission des actions nouvelles.

Puis le Conseil d'Administration arrête conformément à l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, les termes de son rapport complémentaire, décrivant les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée, qui sera immédiatement mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société, au plus tard dans les quinze jours suivants la réunion du Conseil d'Administration, et porté à la connaissance des actionnaires à la plus prochaine assemblée générale.

DEUXIEME DECISION : AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL PAR EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES AU PROFIT D'UNE OU PLUSIEURS CATEGORIES DE PERSONNES REPONDANT A DES CARACTERISTIQUES DETERMINEES

Agissant dans le cadre de la deuxième résolution de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 30 octobre 2013, le Conseil d'Administration décide :

- de procéder à une augmentation du capital social par l'émission de 23 612 actions ordinaires nouvelles de la Société, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;
- de fixer le prix définitif de souscription des actions à émettre, au prix par action fixée dans la première décision ci-avant, soit huit euros et quarante-sept centimes (8,47€) euros par action, prime d'émission incluse ;
- de fixer le montant nominal de l'augmentation de capital social à 4 722,40 euros, par émission d'un nombre de 23 612 actions nouvelles de 0,20 euro de valeur nominale ;
- de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires à émettre au profit des fonds suivants :
 - FIP A Plus Rendement 11 géré par Aplus Finance à hauteur de 23 612 actions nouvelles ;
- que le montant total de l'augmentation de capital à effectuer s'élèvera en conséquence à 199 993,64 euros, prime d'émission incluse ;
- que les actions nouvelles émises porteront jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits ;
- que les souscriptions aux actions nouvelles seront reçues jusqu'au 6 novembre 2013 inclus auprès de la société Invest Securities ;
- que le Conseil d'Administration pourra clôturer par anticipation l'augmentation de capital si 100% des souscriptions sont reçues avant cette date ;
- que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions telle que définie ci-dessus, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- que les actions nouvelles seront créées et inscrites en compte au nom desdits investisseurs dès délivrance par Parel du certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital et l'émission des actions nouvelles.

Puis le Conseil d'Administration arrête conformément à l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, les termes de son rapport complémentaire, décrivant les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée, qui sera immédiatement mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société, au plus tard dans les quinze jours suivants la réunion du Conseil d'Administration, et porté à la connaissance des actionnaires à la plus prochaine assemblée générale.

4.7 Date prévue d'émission des actions nouvelles

Néant.

4.8 Restrictions à la libre négociabilité des actions nouvelles

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociation des actions composant le capital de la Société.

4.9 Réglementation française en matière d'offres publiques

La Société est soumise aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France relatives aux offres publiques obligatoires, aux offres publiques de retrait et au retrait obligatoire.

4.9.1 Offre publique obligatoire

L'article L. 433-3 du Code monétaire et financier et les articles 235-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers prévoient les conditions de dépôt obligatoire d'une offre publique visant la totalité des titres de capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché organisé (notamment lorsque une personne seule ou de concert vient à détenir plus de 50 % des titres de capital ou des droits de vote de l'émetteur).

4.9.2 Offre publique de retrait et retrait obligatoire

L'article L. 433-4 du Code monétaire et financier et les articles 236-1 et suivants (offre publique de retrait), 237-1 et suivants (retrait obligatoire à l'issue d'une offre publique de retrait) et 237-14 et suivants (retrait obligatoire à l'issue de toute offre

publique) du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers prévoient les conditions de dépôt d'une offre publique de retrait et de mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire des actionnaires minoritaires d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché organisé.

4.10 Offres publiques d'acquisition lancées par des tiers sur le capital de l'Emetteur durant le dernier exercice et l'exercice en cours

Aucune offre publique d'acquisition émanant de tiers n'a été lancée sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours.

4.11 Retenue à la source sur les dividendes versés à des non-résidents

En l'état actuel de la législation française et sous réserve de l'application éventuelle des conventions fiscales internationales, les dispositions suivantes résument les conséquences fiscales françaises susceptibles de s'appliquer aux investisseurs qui ne sont pas résidents fiscaux de France, qui détiendront des Actions autrement que par l'intermédiaire d'une base fixe en France ou d'un établissement stable en France et qui recevront des dividendes à raison de ces Actions. Ceux-ci doivent néanmoins s'assurer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier.

Les dividendes distribués par la Société font, en principe, l'objet d'une retenue à la source, prélevée par l'établissement payeur des dividendes, lorsque le domicile fiscal ou le siège social du bénéficiaire effectif est situé hors de France. Toutefois, depuis le 17 août 2012, les dividendes versés par la Société ne sont pas soumis à retenue à la source s'ils bénéficient à des organismes de placement collectif constitués sur le fondement d'un droit étranger situés dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat ou territoire ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et qui satisfont aux deux conditions suivantes : (i) lever des capitaux auprès d'un certain nombre d'investisseurs en vue de les investir, conformément à une politique d'investissement définie, dans l'intérêt de ces investisseurs et (ii) présenter des caractéristiques similaires à celles d'organismes de placement collectif de droit français relevant des 1, 5 ou 6 du I de l'article L. 214-1 du Code monétaire et financier. Le taux de cette retenue à la source est fixé à (i) 21% lorsque le bénéficiaire est une personne physique domiciliée dans un Etat membre de la Communauté européenne, en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein, (ii) 15% lorsque le bénéficiaire est un organisme sans but lucratif qui a son siège dans un Etat membre de l'Union européenne, en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein, et qui serait imposé selon le régime de l'article 206-5 du Code général des impôts s'il avait son siège en France et à (iii) 30% dans les autres cas.

Toutefois, depuis le 1^{er} mars 2010, indépendamment du lieu de résidence et du statut du bénéficiaire, s'ils sont payés hors de France dans un Etat ou territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts, les dividendes distribués par la Société font l'objet d'une retenue à la source au taux de 75%.

La retenue à la source peut être réduite, voire supprimée, en vertu notamment (i) de l'article 119 ter du Code général des impôts applicable sous certaines conditions aux actionnaires personnes morales résidents de la Communauté européenne ou (ii) des conventions fiscales internationales applicables le cas échéant.

Il appartient aux actionnaires de la Société concernés de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer s'ils sont susceptibles de bénéficier d'une réduction ou d'une exonération de la retenue à la source et afin de connaître les modalités pratiques d'application de ces conventions telles que notamment prévues par le Bulletin Officiel des Finances Publiques du 12 septembre 2012 (BOI-INT-DG-20-20-20-20-20120912) relatif à la procédure dite « normale » ou dite « simplifiée » de réduction ou d'exonération de la retenue à la source.

Les non-résidents fiscaux français doivent également se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur Etat de résidence, telle qu'éventuellement modifiée par la convention fiscale internationale signée entre la France et cet Etat.

5 CONDITIONS DE L'OFFRE

5.1 Conditions du Placement Privé

5.1.1 Conditions du Placement Privé

Nombre d'actions existantes avant le Placement Privé : 2 075 353 actions
Nombre d'actions émises dans le cadre du Placement Privé : 425 029 actions
Nombre d'actions admises aux négociations : 2 500 382 actions
Valeur nominale des actions : 0,20 €
Prix par action dans le cadre du Placement Privé : 8,47 €
Nature et forme : Au nominatif ou au porteur
Jouissance : Courante
Libellé des actions : RocTool
Code ISIN : FR0010523167
Mnémonique : ALROC
Mode de cotation : Fixing

Le prix de souscription est de 8,47 euros par action, dont 0,20 euro de valeur nominale par action et 8,27 euros de prime d'émission.

Ce prix a été fixé par le Conseil d'Administration de la Société conformément à la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 30 octobre 2013.

5.1.2 Coordonnées du Listing Sponsor

Invest Securities SA
73, Boulevard Haussmann – 75008 PARIS
Tel. : 01 44 88 77 88

5.1.3 Coordonnées du service titres

CACEIS CORPORATE TRUST - 14, rue Rouget de Lisle, 92189 Issy-les-Moulineaux.

6 ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS ET MODALITÉS DE NÉGOCIATION

6.1 Admission aux négociations

L'ensemble des actions existantes fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext à Paris.

Les actions seront admises aux négociations sur ce marché à compter du 13 novembre 2013.

Elles seront toutes négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0010523167.

6.2 Place de cotation

Les actions de la Société seront admises aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext à Paris.

6.3 Offres simultanées d'actions de la Société

Non applicable.

6.4 Contrat de liquidité

La Société conclura un contrat de liquidité avec Invest Securities SA.

Ce contrat sera conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI ex-AFEI). Ce contrat n'entrera en vigueur qu'à compter de son approbation à la prochaine assemblée générale d'actionnaires de la Société.

6.5 Stabilisation - Interventions sur le marché

Aucune opération de stabilisation ou intervention sur le marché n'est envisagée.

7 DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES SOUHAITANT LES VENDRE

Non applicable (sous réserve du paragraphe 5.1.3.d).

8 DÉPENSES LIÉES À L'ÉMISSION

Les frais liés au Placement Privé sont estimés à 350 000 €.

9 DILUTION

9.1 Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres :

A titre indicatif, l'incidence du Placement Privé sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres au 30 juin 2013 - après revue limitée- d'une levée de fonds nette des frais relatifs à l'émission et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette date) serait la suivante :

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	Base non diluée	Base diluée(1)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente opération	0,58 €	0,98 €
Après émission de 425 029 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'augmentation de capital à 100%)	1,78 €	2,06 €

** y compris la conversion des OC sur la base d'un montant d'encours de l'obligation capitalisée de 689 557 € et sur la base d'un prix par action de 8,47 € et l'exercice des 50 000 BSPCE à 5,50 €*

9.2 Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société avant le Placement Privé et ne souscrivant pas à celle-ci est la suivante :

Participation de l'actionnaire (en %)	Base non diluée	Base diluée(1)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente opération	1,00%	0,94%
Après émission de 425 029 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'augmentation de capital à 100%)	0,83%	0,79%

** y compris la conversion des OC sur la base d'un montant d'encours de l'obligation capitalisée de 689 557 € et sur la base d'un prix par action de 8,47 € et l'exercice des 50 000 BSPCE à 5,50 €*

Incidence sur la composition du capital social et des droits de vote avant et après opération

Détention avant le placement privé

	Base non diluée				Base diluée*			
	Nbre d'actions	% du capital	Nbre droits de vote	% du droit de vote	Nbre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nbre droits de vote	% du droit de vote
Aplus Finance	736 728	35,5%	1 239 228	35,3%	786 946	35,7%	1 289 446	35,4%
Innovation Capital	382 500	18,4%	764 999	21,8%	382 500	17,3%	764 999	21,0%
Siparex	360 233	17,4%	696 928	19,9%	391 619	17,7%	728 314	20,0%
Management & Fondateurs	462 955	22,3%	556 910	15,9%	512 955	23,2%	606 910	16,7%
Autres	132 937	6,4%	248 779	7,1%	132 937	6,0%	248 779	6,8%
Total	2 075 353	100%	3 506 844	100%	2 206 957	100%	3 638 448	100%

* y compris la conversion des OC sur la base d'un montant d'encours de l'obligation capitalisée de 689557 € et sur la base d'un prix par action de 8,47 € et l'exercice des 50 000 BSPCE à 5,50 €

Détention après le placement privé

	Base non diluée				Base diluée*			
	Nbre d'actions	% du capital	Nbre droits de vote	% du droit de vote	Nbre d'actions	% du capital	Nbre droits de vote	% du droit de vote
Aplus Finance	760 340	30,41%	1 262 840	32,12%	810 439	30,79%	1 312 939	32,31%
Innovation Capital	382 500	15,30%	764 999	19,46%	382 500	14,53%	764 999	18,83%
Siparex	360 233	14,41%	696 928	17,73%	391 545	14,88%	728 240	17,92%
Management & Fondateurs	462 955	18,52%	556 910	14,16%	512 955	19,49%	606 910	14,94%
Autres	132 937	5,32%	248 779	6,33%	132 937	5,05%	248 779	6,12%
Nouveaux Investisseurs	401 417	16,05%	401 417	10,21%	401 417	15,25%	401 417	9,88%
Total	2 500 382	100%	3 931 873	100%	2 631 793	100%	4 063 284	100%

* y compris la conversion des OC sur la base d'un montant d'encours de l'obligation capitalisée de 689557 € et sur la base d'un prix par action de 8,47 € et l'exercice des 50 000 BSPCE à 5,50 €

10 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

10.1 Conseillers ayant un lien avec l'offre

Non applicable.

10.2 Responsables du contrôle des comptes

Commissaire aux comptes titulaire

Avvens Audit

Représenté par Monsieur Romuald Colas

14 Quai du Commerce - Immeuble Le Saphir - CP 113 - 69266 Lyon Cedex 09

Date de début du premier mandat : Assemblée Générale Extraordinaire du 09 septembre 2013.

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Pascal Blandin

14 Quai du Commerce – 69009 Lyon

Date de début du premier mandat : Assemblée Générale Extraordinaire du 09 septembre 2013.

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

10.3 Rapport d'expert

Non applicable.

10.4 Informations contenues dans le Document d'Information provenant d'une tierce partie

Non applicable.